



La coopération franco-allemande au concret : cultures, structures et acteurs.

Christophe Pajon

► To cite this version:

Christophe Pajon. La coopération franco-allemande au concret : cultures, structures et acteurs..
Centre d'études en sciences sociales de la Défense. 2006, 162 p. hal-04511978

HAL Id: hal-04511978

<https://hal.science/hal-04511978>

Submitted on 19 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

*LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE
AU CONCRET :
CULTURES, STRUCTURES ET ACTEURS.*

Christophe PAJON

2006

*Ce document constitue le rapport final commandité au Centre Morris Janowitz (Institut d'études politiques de Toulouse) par le C2SD
CCEP 2004 n°153-SOC, Marché DEF/C2SD/2004-69*

Christophe PAJON

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Remerciements :

Nous tenons à remercier tous les militaires - militaires du rang, sous-officiers et officiers - rencontrés au cours de cette enquête. Ils nous ont ouvert leur porte et leur cœur avec franchise. Dans les frimas berlinois ou sous le soleil provençal, leur accueil a toujours été chaleureux et empreint d'intérêt pour notre travail.

Christophe PAJON

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

« Ce qu'on fait par amour, on le fait deux fois mieux »
Vieille chanson berlinoise¹

¹ Cité par Georg Simmel [Simmel, 2003]

Christophe PAJON

Table des matières

Chapitre 1 : La coopération militaire franco-allemande. Tentative de définition.	13
1 - La coopération franco-allemande en matière de Sécurité et de Défense : nature et contenu.	14
1.1 - Une coopération militaire comme une autre ?	14
1.2 - La coopération militaire franco-allemande : état des lieux et perspectives. ..	16
1.2.1 - Concevoir, piloter et accompagner la coopération.	18
1.2.2 - Former les futurs acteurs de la coopération : la dimension organique. ..	22
Les stages "courte durée".	22
Les « échanges de scolarité ».	23
Les "formations communes"	25
1.2.3 - La dimension opérationnelle de la coopération militaire franco-allemande.	28
Les structures opérationnelles.	28
Les exercices en commun.	31
Les opérations extérieures.	32
1.2.4 – Les projets ou la dimension multilatérale.	33
2 - Quelle approche pour la coopération militaire franco-allemande ?	37
2.1 - L'union fait la force ? Coopération militaire et relations interétatiques.	37
2.2 – Cultures et structures comme variables explicatives de la coopération franco-allemande.	42
3 - Axes de recherches et techniques d'enquête.	46
Chapitre 2 : L'interculturalité au quotidien	50
1 - Le choc culturel ou la rencontre de l'Autre	52
1.1 - Essai de typologie des comportements suscités par la rencontre.	52
1.1.1 - Le rejet.	52
1.1.2 - La curiosité.	56
1.1.3 - L'indifférence ou le maintien du <i>statu quo</i>	59
1.2 – Les formes de sociabilité militaire.	60
1.2.1 - La cohésion au sein des armées et entre les armées.	61
1.2.2 - La cohésion par capillarité et ses limites.	63
1.3 – La rencontre des professionnels.	67
1.3.1 - Division et organisation du travail.	68
1.3.2 - Obéissance et discipline.	72
2 - La différence expliquée ou l'approche culturaliste.	75
2.1- Construction du jugement, des stéréotypes et préjugés.	75
2.1.1 - Règles de conduite et comportement de déférence.	76
2.1.2 - Production d'une image de l'Autre.	78
2.1.3 - Stéréotypes et préjugés.	81
2.2 - Culture mère et culture affiliée (<i>Tochterkultur</i>).	82
3 - La différence culturelle comme limite à la coopération.	86

3.1 – L'incompréhension : nature et impact.	87
3.1.1 - L'incompréhension sans conséquences ou avec des conséquences indirectes.....	88
3.1.2 - De l'incommunicabilité à l'incompréhension comme sources de frustration.	88
3.1.3 -Incompréhension induisant des effets concrets.....	90
3.1.4 - De l'incompréhension à l'absence de coopération.	91
3.2 - L'explication des incompréhensions : vers un dépassement des difficultés ?	92
3.2.1 - La langue ou le premier obstacle ?	93
3.2.2 – Les limites de la médiation linguistique et la connaissance culturelle	96
Chapitre 3 : Les mécanismes et les acteurs de la coopération militaire franco-allemande.....	101
1 - Une coopération institutionnalisée.	102
1.1 - Les structures de coopération : entre juxtaposition et intégration.	102
1.1.1 - L'influence des modèles nationaux?	102
<i>Le CFADS et le GFACM.....</i>	<i>102</i>
<i>Les unités organiques : la BFA et l'EFA.....</i>	<i>105</i>
1.1.2 - Intégration verticale ou coopération horizontale : le choix de l'opérationnalité.	108
1.2 – Les processus et les modalités de la coopération.....	111
1.2.1 - Formalisation des interactions et réseaux informels.....	111
<i>Techniques et modalités formelles d'interactions : feuille de route et arrangement administratif.....</i>	<i>112</i>
1.2.1.2 - La dimension informelle de la coopération : réseaux et réflexe national.....	115
1.2.2 - Coordonner et évaluer les activités de la coopération.....	116
1.2.2.1 - Le processus de pilotage.	117
1.2.2.2 - L'évaluation des actions de coopération : la définition des objectifs.	121
1.2.3 – Les règles et les principes implicites de la coopération ou la méta-coopération.....	124
1.2.3.1 - Franchise et comportement diplomatique.	125
1.2.3.2 - Une coopération loyale entre égaux.	127
1.2.3.3 - Une coopération paisible à somme positive.	129
2 - Rôles et stratégies des acteurs de la coopération.	132
2.1 - Identification et rôle des acteurs.....	133
2.1.1 - Les superviseurs.....	133
2.1.2 - Les "facilitateurs" de la coopération.	134
2.1.3 - Les "administrateurs" de la coopération.	135
2.1.4 - Les "passagers" de la coopération.	135
2.2 - Sélection et recrutement des acteurs de la coopération.	136
2.2.1 - Des profils particuliers ?	136
2.2.2 - Une "filière" franco-allemande ?	138
2.2.3 - Une carrière dans le franco-allemand : un choix professionnel ?	143
2.3 - Perception et intériorisation des objectifs de la coopération par ses acteurs.	145
2.3.1 - Du caractère symbolique de la coopération à la conviction européenne.	146

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

2.3.2 - L'opérationnalité, pierre de touche de la légitimité de la coopération. .	149
2.3.3 - Perceptions croisées des objectifs de la coopération pour chacun des partenaires.	150
Conclusion	152
Bibliographie	156

Christophe PAJON

Introduction

Réaliser un bilan de la coopération franco-allemande et en expliquer le fonctionnement au « concret », tels étaient les principaux objectifs de cette recherche commanditée en 2004 par le Centre d'études en sciences sociales de la Défense.

Les deux buts, s'ils ne sont pas contradictoires, n'offraient cependant en rien une problématique. Ils s'inscrivirent toutefois naturellement dans une démarche sociologique classique. C'est ce qui fut fait au travers de ce travail de validation (ou d'invalidation) de l'hypothèse selon laquelle il est possible de constater l'apparition de techniques et de valeurs communes propres à la coopération militaire franco-allemande.

En effet, la description de l'objet et des "terrains" de l'enquête (chapitre 1), étape obligatoire, offre l'opportunité de réaliser un état des lieux de la coopération militaire franco-allemande. Cette présentation, tout en soulignant la complexité de l'objet, a conduit à délimiter plus nettement ce dernier. L'examen des différentes approches nécessaires à l'analyse et à la compréhension de la coopération militaire franco-allemande permet d'expliquer la structure de cette étude.

En raison de la rencontre entre deux complexes culturels que représente la coopération, l'approche culturaliste (avec ses limites) ne pouvait être passée sous silence (Chapitre 2). Elle inspire par ailleurs nombre de travaux sur la multinationnalité. Comme cela sera souligné dans de prochains développements, cette perception tend cependant à détacher le champ de la coopération franco-allemande, et à omettre l'influence des facteurs nationaux.

Compléter l'approche culturaliste et prendre en considération l'influence des contraintes nationales sur l'économie de la coopération militaire franco-allemande, c'est ce que cherche à accomplir l'analyse organisationnelle et stratégique de la coopération franco-allemande (Chapitre 3). Réinscrire les structures de coopération ainsi que les acteurs dans leurs administrations nationales respectives permet de mettre en évidence de nouvelles logiques. Il ne s'agit plus alors seulement de défendre un projet ou une position devant un partenaire étranger, mais parfois de souligner l'intérêt de la coopération dans son propre état-major, de détecter les oppositions nationales, tout en préservant ses chances de promotion.

Ce discours en trois mouvements n'est pas exempt de défauts. Il peut en particulier donner une impression de redondances au lecteur. En effet, les deux approches, culturaliste et organisationnelle, tendent à concentrer notre attention

Christophe PAJON

sur le même objet avec seulement une différence d'angle. Cependant, comme pour l'image, la différence de perspective peut transformer le sens d'un message. C'est pourquoi la démarche adoptée dans cette enquête nous semble justifiée. Par ailleurs, ce sentiment de lourdeur peut être également accentué par le jeu du champ/contrechamp qu'offre la vision croisée des acteurs allemands/français (permise par le travail conjoint avec des chercheurs de l'Institut des Sciences sociales de la Bundeswehr (SOWI).

Fournir un état des lieux de la coopération militaire franco-allemande, en décrire le fonctionnement « au concret », analyser les perceptions de nombreux acteurs selon leur fonction, leur grade, leur situation géographique et leur nationalité, pour parvenir, dans une certaine mesure, à évaluer si plus de quarante ans de coopération ont conduit à une véritable connaissance mutuelle et au partage de valeurs communes...voilà quels étaient les objectifs de cette recherche, au lecteur de juger si le cahier des charges a été respecté.

Chapitre 1 : La coopération militaire franco-allemande. Tentative de définition.

« On ne peut plus rentrer dans la garnison, il y a une alerte à la bombe ». C'est ainsi qu'un soir du mois d'août 2005, on nous annonça que la garnison de Müllheim était devenue inaccessible. Un cordon de sécurité composé de policiers et de militaires allemands interdisait l'accès à l'état-major de la Brigade franco-allemande, la BFA, et au Bataillon de commandement et de soutien, le BCS. Les interrogations fusèrent : un acte terroriste ? Une plaisanterie de mauvais goût ? Rien de tout cela, l'excavation préalable à des travaux d'agrandissement d'un gymnase avait mis à jour une bombe datant de la Seconde Guerre Mondiale. Le lendemain, d'autres plaisanteries entre Français et Allemands s'échangèrent : la bombe était-elle française, anglaise ou américaine ? La réponse importait moins finalement que la question.

Deux ans plus tôt, 2003 avait été l'occasion de célébrer les 40 ans du Traité de l'Élysée selon des formes convenues : des discours officiels, un bilan et l'annonce d'actions concertées renforcées. Parallèlement, la crise irakienne et la position commune des deux pays à l'égard de la politique des Etats-Unis suscitèrent dans la presse et dans les analyses scientifiques l'emploi du même type d'expressions, sorte de marqueurs linguistiques de la relation franco-allemande : les preuves de l'entente « particulière » des anciens « ennemis héréditaires », l'amitié, la réconciliation, la fin des malentendus, le « couple » ou le « moteur » franco-allemand. Ces images semblent aujourd'hui éculées tant elles ont été utilisées. Formules propitiatoires, elles enferment toute approche de la relation franco-allemande dans la normativité. On finit par s'interroger sur leur réalité. Or les enquêtes plus sectorielles, telles celles sur la coopération militaire, qui viendraient dissiper ces doutes, n'échappent que rarement aux formes classiques évoquées.

Même dans ce domaine que l'on peut qualifier de « technique » et concret, il est possible de souvent détecter les mêmes liens logiques et schémas que ceux de discours plus généraux : l'appel aux figures du passé, les icônes Adenauer/De Gaulle ou Kohl/Mitterrand ou encore la mise en avant des réalisations communes, mais aussi les dangers qui les menacent. Comme dans le cadre de la construction européenne [Irondelle 2002-2003, 82], le paradigme de l'exceptionnalité de la relation franco-allemande semble rendre partiellement inadaptés les outils traditionnels d'analyse. « Dans la littérature des relations internationales, il est important de noter que l'intégration des forces armées

demeure un aspect qui n'est généralement étudié que de manière indirecte. Des bibliothèques entières ont été écrites sur les alliances, avec des résultats pour le moins contradictoires (...), mais il n'existe pas ou peu d'études sur les effets de l'intégration militaire en tant que telle...Entre les exigences de la coordination et les impératifs de l'autonomie, on ne sait pas grand-chose sur la manière dont les alliances fonctionnent » [Haine, 2001, p.55].

Au même titre que d'autres recherches, hélas peu nombreuses, cette enquête se propose de contribuer modestement au dépassement de ces représentations classiques pour s'attacher à "comprendre" la coopération militaire du point de vue de ses acteurs. Les prochains développements chercheront, après avoir précisé le contenu actuel de la relation franco-allemande dans sa dimension militaire, à définir les approches possibles et justifier les axes finalement retenus.

1 - La coopération franco-allemande en matière de Sécurité et de Défense : nature et contenu.

1.1 - Une coopération militaire comme une autre ?

En tant que forme d'action publique, la "coopération" est le plus souvent présentée comme l'une des dimensions de la politique étrangère de la France. Elle est d'ailleurs essentiellement associée aux aides au développement [Kessler, 1999, 297]. Dans sa dimension militaire, un rapport parlementaire [Cazeneuve, 2001] tenta en 2001 d'en cerner les contours tout en proposant de la réformer. Selon ses rédacteurs, le concept de coopération militaire recouvrirait différents types d'opérations aux objectifs bien distincts.

Le premier relèverait du domaine « technique » soit selon ce rapport « la forme la plus naturelle pour les armées, celle vers quoi leur nature les fait spontanément aller, est la coopération opérationnelle, la recherche d'interopérabilité... L'interopérabilité, c'est en effet la capacité à mener des actions militaires, défensives ou de rétablissement de la paix, communes. L'interopérabilité, c'est donc la coopération militaire avec les pays alliés. Il est donc bien évident qu'une telle coopération ne saurait être conduite qu'avec des pays avec lesquels les liens de la France sont forts ». Les actions visant « la recherche d'influence » seraient les coopérations du deuxième type. Il s'agirait « d'établir des liens avec des pays qui ne sont pas, ou pas encore, des pays alliés et qui n'ont pas forcément vocation à le devenir, en tous cas à devenir dans l'immédiat des alliés proches ». Enfin, la coopération militaire aurait pour finalité le soutien aux exportations d'armement.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Même si elle est abordée, la coopération avec l'Allemagne, le plus souvent intégrée à la coopération militaire en Europe, ne représente pas le cœur de cette réflexion. Elle semble, finalement, pour la France, concerner surtout le reste du monde et l'Afrique en particulier. La coopération en Europe n'est-elle pas un « tout autre monde » selon les propres termes des rédacteurs de cette analyse. L'application de la typologie n'offre finalement que peu d'éclaircissements sur ses motifs, ses moyens et son contenu. Tout cela appartiendrait à une autre dimension de l'action diplomatique française.

Et, de fait, la coopération militaire franco-allemande, c'est aussi bien sûr essentiellement une composante de la politique de défense française, et de la construction européenne [Arbonneau, 1999, 113 ; Haine, 2001 ; Soutou, 1999, 40-49]. Elle est alors évoquée comme un indicateur de la force du lien politique franco-allemand [Vaillant, 2002-2003] et des efforts de la France dans le cadre de la construction européenne. Ce bilatéralisme devient un exemple, voire un « laboratoire » du travail en commun [Delannoy, 1997, p.184], mais parfois une limite et un modèle dépassé [Schild, 2002-2003]. A-t-on à peine évoqué la coopération militaire franco-allemande que la question européenne surgit, avec ses interrogations sur le choix d'une intégration/coopération, sur l'état de la relation franco-allemande et de la place future de la France en Europe et au sein de l'Alliance atlantique. Mais comme le rappelle l'exposé des motifs à la signature, en 1988, des protocoles additionnels au Traité de l'Elysée, la coopération militaire franco-allemande revêt deux aspects : l'un, certes, bilatéral, l'autre, forcément européen, et donc multilatéral. La Déclaration du Conseil franco-allemand de Défense et de Sécurité (CFADS) du 13 mai 2004 reprend et affirme de manière nette cette orientation, en formalisant l'engagement franco-allemand au sein de l'Union Européenne et de l'OTAN.

Dans le cadre d'une relation qualifiée « de privilégiée » [Schmidt, 1993] ou de spécifique, la coopération militaire, qui n'en est plus vraiment une, apparaît seulement compréhensible dans le cadre de l'Europe de la Défense. « La Vision commune des armées de terre française et allemande sur l'avenir de la Brigade franco-allemande »² ne renforce-t-elle d'ailleurs pas la subordination de cette unité mixte au Corps européen. Mais il y est également question de sa mise à disposition au sein de l'Otan dans le cadre de la nouvelle formule des *NATO Response Force* (NRF).

La description de son contenu a longtemps été l'occasion de rappeler son caractère « exceptionnel », « unique », « novateur », « spécifique ». De fait selon certains, pendant longtemps cette coopération était une fin en soi [Bourhis, 2004, 47]. Mais qu'entend on réellement par coopération militaire franco-

² Document signé par les chefs d'état-major des armées de terre allemand et français le 19 décembre 2004, il se présente comme l'application aux armées de terre des deux pays des orientations déterminées lors du CFADS en mai 2004.

Christophe PAJON

allemande alors qu'elle s'articule aujourd'hui nécessairement avec la construction d'une Europe de la Défense?

1.2 - La coopération militaire franco-allemande : état des lieux et perspectives.

En 1988, la signature de deux protocoles additionnels au Traité de l'Elysée a institutionnalisé la coopération des deux pays voisins. Elle a alors pris la forme de structures pérennes dont l'objectif est « de promouvoir une identité européenne en matière de défense » en s'appuyant sur la solidarité entre les deux Etats. C'est ainsi que fut créé en particulier le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS), instance politico-militaire de concertation et de pilotage. Il réunit au moins deux fois par an les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères et de la Défense, ainsi que le chef d'état-major des armées français (CEMA) et son homologue allemand, le *Generalinspekteur*, de la Bundeswehr. Seul à être permanent, le secrétariat du CFADS composé de deux diplomates et de deux militaires, soutenus par une équipe administrative est chargé, à Paris, du suivi de la coopération. Il est dirigé par des représentants de deux ministères de la Défense.

Il anime six groupes de travail³ dont un intitulé « Coopération militaire », le GFACM (Groupe franco-allemand de coopération militaire) qui « relaie » l'action du Conseil. Le GFACM est en charge de la conduite de la coopération militaire. Une définition de ce domaine peut être déduite des objectifs fixés à la coopération franco-allemande en matière de Défense et de Sécurité par le Protocole de 1988 : adopter les décisions appropriées concernant les unités mixtes et les décisions relatives aux manoeuvres communes ainsi qu'à la formation des personnels militaires.

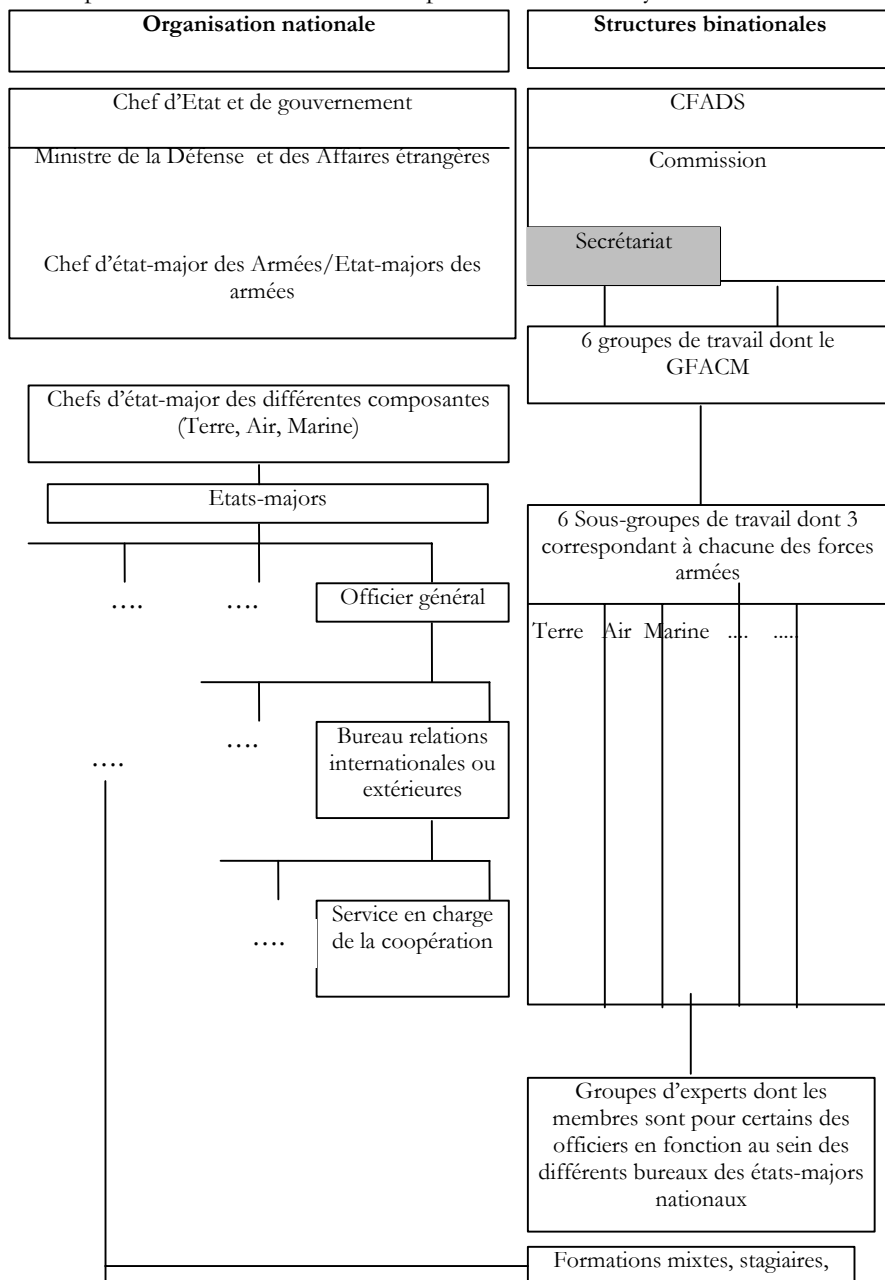
Cette définition peut-être précisée par la mise en avant des noms donnés aux sous-groupes de travail qui composent le GFACM. : Planification/Transformation, Armée de terre, Armée de l'air, Marine, Santé. La définition de la coopération militaire apparaît alors nettement restrictive, excluant en effet le domaine de la coopération en matière d'armement⁴.

³ Les intitulés des cinq autres groupes de travail sont : « Questions juridiques et conventionnelles », « Politique d'armement », « Espace », « Stratégie et désarmement », « Coopération Armement ».

⁴ Cependant, ce dernier point doit être nuancé par l'existence d'un secrétariat commun au GFACM et au groupe de travail « Coopération armement ». Il existe bien sûr des dynamiques communes, l'interopérabilité des équipements contribuant à l'interopérabilité des unités militaires. Un des modèles de cette synergie est la création de l'Ecole franco-allemande du Tigre, hélicoptère issu d'une coopération industrielle franco-allemande.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Synthétiquement, elle aurait pour objectif d'améliorer et d'assurer l'interopérabilité des deux armées du point de vue des "systèmes d'hommes".



Organigramme simplifié de la coopération militaire franco-allemande associé aux niveaux d'intervention des structures nationales (françaises et allemandes)

Elle comprend deux principales dimensions. En amont, le domaine « organique » rassemble l'ensemble des études, structures ou actions ayant pour but de former les militaires des deux nations au travail en commun. Le second volet qualifié « d'opérationnel » recouvre les exercices ou opérations conduits dans un cadre binational et aussi, de plus en plus souvent, multilatéral.

Comme les paragraphes suivants vont le démontrer la "seule" coopération militaire au sens que lui donne l'organisation du CFADS représente une activité très importante au regard du nombre de personnes impliquées et des moyens financiers mis à disposition. Ses formes sont aussi très variées.

1.2.1 - Concevoir, piloter et accompagner la coopération.

Les différents sous-groupes de travail du GFACM sont co-présidés par des officiers généraux allemands et français⁵. Les co-secrétaires sont des officiers supérieurs, commandant dans le cas des sous-groupes Terre, Air, et Marine, des services en charge des affaires européennes au sein des bureaux « Relations internationales/extérieures »⁶. Le rôle de ces structures binationales est triple : forum pour les deux armées; proposer et/ou concrétiser les nouvelles formes de coopération ; assurer le suivi des actions lancées (des difficultés pouvant apparaître lors de la mise en œuvre).

Il s'appuie sur des groupes d'experts composés d'officiers des deux nationalités, dont le mandat est déterminé par les sous-groupes du GFACM. Ces groupes ont aussi un rôle de proposition. Les officiers qui les composent occupent par ailleurs un emploi dans l'un des services de l'état-major dont les responsabilités recouvrent un domaine jugé utile à la coopération. Si ce rôle dans la coopération franco-allemande fait partie de leur « fiche de poste », il ne constitue pas en principe le cœur de leur activité. Cette présentation des organismes de pilotage se veut valable pour la France et l'Allemagne. Notre enquête nous a permis toutefois de constater que, malgré une apparente similarité, la répartition des tâches entre les différents départements ou bureaux au sein d'un état-major peut notablement varier d'un pays à l'autre. De plus, la distribution des compétences, « politiques », « stratégiques », « militaro-politiques » entre ministère de la Défense, état-major des armées et les différents états-majors des armées de terre, de l'air et de la marine n'est pas la même. Cette division serait plus stricte du côté français et réserverait par exemple la réflexion stratégique à certaines structures rattachées directement au ministère de la Défense et à l'Etat-major des armées (EMA).

⁵ Si le groupe Santé est coprésidé par deux médecins généraux issus des services de Santé, les deux autres ("Opérations" et "Planification") sont dirigés par des officiers issus de l'Etat-major des Armées et de son équivalent allemand.

⁶ La désignation des services varie évidemment d'un pays à l'autre, ou d'une armée à l'autre.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

A coté de ces structures binationales, non permanentes et propres à la coopération franco-allemande, les deux armées s'appuient sur des formes classiques d'échanges militaires : les officiers de liaison, d'échange et les attachés militaires.

« Les armées disposent ainsi de 101 attachés de défense, secondés par 48 attachés de défense adjoints, et assistés par 221 personnels de soutien, soit un total de 370 personnels. Il s'y ajoute 51 officiers de liaison et 56 officiers d'échange, tous affectés dans des pays de l'OTAN. L'Europe représente 45 % de ces 477 personnels, l'Afrique 17 %, pour 31 pays, le Canada et les Etats-Unis 14 %. En Europe, les 14 pays de l'Union européenne représentent 148 personnels, soit le tiers du total, les pays susceptibles d'être candidats à l'Union 47, les pays de l'ex-URSS 22 dont 14 pour la Russie. Les implantations les plus importantes sont les Etats-Unis (54 personnels, dont 24 pour la représentation diplomatique, 19 officiers de liaison, 11 officiers d'échange), l'Allemagne (53, dont 16, 18 et 19), la Grande-Bretagne (42, dont 16, 10 et 16), la Russie (14, tous à la représentation diplomatique), l'Italie (14, dont 10, 1 et 3), le Canada (11, dont 5, 2 et 4) et l'Espagne (10, dont 8, 1 et 1). ». [Cazeneuve, 2001]. Le volume relatif des officiers en poste, sous ces différents statuts, en Allemagne souligne de lui-même l'importance accordée par la France et ses forces armées à la coopération avec l'Allemagne. Il convient cependant de distinguer leur rôle.

La première des missions attribuées aux officiers de liaison (OL), qu'ils soient affectés auprès d'une école militaire ou d'un état-major est de représenter leur pays. Ensuite, ils jouent le rôle d'interface, de relais d'informations en répondant aux besoins de leur structure nationale ou d'accueil. Il peut également s'agir de préparer des visites officielles. Outre des séances de présentation de leur armée en général ou sur des thèmes précis auprès des membres des forces armées d'accueil, ils peuvent être conduits à donner des cours lorsqu'ils sont affectés en école. Ils participent ponctuellement aux travaux préparant la coopération. Ainsi, leur rôle au sein des écoles peut être particulièrement important lorsqu'il y a échanges d'élèves entre les armées allemandes et françaises. Dans un premier temps, ils accompagneront la mise en place du programme d'échanges, puis serviront de référent pour les stagiaires tout en s'assurant de leur accueil. Ces officiers ne sont pas subordonnés à leur organisme d'accréditation. Administrativement, ils restent attachés à leur armée d'origine. D'un point de vue géographique, ils ont pour leur vie courante un rattachement régional : la Mission militaire auprès de l'Ambassade de France à Berlin pour le Français, un soutien administratif et technique situé à Fontainebleau pour les Allemands (environ 15 personnes).

Si leur statut est identique, les officiers d'échange (OE) relèvent fonctionnellement de leur organisme d'accueil. En effet, ils occupent les mêmes fonctions qu'un officier de même profil de l'armée du partenaire. Cette situation

impose bien sûr une grande loyauté et discrétion de la part de l'officier d'échange à l'égard de l'armée d'accueil. Dans le cadre de la coopération franco-allemande, ceci peut conduire à des situations paradoxales. Nous avons par exemple rencontré un officier d'échange français amené par sa fonction au sein d'un état-major allemand à représenter la Bundeswehr dans une des structures de la coopération. Son correspondant au sein de l'Armée française était un officier d'échange allemand. Autre particularité de la coopération franco-allemande, il existe depuis quelques années des sous-officiers d'échange (SOE) au sein des trois armées. Ils sont affectés auprès d'écoles de sous-officiers pour soutenir des projets d'échange de stagiaires.

	Officiers d'échange et de liaison français au sein de la Bundeswehr en 2003/2004 ⁷
Armée de terre	11
Armée de l'Air	7 (+ 2 SOE)
Marine	10 (+ 1 SOE)

Au nom de la réciprocité, le nombre d'officiers de liaison et d'échange allemands en France est quasiment équivalent.

Comme on l'a indiqué, la Mission militaire française auprès de l'Ambassade de France à Berlin intervient dans la gestion des officiers d'échange et de liaison français affectés sur le sol allemand. D'une manière générale, elle assure plus ou moins directement une gestion administrative de tous les personnels militaires français en mission "à titre individuel" en Allemagne (et aussi donc des militaires en formation en Allemagne). En revanche, la Bundeswehr dispose, à côté de sa délégation militaire auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Paris d'une structure distincte. Mais comme nous le soulignait en mars 2005 le Général Mantel, Attaché de Défense à Berlin, telle n'est pas la vocation première de ces structures :

« Mon rôle est simple. Il n'est pas dans la coopération militaire. Mon rôle est essentiellement d'être garant de la cohérence de cette relation franco-allemande en matière de Défense. Je ne suis pas l'attaché d'une des forces armées. Ici, je suis le représentant du CEMA [Chef d'état-major des armées] et du ministre de la Défense. Il y a un certain nombre de spécialistes, qui constituent la Mission militaire (trois attachés militaires et un attaché Armement). Je coordonne et assure la cohérence de

⁷ Ces chiffres représentent une synthèse des données qui nous ont été fournies par les différents services compétents au sein des états-majors.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

leurs actions. Il y a ici une particularité en raison du nombre d'attachés spécialisés. Mes devoirs et obligations sont déterminés par un décret de 1982 qui fixe mes attributions. Il me donne trois responsabilités particulières : soutenir, faire connaître et justifier la politique de défense de la France ; promouvoir et animer les relations militaires bilatérales et européennes ; remplir auprès du chef de la mission diplomatique le rôle de conseiller et d'expert des questions de défense. Les trois attachés spécialisés dépendent des états-majors des armées, ils sont au niveau politico-militaire et traitent le quotidien de cette coopération. Mais le danger est de séparer catégoriquement ces aspects, alors que les uns nourrissent les autres, et que les autres ont des influences sur les uns. Il n'en reste pas moins que la coopération militaire représente des échanges tellement denses qu'il n'y a pas une semaine où au moins un ou deux officiers généraux français sont en visite ici, et un ou deux officiers généraux allemands en France. J'essaie de vérifier et de coordonner les uns avec les autres, parce que je sais tout ce qui se passe grâce au réseau d'officiers d'échange et de liaison »

Au-delà de leur rôle joué auprès de l'Attaché de Défense et de son adjoint, les attachés militaires spécialisés assurent donc des responsabilités sectorielles, auprès de leur armée d'origine, comparables, toute proportion gardée, à celles des officiers de liaison, mais caractérisées par leur situation géographique.

« [un point particulier de ce poste], c'est que les institutions allemandes, le ministère de la Défense allemand, sont bien entendu au cœur de la capitale, de la nouvelle capitale de l'Allemagne réunifiée, Berlin, avec un certain nombre d'étages décisionnels, mais pas tous. Et surtout, les états-majors des différentes armées sont toujours à Bonn. Cela crée quelques difficultés pour avoir un contact permanent, parfait avec nos interlocuteurs. Enfin, ce sont des difficultés qui se gommant également. Le déplacement entre Berlin et Bonn est facilité par un certain nombre de moyens de transport rapides et faciles d'accès. Mais, enfin, ça reste un point qu'il faut cultiver, il faut fournir l'effort d'aller vers les partenaires allemands. Plus concrètement, en ce qui concerne mon travail, il y a un certain nombre de dossiers qui sont partagés entre les attachés, des dossiers que l'on qualifiera de dossiers es qualités. Portant l'uniforme de l'armée de l'Air, je suis naturellement intéressé par tout ce que fait la Luftwaffe en Allemagne, à tous les niveaux : que ce soit au niveau tactique des unités, ou au niveau ministériel, au niveau de l'état-major de l'armée de l'air allemande. Il ne s'agit pas d'observer et de rendre compte, il s'agit surtout, compte tenu du volume de coopération, d'être à même de mettre les « tuyaux » en connections et de faire en sorte que chaque côté ait son point de contact ou son pendant, ou ses pendants, puisque les structures ne sont pas forcément équivalentes. Vous pouvez avoir une entité en France, puisque nous avons la particularité d'être largement centralisés...pour une entité en France, bien déterminée avec un volume de tâches bien déterminé vous pouvez avoir en face deux ou trois entités. Mais l'inverse est vrai également. Donc, il faut vraiment bien analyser les

Christophe PAJON

structures et faire en sorte que les rencontres de coopération se fassent au bon niveau, avec les bons interlocuteurs sans en oublier. » (Officier français, Attaché "Air")

En conclusion de cette description du rôle des missions militaires auprès des deux représentations diplomatiques, une dernière remarque doit être apportée. Les effectifs d'une Mission militaire (et d'une manière générale d'une Ambassade) auprès d'un pays étranger reflètent l'importance qu'une Nation accorde à une autre sur la scène internationale, mais aussi à leur relation. Dans le cas de la relation franco-allemande, en raison du nombre important d'échanges et de structures de coopération qui représentent autant de canaux de communication, l'existence, ou pour le moins le maintien de tels effectifs militaires au sein des deux ambassades suscite un certain nombre de questionnements chez les acteurs de la coopération. Le projet de suppression d'un poste d'attaché français à Berlin était à l'étude lors de cette enquête.

1.2.2 - Former les futurs acteurs de la coopération : la dimension organique.

En France ou en Allemagne, la carrière d'un militaire, qu'il soit sous-officier ou officier, est ponctuée par une succession de périodes de formation. Il apparaît normal qu'à ce titre la coopération franco-allemande ait investi ce domaine. L'objectif est alors double : envoyer ponctuellement des militaires suivre des formations techniques qui n'existent pas dans leur armée d'origine (qualité des infrastructures et de la formation délivrée par le partenaire, procédures ou équipements différents ...); ou préparer de futurs militaires au travail en commun en envoyant chez le partenaire pour une longue durée des stagiaires lors d'étapes essentielles de leur carrière, on parlera d'échange de scolarité. La consécration de ce type de démarche est évidemment la création d'écoles ou de centres de formation communs.

Les stages "courte durée".

La première catégorie de stagiaires ne passe qu'une période de quelques semaines à quelques mois dans le centre de formation étranger jusqu'à l'obtention de la qualification recherchée. Ainsi, par exemple, selon les besoins exprimés par les armées de terre allemande et française, des places seront offertes à des militaires français ou allemands au sein de centres de formation pour des stages commando ou NBC (Nucléaire-biologique-Chimique). Au sein des armées de l'air, la division formation, survie et sauvetage chargée à Cazaux de la Récupération et sauvetage au combat (RESCO) et le centre de survie CSAR (*Combat, Search and Rescue*) allemand d'Alstenstadt échangent chaque année un certain nombre de places au profit de stagiaires du pays partenaire (17 places offertes aux Français en 2004).

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Au niveau des armées de l'air, la France dispose d'une structure chargée de la formation du personnel en charge de la planification et de la conduite des opérations aériennes, le CASPOA à Taverny. Elle dispense indifféremment en langue anglaise ou française, 3 stages qualifiants⁸ et une formation aux outils C2 (*Command & Control*): ICC, Stradivarius. En 2003, ce centre d'expertise a formé plus de 500 stagiaires dont environ 100 étrangers et 18 allemands. La Marine nationale, après les avoir suspendus en 2004, devrait reprendre pour sa part, des échanges de pilotes (hélicoptères et aéronefs).

Les « échanges de scolarité ».

La limite entre les stages précédents et ceux qu'on a appelé les échanges de scolarité est parfois difficile à cerner. La durée semble être parfois un facteur discriminant pour les administrations centrales (plus ou moins trois mois). Dans une vision restrictive, on peut considérer que cette appellation concerne seulement les échanges de militaires ayant intégré une "Ecole" militaire, caractérisée par un cycle long de formation. Par l'investissement de temps et financier qu'ils représentent, ces stages renverraient moins à des besoins ponctuels qu'à une administration à long terme de la coopération franco-allemande⁹. On peut citer à titre d'exemple la place offerte à des officiers français chaque année par l'Ecole interarmées d'état-major allemande (1 an) ou celle offerte à un officier allemand au sein du Cours supérieur d'état-major français pour une durée de 6 mois. Ces formations suivies à l'étranger peuvent être considérées comme équivalentes à celles qui auraient été suivies dans un cursus national, et doivent impliquer en principe l'affectation à des postes correspondants (malgré de notables différences dans le déroulement des carrières d'officiers en France et Allemagne).

Le cas des stagiaires du Collège Interarmées de Défense (C.I.D., ancienne Ecole supérieure de Guerre) et de son homologue allemande, la *Führungsakademie* (*FüAk*) est exemplaire. Chaque année, certains officiers (le plus souvent au grade de capitaine ou de commandant) ayant réussi le concours d'entrée de ces organismes se voient "offrir" la possibilité de suivre la totalité de leur scolarité au sein de la structure équivalente du partenaire. Ils en sortiront, au bout de deux ans pour les stagiaires français de la *FüAk* et un an pour ceux allemands du C.I.D. avec une double qualification, l'une de leur pays d'origine

⁸ *Air Battle (AB) Elementary Training Course, AB Battle Planning and Management Course, JFACC Course.*

⁹ Pour les officiers des armées de terre, ce type de stage représentait en 2005 un volume de onze places offertes par l'Allemagne et de quinze offertes par la France, pour les officiers de marine, huit (sont comprises les places au sein du CID et de la *FüAk*)

et l'autre de celle du pays d'accueil. Ce passage à l'étranger induit par ailleurs pour ces stagiaires une formation complémentaire afin d'assurer une homogénéité des connaissances partagées avec leurs camarades restés dans leur pays d'origine. Chaque année, six officiers français (quatre issus de l'armée de terre¹⁰, un de l'armée de l'air et un de la marine), qui par leur réussite au concours d'entrée du C.I.D., sont destinés à assurer les plus hautes responsabilités au sein de leur armée respective, intègre la *FüAk*. Le même nombre d'officiers allemands intègre chaque année le CID (ou presque, 1 tous les deux ans pour la *Luftwaffe*). Ce type d'échanges n'est cependant pas propre à la coopération franco-allemande. En effet, chaque année, les forces armées françaises et allemandes accueillent au sein de ces structures des stagiaires étrangers et envoient certains de leurs officiers dans leurs équivalents à travers le monde.

De manière comparable, le principe d'un échange d'élèves entre des écoles d'officiers étrangères dans le cadre de leur formation initiale n'est pas spécifique à la relation franco-allemande. A titre d'exemple, des élèves officiers de la promotion 2005 de l'Ecole de l'air française ont été envoyés quelques semaines à Cranwell, son homologue britannique au sein de la *Royal Air Force*. En revanche, ce qui fait la spécificité de ces échanges dans le cadre franco-allemand, c'est leur durée et, aujourd'hui, leur intégration complète au cursus d'un petit nombre d'élèves officiers dans le cadre de leur formation initiale. Il ne s'agit plus en effet de simples activités bilatérales, d'échanges linguistiques ou encore de rencontres sportives, mais de la mise en place de profils très distincts dès la formation initiale. Il s'agit actuellement d'un des principaux axes d'effort de la coopération militaire entre les deux pays¹¹. Toutes les composantes des forces armées françaises et allemandes sont aujourd'hui engagées sur cette voie.

Les marines allemandes et françaises ont été les premières à développer ce type de programmes depuis 1993 et conduire jusqu'au bout de sa logique le principe d'échange au niveau de la formation initiale des officiers. Ce sont ainsi huit élèves officiers de la Marine nationale, huit EFENA (Elèves en formation à l'Ecole Navale allemande), toutes promotions confondues (deux par an), qui poursuivaient en 2005 leur scolarité au sein de *Marineschule* à Mürwik et de l'Université de la Bundeswehr de Hambourg (pour toute la durée de leur formation initiale, soit cinq ans). A Brest, c'est le même nombre de cadets de la *Bundesmarine* qui débutent leur formation dans une classe préparatoire, et qui après leur réussite au concours d'entrée, la poursuivent au sein de l'Ecole

¹⁰ Ce chiffre va probablement être réduit à trois malgré les réticences de nombreux officiers impliqués dans la coopération franco-allemande.

¹¹ Au-delà de la charge financière que représente l'envoi de plusieurs élèves officiers à l'étranger durant plusieurs années, ces échanges impliquent une profonde réflexion (comparaison des cursus, harmonisation des contenus des formations, équivalence, etc..) des armées concernées afin que les jeunes gens engagés dans ce cursus restent "employables" par leur armée d'origine.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Navale. Leur formation les conduira à réaliser leur stage d'application sur le navire-école *Jeanne-d'Arc*. Au sein des armées de l'air, ces stages concernent deux élèves officiers (EO) français de l'Ecole militaire de l'air (EMA)¹² de Salon de Provence et deux EO allemands de *Offizierschule der Luftwaffe* à Fürstenfelbruck durant un an. Depuis le 1^{er} septembre 2003, deux EO de l'Ecole de l'Air (EA) de Salon de Provence, effectuent une partie de leur scolarité au sein de l'Université de la Bundeswehr à Munich et, depuis septembre 2004, deux EO allemands réalisent à Salon six mois de leur scolarité. Les armées de terre françaises et allemandes ont été les dernières à envisager de réaliser des échanges de ce type dans le cadre de la formation initiale de leurs officiers. Un projet était à l'étude en 2005 et devrait concerner à partir de 2007 un échange (jusqu'à leur sortie de Saint-Cyr pour les Français) de cinq cadets français et de cinq cadets allemands.

Une autre des particularités de la coopération franco-allemande est d'étendre ce système d'échanges en école aux sous-officiers. Pour les armées de l'air, les écoles de sous-officiers de Rochefort (France) et Appen (Allemagne) ont ainsi élaboré en 2003 un module commun de formation militaire. Il a été validé lors d'un échange réciproque de 50 élèves sous-officiers, du 3 au 14 février en 2004. Un échange de sous-officiers marinières (sous-officier d'échange) depuis 2004 entre Brest et Plön annonce la mise en place d'un programme comparable entre les deux marines.

Par ailleurs, tous ces stages s'accompagnent d'échanges d'officiers et de sous-officiers assurant des missions d'encadrement et d'enseignement au sein des écoles impliquées.

Le principe animant ces échanges est celui, certes, de l'acquisition de compétences mais aussi et surtout d'une connaissance de l'intérieur de l'institution militaire du partenaire (techniques, organisation, culture). La mise en place et le renforcement d'une formation initiale croisées d'élèves-officiers associée aux échanges de stagiaires entre le C.I.D. et la *FüA* devraient aboutir à l'apparition d'officiers d'un type nouveau, totalement adaptés aux emplois de la coopération franco-allemande. Ils devraient par destination devenir de parfaites interfaces entre les deux institutions. Mais il ne faut pas se tromper, ces officiers allemands et français ne sont pas formés ensemble. Même si ces programmes fournissent l'expertise nécessaire à la mise en place de formations communes franco-allemandes (par la nécessaire connaissance de l'organisation de l'enseignement du partenaire), ces dernières relèvent d'une autre dynamique.

Les "formations communes".

¹² Colocalisées sur la base aérienne de Salon-de-Provence, l'EMA accueille des élèves-officiers recrutés parmi les sous-officiers (semi-direct) et l'EA les élèves issus du recrutement direct (issus du système d'enseignement civil).

Depuis 1998, le Centre de formation à l'appui aérien (CFAA), implanté à Toul-Rosières, est une unité franco-allemande qui forme les contrôleurs air avancés (FAC) des deux pays. Trente-six FAC allemands et cent français ont été formés en 2003. L'introduction d'un hélicoptère de combat de nouvelle génération, le Tigre, programme industriel franco-allemand lancé en 1979, a justifié un projet encore plus ambitieux : la création d'une Ecole franco-allemande (EFA) du Tigre au Luc-en-Provence (Var) et d'un centre de formation du personnel technico-logistique (PTL)¹³ à Fassberg (Basse-Saxe, Allemagne). Le choix de cette double localisation répond évidemment à l'application d'un principe de réciprocité.

Inauguré le 27 septembre 2003, le CFA, comme son nom l'indique ne relève pas du même statut que l'EFA. Son activité s'articulera principalement autour de stages de formation pour les mécaniciens allemands et français. Mais l'essentiel de leur instruction aura déjà été réalisé par les structures nationales. Selon un principe qui préside à l'organisation des unités mixtes, son commandement sera assuré en alternance par un officier français et allemand. En 2005, soixante-huit militaires et civils (20 Allemands et 39 Français) y étaient affectés.

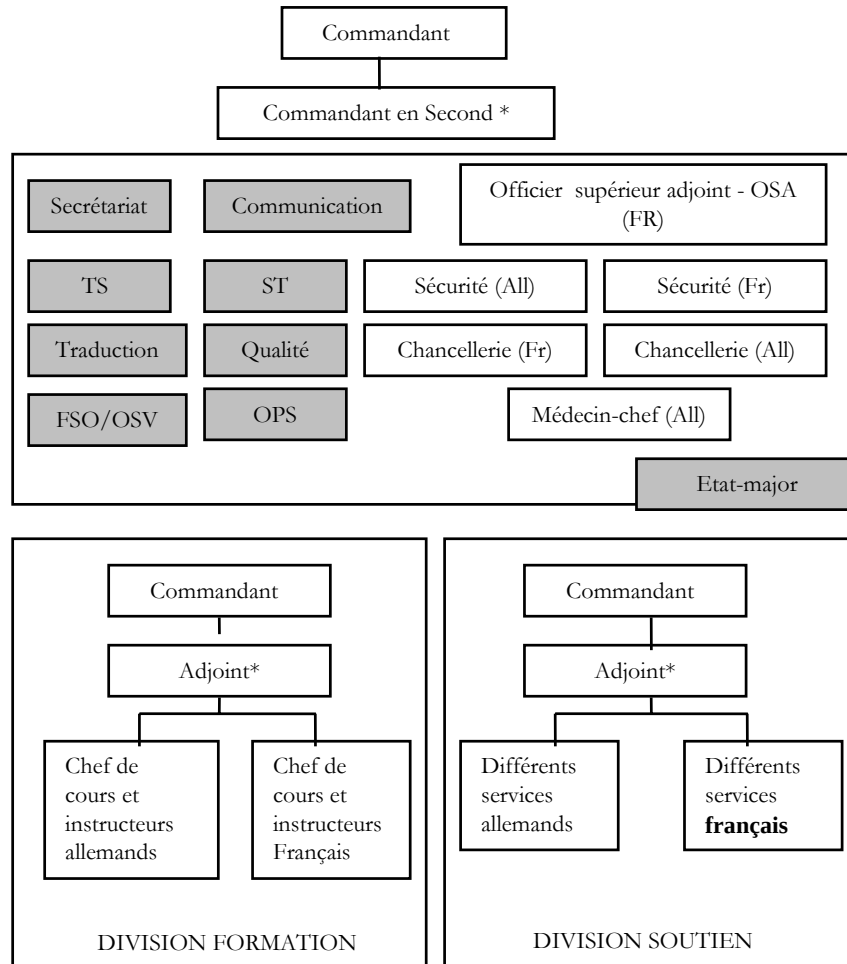
Ouverte le 1^{er} juillet 2003, l'EFA, construite *ex nihilo*, est localisée sur le site de l'EA.ALAT (Ecole d'application de l'aviation légère de l'armée de terre). Elle devrait à terme former les équipages¹⁴ allemands et français du Tigre. Sa structure binationale s'appuie sur un arrangement administratif signé par les deux ministres de la Défense en novembre 2000. Le projet a été et est encore piloté par deux structures *ad hoc* : un Comité commun présidé par les deux chefs d'états-majors des armées et, sous son autorité, une Commission financière. En 2005, 261 militaires y étaient affectés : 119 Allemands et 142 Français. A la fin de la phase de montée en puissance de l'EFA en 2006, ce chiffre devrait s'élever à environ 320. Un certain nombre de poste clés de l'EFA seront tenus en alternance par des officiers français et allemands¹⁵.

¹³ De manière extrêmement réductrice, le CFA de Fassberg formera les "mécaniciens" français et allemands du Tigre.

¹⁴ L'équipage d'un Tigre est composé de deux personnes.

¹⁵ En 2005, le colonel commandant l'EFA était français, son adjoint allemand. A son départ, son adjoint prendra la tête de l'Ecole, son adjoint sera français.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE



Organigramme de l'EFA (les bureaux grisés sont mixtes, ceux marqués d'un astérisque sont alternativement dirigés par un Français et un Allemand)

Malgré un commandement commun et une gestion administrative et financière binationale, cette coûteuse infrastructure, justifiée par l'introduction d'un nouvel appareil, véritable saut technologique par rapport aux hélicoptères de la précédente génération, ne délivrera pas réellement une formation commune aux futurs équipages. En effet, le maintien d'une instruction et d'un soutien (ateliers distincts) national comme le choix par les deux armées de terre

d'appareils aux spécifications différentes et destinés à des emplois distincts¹⁶, laisse apparaître plus un principe de juxtaposition que d'intégration.

Il convient de souligner également l'initiative de la marine nationale et de la Bundesmarine d'"activer" en 2006 la FNFA en réunissant en son sein le Groupe-école d'application des officiers de Marine (GEAOM) et son homologue allemand (EAV). Durant le mois d'avril 2006, les cinq bâtiments (deux français et trois allemands) constituèrent une force navale temporaire dont l'entraînement fut axé sur la formation commune des élèves officiers allemands et français (au nombre d'une centaine)¹⁷.

1.2.3 - La dimension opérationnelle de la coopération militaire franco-allemande.

Les forces armées françaises et allemandes se préparent à mener des opérations communes par la mise en place d'unités mixtes (permanentes ou pas). Outre ces structures, elles s'entraînent ensemble lors de manoeuvres bi- ou multinationales. Enfin, elles ont vocation à intervenir ensemble sur certains théâtres d'opérations. Tous les efforts menés "en amont" ont en effet pour but d'assurer l'interopérabilité, l'efficacité, des forces engagées en commun.

Les structures opérationnelles.

Créée en 1989, première grande unité mixte, la Brigade franco-allemande est longtemps restée la vitrine de la coopération franco-allemande. Si elle a pu être qualifiée en 1989 par le ministre de la Défense de l'époque de « laboratoire de langues », c'est surtout par le volume de ses effectifs (5000 hommes) qu'elle acquiert un rôle dans la dimension organique de la coopération. Elle constitue en effet un lieu d'apprentissage au quotidien de la coopération pour les militaires français et allemands. C'est grâce à elle que les problèmes concrets de l'intégration ont pu être soulevés (le règlement commun par exemple) et certaines solutions éprouvées (la garde mixte par exemple). D'abord au travers d'exercices puis dans le cadre de missions extérieures, sa capacité opérationnelle, longtemps remise en cause, ne s'est développée que tardivement.

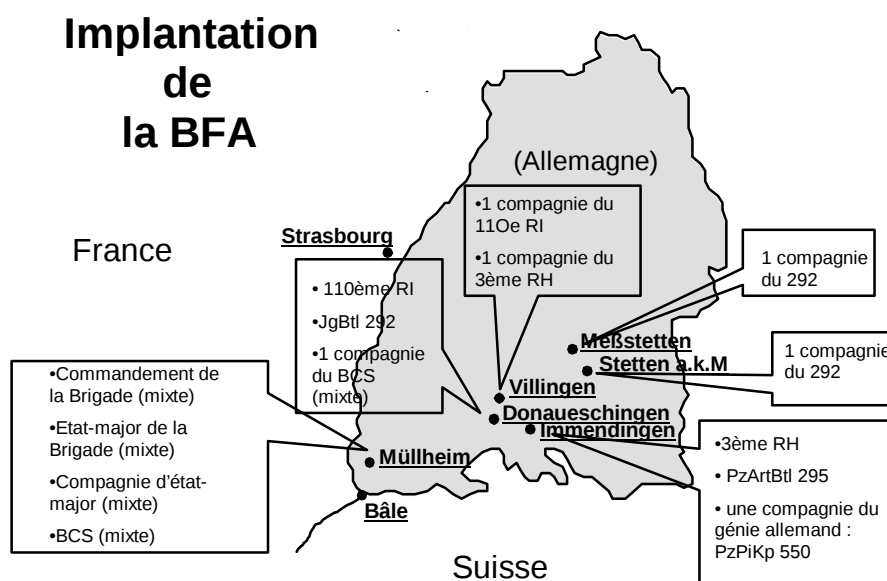
Composée, à l'origine, pour la partie française de régiments prélevés sur les FFA (Forces françaises en Allemagne), la BFA regroupe aujourd'hui les dernières unités françaises stationnées en Allemagne (Forces Françaises et Eléments civils stationnés en Allemagne, FFECSA). Sous un commandement et

¹⁶ La version Hélicoptère "Appui Protection" (HAP) pour les Français et Hélicoptère anti-char (HAC) pour les Allemands

¹⁷ *Cols bleus*, n°2787, mai 2006, p.16-21.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

un état-major binational¹⁸ - soutenu par une compagnie d'état-major mixte -, cinq unités constituent la BFA : deux régiments français, le 110^{ème} régiment d'Infanterie (110^e RI) et le 3^{ème} régiment de Hussards (3^e RH) ; deux régiments allemands : le *Jägerbataillon* 292 (*JgBtl* 292) et le *Panzerartilleriebataillon* 295 (*PzArtBtl* 295)¹⁹; une unité mixte, le Bataillon de Commandement et de Soutien (BCS). Chacun des régiments nationaux est "colocalisé" avec un régiment d'une autre nationalité.



L'organisation et la répartition des charges administratives et financières induites par le fonctionnement d'une telle unité mixte sont déterminées par un arrangement administratif²⁰. Le premier datant de 1989, et qui a servi de modèle à celui de l'EFA, a été remplacé en octobre 2004. Comme pour la « Vision commune des armées de terre française et allemande », il s'agissait d'adapter dans sa dimension organisationnelle et opérationnelle la BFA aux orientations posées par le CFDAS du 13 mai 2004. Loin d'apporter des solutions aux nombreuses difficultés qui ont pu apparaître dès sa naissance, il identifie les objectifs de la BFA afin de répondre à ses nouvelles missions au service de l'Union européenne et de l'OTAN. D'une part, la BFA doit devenir le noyau

¹⁸ La BFA initia le principe de l'alternance du commandement entre nationalité.

¹⁹ Unités nationales auxquelles on doit ajouter une compagnie du génie allemand (*Panzerpionierkompanie*).

²⁰ La nature juridique de ces textes sera évoquée dans le chapitre 3.

d'une force d'entrée en premier²¹ (*Initial Entry Force, IEF*) au profit de l'Union européenne ou de l'Otan dans le cadre de la *Nato Response Force* (NRF)²². Dans les deux cas, cette mise à disposition passe par son intégration au Corps européen. Une des principales innovations du nouvel arrangement administratif est d'ailleurs d'accentuer la subordination de la BFA au Corps européen en attribuant à ce dernier le commandement opérationnel (OPCOM) en temps de paix²³.

La dialectique juxtaposition/intégration déjà évoquée à propos de l'EFA éclaire également l'organisation de la BFA. En effet, son caractère mixte ne concerne que certaines des composantes. Alors que les contacts de chacun des quatre régiments nationaux avec le partenaire, même s'ils sont colocalisés, sont peu nombreux, la mixité est forte et l'intégration poussée jusqu'aux échelons les plus bas dans certaines structures. C'est le cas du commandement de la BFA, de son état-major, de sa compagnie d'état-major et du BCS. Ce dernier se compose de trois compagnies binationales²⁴ et deux compagnies purement nationales (allemandes).

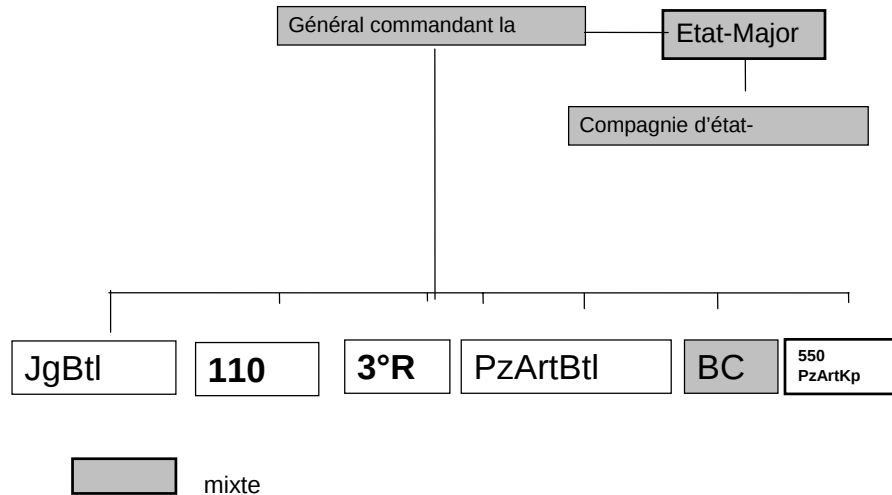
²¹ Les critères sont fournis par l'arrangement administratif : capacité à durer de 30 jours, entière interopérabilité dans le cadre du Corps européen, disponibilité des personnels (5 jours), capacité à intégrer des éléments supplémentaires notamment multinationaux.

²² Le concept de Force de réaction NRF s'inscrit dans la transformation de l'Otan formalisée par le Sommet de Prague de 2002. Pour une durée de 6 mois, selon une planification, l'équivalent d'un corps d'armée, généralement multinational, assure le « tour NRF ». Selon ce principe, la formation concernée devra fournir les éléments nécessaires à une réaction militaire en cas de crise. Cette intégration dans le cycle NRF suppose pour les unités désignées l'adoption et le respect de nombreux standards définis par l'Otan (interopérabilité, autonomie, disponibilité).

²³ Ceci a pour effet de réduire mécaniquement le rôle des chaînes nationales de commandement, en particulier de la 10^{ème} *Panzerdivision*, dont les interventions ont parfois pu être jugées excessives par les éléments français de la BFA. Concrètement, le Corps européen aura une responsabilité plus importante dans le domaine « Opérations et Instruction » de la BFA.

²⁴ Malgré une intégration forte, il n'a pas été encore possible d'organiser une formation commune pour les militaires du rang allemands et français (même si, par exemple, tous les soldats, allemands et français, du BCS sont équipés du fusil mitrailleur français FAMAS).

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE



Composition de la BFA

La Force Navale franco-allemande (FNFA) créée en 1992 a pu être considérée au même titre que la BFA comme un élément précurseur de la coopération franco-allemande. Elle ne représente cependant pas une structure permanente au même titre que la BFA. Elle est "activée" de manière plus ou moins régulière rassemblant des bâtiments des deux marines. Ses missions d'abord essentiellement liées à l'entraînement et à la formation ont été élargies à des opérations bilatérales (dans le cadre, par exemple, d'une mise à disposition de l'ONU, de l'UE ou de l'OSCE) par l'arrangement signé entre les deux ministères de la défense le 18 avril 1996.

Les exercices en commun.

Au sein de la BFA comme de la FNFA, il existe évidemment des exercices communs. Toutefois cette volonté de préparer les deux forces armées à coopérer sur le terrain ne se limite pas aux seules unités franco-allemandes.

Si les manœuvres "Moineau Hardi" de 1987 devaient conduire à la création de la BFA, les armées de terre française et allemande ont réalisé avant et après d'autres exercices binationaux (*Colibri* et *Goldener Schild*), mais surtout participé ensemble à des exercices multinationaux (*Athéna*, *Eole*, *Brigadex*, *CFX*, *Common Shield*, *Capable Warrior*). La coopération opérationnelle a été renforcée

par la signature d'un accord en 2001 entre le Commandement de la Force d'Action terrestre (CFAT) et le *Heeresführungscommando*. En outre, les deux armées mettent à disposition l'une de l'autre leurs camps d'entraînement selon leurs besoins. Par exemple, un régiment français réservera un camp allemand mieux adapté à un entraînement au "combat en localité". Enfin, chaque année, au-delà des échanges résultant d'une cinquantaine de jumelage entre unités de l'Armée de terre, un camp de cohésion réunit des militaires français et allemands pendant quelques jours.

Dimension unificatrice par excellence selon certains, l'espace aérien est également le lieu de nombreux exercices binationaux dont des exercices « chasse » définis par l'accord "Moselle". Les escadrons de chasse, le plus souvent jumelés, ont également l'occasion de s'entraîner ensemble dans le cadre d'exercices OTAN. Leur nombre rend difficile toute comptabilité.

Le fait que les unités navales affectées à la FNFA puissent varier d'une "activation" à une autre implique que les entraînements ou exercices réalisés dans ce cadre implique les deux marines dans leur ensemble. Elles sont par ailleurs engagées dans des exercices interarmées.

Les opérations extérieures.

Longtemps limitées, en raison de la faible participation de la Bundeswehr à des opérations extérieures²⁵, les collaborations opérationnelles se sont multipliées au cours des dernières années. Pour la première fois en 2005, l'état-major de la BFA et son commandant ont pris la tête d'une force multinationale, la *Kaboul Multinational Brigade* dans le cadre de *Isaf* (Force internationale d'assistance à la sécurité). Certaines composantes de cette force étaient eux-mêmes issus de régiments nationaux de la BFA. Ils étaient cependant intégrés à leurs détachements nationaux respectifs. En effet, les régiments nationaux de la BFA (en particulier français) restent disponibles, mais avec une fréquence moins élevée, pour les relèves des missions de différente nature dans lesquelles la France est engagée. Les autres exemples de coopération opérationnelle qui méritent d'être mentionnés²⁶ se sont déroulés selon une configuration proche : participation à la DMN-SE (Division Multinationale Sud-Est) puis BMN-SE (Brigade Multinationale Sud-Est) et aujourd'hui TF-SE (Task Force Sud-Est) en Bosnie-Herzégovine.

Les armées de terre des deux pays ont par ailleurs collaboré dans le cadre de l'opération Artemis (12 juin - 8 septembre 2003) réalisée sous l'égide de

²⁵ Ce n'est qu'en 1994 que le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe autorisa la Bundeswehr à participer à des opérations extérieures.

²⁶ Significatives en terme de volumes engagés et d'intensité des échanges entre les troupes des deux pays.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

l'Union européenne en République démocratique du Congo. Toutefois cette coopération a été relativement faible au regard des moyens engagés par le Bundeswehr : mise à disposition d'un avion de transport *Transall*, un équipage et quelques forces ainsi que des officiers de liaison au sein du centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'Etat-major des armées français à Paris.

Enfin, c'est également autour de l'appareil de transport *Transall* (*Transport Allianz*), issu d'un programme franco-allemand, que l'Armée de l'air française et la *Luftwaffe* ont pu travailler récemment dans un contexte opérationnel. Lors de la crise du Darfour, la France a mis à la disposition de la *Luftwaffe*, qui intervenait au profit de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), ses infrastructures et ses personnels "prépositionnés" en Afrique (en l'occurrence au Tchad, à N'djamena). Ce type de coopération, soit le soutien technique réciproque (mécaniciens, etc...), autour des *Transall* français et allemands avait déjà été éprouvé depuis une dizaine d'années.

La FNFA a participé à de nombreuses opérations aux cours des dix dernières années. En 2004, la marine française était présente dans l'Océan Indien dans le cadre de la *Task Force 150* en soutien à l'opération *Enduring Freedom*, l'Allemagne en assurait le commandement (2 bâtiments allemands, un français). Les concepts d'emploi des deux marines étant encore relativement distincts, ces dernières rencontrent de nombreuses difficultés à développer des coopérations opérationnelles, malgré les efforts passés et actuels pour développer cette dimension.

1.2.4 – Les projets ou la dimension multilatérale.

Les projets ou les réalisations actuelles de la coopération franco-allemande sont nettement marqués par leur dimension européenne, et donc multilatérale. Cette évolution est le résultat de la réorganisation de l'architecture européenne de défense. Il s'agit alors soit d'européaniser les formes de coopération déjà institutionnalisées, soit d'intégrer dès leur conception cet aspect aux initiatives franco-allemandes.

La description des objectifs des évolutions de la BFA en est exemplaire, puisqu'elle doit se préparer à accueillir dans un cadre opérationnel d'autres nationalités. Les marines après quelques hésitations allemandes ont lancé le projet d'une force navale européenne, force de réaction maritime *EU MARC*, un système de génération de force en cas de crise. Elles interviennent ainsi de manière conjointe dans le développement de la dimension maritime des groupements tactiques européens.

Parallèlement, la volonté de la marine française de créer d'un état-major de réaction rapide de l'Otan à Toulon (FRMARFOR) a suscité l'intérêt des Allemands. Ces derniers sont en effet eux-mêmes en pleine conception d'une

structure statique, au niveau de l'Otan, à Glücksburg (GE-EU MCC). Cette convergence devrait conduire à un échange d'officiers.

Toujours, d'un point de vue opérationnel, les armées de l'air allemande et française ont joué un rôle moteur - en partie grâce à l'expérience acquise au travers de l'exploitation du *Transall* - dans la mise en place de la cellule européenne de coordination du transport européen (*European Airlift Coordination Cell, EACC*). Dans le but d'optimiser l'emploi des moyens aériens, l'EACC a permis aux pays partenaires des échanges de prestations²⁷. Après trois années fonctionnement, c'est l'ensemble des pays membres du Groupe aérien européen (GAE)²⁸ qui rejoignit cette structure. Elle devenait le 1^{er} juillet 2004 le Centre européen de transport aérien (*European Airlift Center, EAC*), regroupant au sein d'un état-major 25 personnes à Eindhoven (Pays-Bas). Il participera aux réunions préparatoires à l'introduction du nouvel avion de transport aérien *A400M*, qui remplacera le *Transall* mis en service il y a environ 35 ans.

La dimension forcément européenne de la coopération est également sensible dans les projets de coopération organique. Ainsi l'Allemagne et la France ont proposé la création d'un Centre européen de compétences sur les capacités NBC à Sonthofen (Allemagne). Au sein des deux marines, le projet d'un navire-école venant remplacer la *Jeanne-d'Arc* vieillissante et le *Deutschland* retiré du service, un temps abandonné, semble renaître sous une forme européenne²⁹. Par ailleurs, des jumelages entre les frégates anti-aériennes de nouvelle génération françaises (*Horizon*) et allemandes (*F124*) sont à l'étude.

L'introduction d'un multilatéralisme de principe dans le cadre de la coopération franco-allemande s'accompagne de la "revitalisation" de cette dernière. Son instrumentalisation au service de l'Union européenne ou même de l'Otan semble non plus seulement servir l'économie de la relation entre deux pays, mais assurer leur influence dans le concert européen. Cependant, alors que la langue de travail de la coopération tend à devenir le plus souvent l'anglais, certains des militaires rencontrés s'inquiètent d'une possible « dénaturation » de la coopération franco-allemande.

²⁷ Elle contribua à la réussite de l'opération *Artemis*.

²⁸ Fondé en 1995 par la France et la Grande-Bretagne, le GAE regroupe outre les forces aériennes des pays fondateurs, celles de l'Espagne, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Allemagne et de la Belgique.

²⁹ Discours du Président de la République Jacques Chirac le 29 août 2005 à l'occasion de la XIIIème conférence des Ambassadeurs.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Principaux points de convergence et de divergence des outils militaires français et allemand

Missions	La Bundeswehr a vu, dès sa création en 1955, sa mission constitutionnellement limitée à la défense du territoire. Ce n'est qu'à partir de la décision du Tribunal constitutionnel de 1994 qu'elle a été autorisée à participer à des opérations extérieures multinationales. En raison du passé colonial de la France, les forces armées françaises n'ont cessé depuis 1945 d'avoir des troupes hors de la Métropole.
Intégration multinationale	La condition posée par les vainqueurs de la 2 ^{de} Guerre Mondiale au réarmement allemand fut l'intégration des futures forces armées de l'Allemagne fédérale au sein de structures multinationales : ce fut essentiellement l'Otan et l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Cette situation eut deux principales conséquences sur la Bundeswehr. La quasi-totalité de ses forces était et reste intégrée dans des corps multinationaux et leur commandement opérationnel dépendait des états-majors otaniens dans lesquels les officiers allemands occupaient des postes de responsabilité. La décision du Général de Gaulle en 1966 de se retirer des structures militaires de l'Alliance atlantique a conduit les armées françaises à ne pas adopter les standards otaniens, et à réduire leur compétence dans le domaine de la multinationnalité : la règle au sein de la Bundeswehr fut longtemps l'exception au sein des forces armées françaises.
Format	La Bundeswehr et les forces armées françaises ont aujourd'hui des effectifs comparables (en ne comptabilisant pas pour la France les forces de la Gendarmerie nationale). Cependant la prise en considération du "poids" relatif des différentes composantes (Air, Mer, Terre) comme leurs équipements fait apparaître des différences. Ainsi, la <i>Bundesmarine</i> ne compte qu'environ 25 000 marins contre un plus de 40 000 dans la Marine nationale. Ou encore, au sein de l'Armée de terre française, l'Infanterie joue un rôle pivot. Cette tâche a été très longtemps assurée par l'Arme blindée au sein de la Bundeswehr.
Organisation des compétences institutionnelles	Alors que l'envoi de troupes en opérations extérieures nécessite un vote du <i>Bundestag</i> (et, un délai de réaction prolongé), l'exécutif français possède plus de liberté en la matière. Il existe par ailleurs des différences dans l'attribution des compétences des différents ministères. La Marine nationale française réalise par exemple des missions que n'accomplit par la <i>Bundesmarine</i> , parce qu'elles relèvent de la compétence exclusive des services des ministères de l'Intérieur, des Finances (Douanes), voire des <i>Länder</i> , en Allemagne fédérale.
Recrutement	Les nombreuses réformes de la Bundeswehr depuis 1990 ont, malgré de nombreux débats, laissé survivre un système de recrutement mixte, associant militaires professionnels (sous contrat ou de carrière) et conscrits, alors que la France a suspendu le service national (et donc militaire) en 1996. Cependant, la dernière réorganisation des forces armées fédérales tend à faire apparaître un schéma proche de celui en vigueur dans les forces armées françaises avant la professionnalisation, soit, de manière schématique, d'un côté, des forces quasi ou totalement professionnalisées destinées aux interventions extérieures et de l'autre des unités où les conscrits participent au soutien et aux missions intérieures. Toutefois, comme la France a pu le vivre, cette situation trouve ses limites dans le cadre d'une réduction des effectifs et d'une multiplication des opérations

	extérieures (par exemple, dans la constitution d'équipages entièrement professionnalisés pour la Marine nationale lors de la première Guerre du Golfe).
Chaîne opérationnelle	Le commandement opérationnel a été très longtemps confié aux structures de l'Otan puisque la Bundeswehr n'était pas destinée à intervenir en dehors du territoire. En conséquence, les états-majors et, en particulier, l'état-major des armées de la Bundeswehr n'avaient que peu ou pas développé de structures de conduite et de planification opérationnelle. Le <i>Berliner Erlass</i> , « décret de Berlin » du 21 janvier 2005, modifie profondément l'organisation des états-majors de la Bundeswehr, créant de véritables structures de conduite des opérations. Il en attribue la responsabilité au chef d'état-major des armées (<i>Generalinspekteur</i>), dont le rôle fut longtemps réduit. Cette organisation marque une convergence avec les structures françaises, elles-mêmes modifiées par un arrêté du 3 juin 2005, marquant un renforcement des pouvoirs du CEMA.
Statut des militaires	La réforme du Statut général des militaires en 2005 en France (remplaçant celui des années 1972-1975) a marqué un rapprochement des positions françaises et allemandes sur les droits accordés aux soldats. Il demeure cependant des différences profondes liées à deux conceptions distinctes de la place du militaire au sein de la société. Si depuis 2001 en France, chaque catégorie (militaires du rang, sous-officiers, officiers) peut élire ses représentants (Présidents de catégorie) au sein de son unité (régiments, base aérienne, etc...), il n'existe pas de syndicats militaires comme au sein de la Bundeswehr. D'une manière plus générale, l' <i>Innere Führung</i> , sorte de philosophie ou doctrine organisant les relations hiérarchiques, professionnelles et civilo-militaires au sein de la Bundeswehr, n'a pas son équivalent en France. Alors que le principe selon lequel « le métier de militaire est un métier comme un autre » (avec ses conséquences juridiques) est encore largement dominant en Allemagne, le principe d'un régime dérogatoire, spécifique aux militaires, reste défendu dans les forces armées françaises.

2 - Quelle approche pour la coopération militaire franco-allemande ?

Portant sur une action publique s'inscrivant dans une relation interétatique l'analyse de coopération militaire conduit logiquement à se tourner vers les Relations internationales et/ou l'étude des relations interculturelles pour découvrir les outils nécessaires à sa compréhension. Cependant notre choix de limiter notre enquête à la coopération militaire *stricto-sensu*, et à ses formes concrètes, conduit à s'intéresser plus particulièrement aux fonctionnements des administrations centrales et aux comportements des militaires impliqués au quotidien dans ces activités bilatérales. Par conséquent les dimensions politique et militaro-politique ne seront considérées dans cette recherche que de manière marginale (comme contexte ou facteur exogène).

Toutefois, il nous apparaît nécessaire de fournir un décryptage théorique des enjeux de la coopération militaire sur la scène internationale afin de souligner les influences réciproques entre la coopération "au concret", perception du local, et la dimension globale (au sens d'une des formes d'interactions entre deux Etats). Ceci est, de plus, justifié par les liens évidents avec les deux axes qui seront développés au cours de cette étude : les analyses culturaliste et organisationnelle.

2.1 - L'union fait la force ? Coopération militaire et relations interétatiques.

Les forces armées régulières, leur organisation et leur emploi relèvent par essence de la souveraineté des Etats. Elle est un des aspects d'une politique publique, la politique militaire au sens large. Cette dernière, selon une logique clausewitzienne, peut-être analysée, comme une des expressions de la politique étrangère d'un Etat. La coopération internationale [Battistella, 2003, p.367-397], et plus particulièrement militaire [Haine, 2001] peut être lue – Avec qui ? Pourquoi ? Comment ? – au travers des différents paradigmes des Relations Internationales. Cependant, le fait que la coopération étudiée ici soit franco-allemande, et que l'un des objectifs affichés en soit la construction d'une Europe de la Défense, peut offrir l'application d'une autre grille de lecture, celle liée à l'émergence « d'un nouvel espace de gouvernance » [Lequesne, 1998]. Ces approches tendent à la mise en évidence de phénomènes « d'européanisation », par exemple ceux touchant les acteurs et les processus de production des politiques publiques [Battistella, 2003, p.341; Pajon, 2003]. Bien qu'il y existe un constat scientifique de la nécessaire production d'une grille de lecture distincte

et de concepts propres à l'analyse de l'intégration européenne [Joana, Smith, 2000], les convergences, emprunts [Surel, 2000], et collaborations théoriques et épistémologiques [Lequesnes, Smith, 1997] prouvent une perméabilité entre les deux approches.

Dans le cadre des théories des Relations internationales, les "néo", qu'ils soient libéraux ou réalistes [Baldwin, 1993 ; Powell, 1994], ont en commun de postuler « l'anarchie du champ international ». Cependant, et en écartant toutes les nuances apportées par les différents auteurs, leurs conceptions de l'anarchie divergent. De manière extrêmement schématique, et ce afin d'éclairer les prochains développements, les (néo-)réalistes considèrent que cette situation d'anarchie structure le comportement des acteurs internationaux. Dans un environnement hobbesien, où tous les acteurs sont des rivaux potentiels, les comportements sont forcément égoïstes, et les Etats pratiquent une politique du *self help*, visant à maximiser leur puissance par la défense de leurs intérêts. Cette approche peut être qualifiée de stato-centrée, car elle considère l'Etat comme l'acteur central (et rationnel) du champ international. Enfin, les ressorts des choix étatiques en politique internationale seraient à rechercher principalement dans les éléments matériels (géographie, économie, développement technologique et capacités militaires) et extérieurs (externes) à l'Etat. En revanche, selon les (néo-)libéraux, s'il y a anarchie, celle-ci est ce que les Etats en font. En d'autres termes, leurs comportements peuvent viser à réduire cette zone d'incertitude que constitue le comportement des autres par la création de structures internationales, de normes officielles et officieuses (des « régimes internationaux » au sens large [Keohane, Nye, 2001]). Par ailleurs, l'Etat est le mandataire de l'expression des intérêts d'acteurs sociétaux (en dépassant la distinction réaliste interne/externe).

Parce que l'emploi de la force armée relève de l'autorité souveraine des Etats, et que la question en jeu est parfois celle de la survie même de l'Etat, la coopération militaire devrait pouvoir être comprise par l'emploi des principes néo-réalistes. Cependant, le postulat de l'égoïsme des Etats contredit le principe même de la coopération. Ainsi, une coopération militaire ne pourrait être que temporaire [Waltz, 1979, p.105]. Pendant la Guerre froide, l'existence d'une coopération militaire franco-allemande pouvait se comprendre comme une alliance de deux Etats face à la menace soviétique³⁰. La théorie réaliste semble impuissante à comprendre le maintien et le renforcement actuel de la coopération militaire franco-allemande après la disparition de la menace vitale que représentait le bloc soviétique.

Cependant, si on postule que les officiers français ont une conception réaliste de la scène internationale, leur attitude de défiance ou de soupçon à l'égard de la Brigade franco-allemande, créée en 1988, acquiert une autre

³⁰ Sur la base du Traité de l'Elysée de 1963, les négociations devant aboutir au Protocole additionnel de 1988 et à la création de la BFA débutèrent en 1982.

dimension. Il apparaît logique que les militaires français aient jugé expérimentale cette unité mixte lors de sa mise sur pied en 1991 [Robert, 1992]. L'opinion, selon laquelle la Brigade franco-allemande est d'abord le résultat d'une volonté, fut largement partagée par les officiers français, au moins jusqu'à sa récente première opération extérieure en tant qu'unité constituée en juillet 2004³¹. A l'origine de cette création, il y aurait eu donc d'abord le désir de créer un symbole du rapprochement, de l'amitié franco-allemande – au même titre que certaines cérémonies officielles. L'existence de cette unité mixte, alors que la menace soviétique a disparu et que son efficacité militaire est jugée plus que douteuse, n'aurait eu essentiellement de sens pendant plus d'une décennie que parce qu'elle produisait justement du *sens*.

Finalement, outre sa circularité, ce raisonnement peine à expliquer l'engagement de plusieurs milliers d'hommes, la mobilisation d'importants moyens matériels et financiers et le choix d'être confronté à des problèmes techniques dont certains ne sont toujours pas résolus, alors que la poursuite d'exercices en commun auraient pu suffire. Exemplaire d'une perception si ce n'est réaliste, du moins matérialiste, de la coopération militaire franco-allemande durant une grande partie des années 90, cette analyse peut expliquer à la fois le scepticisme d'une partie des armées françaises et leur manque d'enthousiasme à l'égard des grands projets communs durant les années 90 (BFA, FNFA). La stagnation de la coopération durant cette période est alors souvent présentée aussi comme résultant d'un refroidissement des relations politiques franco-allemandes. Le scepticisme, ou parfois le désintérêt, des élites militaires françaises n'aurait été, une fois encore, qu'un reflet ou un alignement sur l'attitude de l'échelon politique.

Il est évident que la soumission du militaire au politique peut permettre de "comprendre" pourquoi les militaires ont créé certaines unités malgré une attitude critique et distante à l'égard du projet. Pour la mise raison, la prise en considération de la vision réaliste semble offrir une meilleure compréhension d'une partie du raisonnement militaire français, soit le passage du registre des buts et de l'efficacité militaire à celui du registre de la « haute » politique et du symbolique.

Le paradigme (néo-)réaliste n'explique cependant pas le choix politique de l'élan donné à la coopération au tournant des années 90, puis celui à l'œuvre actuellement. En effet, aucune nouvelle menace vitale directe n'est réapparue. Il n'explique pas non plus l'apparent changement d'attitude au sein des armées après une longue période de réserve à l'égard de la coopération franco-allemande.

Le paradigme (néo-)libéral, inspiré des théories économiques, principalement celle des jeux et classiquement appliquées au domaine de

³¹ Les régiments strictement nationaux intégrés à la Brigade franco-allemande avaient déjà réalisé des opérations extérieures séparément en 2002-2003.

l'économie internationale, offre en revanche quelques clés. Partant du même postulat de « l'anarchie du champ international », elle ouvre plus de choix aux Etats que le simple comportement égoïste qui devrait immanquablement conduire à la trahison de la coopération. L'institutionnalisation des relations interétatiques, au travers de structures internationales, impliquerait la production de normes au sens large. Celles-ci conduiraient à réduire, voire à faire disparaître, l'incertitude sur le comportement des autres Etats, incertitude à l'origine de leur unilatéralisme. « Des régimes émergent parce que des acteurs renoncent à des décisions unilatérales en vue de faire face à des dilemmes d'intérêts communs (...). Ils agissent ce faisant dans leur propre intérêt, car l'utilité obtenue de manière concertée est supérieure à celle à laquelle ils auraient pu prétendre s'ils avaient agi seuls. Il est dans leur intérêt mutuel d'établir des arrangements qui façonnent leur comportement dans l'avenir et qui permettent à leurs attentes de converger, car par là même, ils évitent les dilemmes provoqués par leur action unilatérale » [Stein, 1983, cité par Battistela, 2003, p.382]. Cette définition pose par ailleurs la prise de conscience par les partenaires de leur "communauté de destin". On peut alors expliquer, par exemple, le mécontentement allemand lors de la décision française unilatérale, et sans avertissement, du passage à une armée professionnelles en 1996. Supposant l'honnêteté des partenaires et le respect volontaire des normes en l'absence d'autorité supérieure, l'hypothèse de la "triche" de l'un ou l'autre des partenaires est d'abord limitée par la surveillance réciproque. Ensuite, un comportement de cavalier seul de l'un des partenaires visant à obtenir un gain maximal dans un secteur peut avoir des conséquences sur l'ensemble des relations [Axelrod, 1981, 1992]. C'est d'ailleurs selon cette perspective qu'un officier français nous a présenté la coopération militaire franco-allemande lors d'un entretien. Selon lui, la logique de la coopération militaire franco-allemande ne pourrait être comprise que si on l'intègre à l'ensemble des domaines que touche la relation bilatérale. Il s'agirait d'un jeu général de dons et contre-dons. Un accord favorable à la France dans le domaine économique sera compensé par un accord favorable à l'Allemagne dans le domaine de la Défense³². La tendance à percevoir la coopération militaire franco-allemande comme un champ autonome expliquerait alors la perception de certains acteurs de terrain français et allemands, selon laquelle la France céderait souvent aux exigences allemandes et inversement.

Le fait que la coopération militaire s'inscrive dans un « régime » général binational et, enfin, que les « régimes » incitent les Etats-membres à coopérer parce qu'ils continuent à réduire la zone d'incertitude par l'échange et la

³² Cette illustration est par ailleurs exemplaire de « l'équilibre des déséquilibres » que présente l'interaction franco-allemande entre une France, puissance politique, et l'Allemagne, puissance économique. [Hoffmann, 1990, p.504]

communication, semble expliquer le maintien de la coopération militaire malgré la disparition des conditions ayant présidé à sa création (soit la guerre froide).

Cependant comme les néo-libéraux le reconnaissent eux-mêmes, l'application de la théorie des régimes trouve ses limites au domaine militaire en raison des enjeux vitaux qu'il recouvre pour les Etats. En effet, selon une critique (néo-)réaliste, la mise en place d'une coopération militaire n'aurait pas pour objet la recherche d'un "gain absolu" par les Etats, mais d'un "gain relatif" [Grieco, 1988]. En effet, la puissance d'un Etat s'estime relativement à celle des autres. On doit minorer le bénéfice en terme de « position » dans le champ international qu'apporte une coopération militaire à un Etat de ce que cette coopération apporte comme avantage au partenaire. Selon cette analyse, et pour la période de la Guerre froide, l'engagement français dans la coopération militaire avec l'Allemagne aurait eu pour objet, dans un premier temps, de contrôler le « réarmement » d'un pays qualifié d'ennemi héréditaire, puis d'essayer, ensuite et surtout, de contrebalancer l'hégémonie américaine en coopérant avec l'autre grand pays européen, et cela tout en préservant son *leadership* en Europe. Du point de vue de l'Allemagne, la politique de coopération et d'intégration fut d'abord une politique visant à l'émancipation et le retour à la souveraineté. Pour la même période, dans la politique allemande, multilatéraliste, le domaine militaire relève (ou relevait ?) traditionnellement de l'Otan, soit, en terme de coopération, un comportement de ralliement (*bandwagon*) à la puissance militaire dominante, les Etats-Unis au travers de l'Alliance atlantique. L'acceptation du volet militaire de la relation franco-allemande correspondait à un gage de bonne volonté nécessaire à l'économie de la relation entre les deux pays face à des Français demandeurs [Lamblin-Gourdin 1997 ; Vaillant, 2002-2003]. Pour des raisons opposées, on peut comprendre la réticence, certes peut-être moins prononcée, des officiers allemands à l'égard, non du principe de l'intégration militaire, mais de son application dans le domaine franco-allemand. L'Otan représente à leurs yeux le partenaire légitime de la coopération militaire, la coopération franco-allemande n'ayant qu'une vocation "politique", se comprenant par le rôle des nécessaires relations entre la France et l'Allemagne dans la construction européenne. Aujourd'hui, la politique étrangère allemande « normalisée » chercherait dans le recréation de son outil de défense et une indépendance relative à soutenir sa candidature à un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.

L'analyse de la coopération militaire franco-allemande à l'aide de ces deux paradigmes permet de mettre en évidence que la coopération militaire allemande recouvre des relations de contrôle, de rivalité, de marchandage et la poursuite d'objectifs distincts, voire opposés. Elle permet aussi de comprendre, en partie et par extension, la manière dont la coopération militaire peut être appréhendée par les agents qui en ont la charge. En effet, les discours sur la

Christophe PAJON

coopération militaire franco-allemande recueillis reflètent des lectures divergentes de cette coopération.

2.2 – Cultures et structures comme variables explicatives de la coopération franco-allemande.

Une des innovations décisives à l'approche libérale, récemment introduite par Andrew Moravcsik, dans son analyse de l'intégration européenne est la systématisation du rôle des acteurs internes dans la détermination de la politique étrangère d'un Etat. Selon lui, dans les relations internationales, « la politique gouvernementale est contrainte par les identités, intérêts et pouvoirs sous-jacents des individus et groupes qui – au sein et en dehors de l'appareil d'Etat – exercent en permanence une pression sur les décideurs en vue de leur faire adopter des politiques conformes à leurs préférences » [Moravcsik, 1997]. L'action internationale de l'Etat ou d'un chef d'Etat n'est plus alors motivée par un intérêt national défini par la répartition de la puissance dans le champ international, mais par les intérêts, matériels et idéels, de tel ou tel groupe qui aurait réussi à imposer ses objectifs à l'Etat qui en deviendrait le porteur. Les préférences internes seraient alors, par un processus d'agrégation³³, à l'origine du comportement international des Etats. Ces « préférences » des groupes sociétaux seraient en partie issues de leur identité construite dans un contexte national. Cette analyse éclaire et recouvre les deux axes qui vont être adoptés dans cette enquête afin d'analyser la coopération militaire franco-allemande : celui des mécanismes de coopération et celui des schémas culturels.

La coopération comme processus

Cette analyse de l'influence des groupes au sein même de l'appareil étatique n'est pas sans rappeler les analyses bureaucratiques de la prise de décision en matière de politique étrangère. La plus célèbre de ces approches de *decision making analysis* est bien sûr celle de Graham Allison relative à la crise des missiles de Cuba. Cet auteur y mettait particulièrement en évidence l'influence de l'état-major de l'*US Air Force* dans la prise de décision finale du Président des Etats-Unis. Cette analyse, aujourd'hui critiquée et amendée suite à l'ouverture d'archives qui ont permis de remettre en avant l'autonomie de décision de John F. Kennedy, offre cependant de nombreuses pistes [Charillon, 2001].

D'une part, ce postulat du rôle des acteurs internes dans la définition de la politique d'un Etat peut être combinée à celle du marchandage pour aboutir à

³³ Ce processus d'agrégation aboutissant au comportement international des Etats n'est pas sans rappeler celui proposé par Raymond Boudon dans le cadre de son analyse des phénomènes sociaux.

la conception d'une diplomatie à double niveau (*double-edged diplomacy*) [Putnam, 1993] : le gouvernement d'un Etat doit à la fois, parvenir à un accord avec ses partenaires extérieurs et satisfaire les intérêts des acteurs sociétaux internes (les forces armées par exemple). Les structures politiques et administratives régulent à la fois le contenu des intérêts de ces groupes sociétaux, mais aussi leurs modes d'expression, au travers de canaux préexistants.

Ces différents apports à la théorie libérale ont pour objet d'ouvrir la « boîte noire » que représente le processus de production d'une décision gouvernementale dans le champ international. Appliqués à la coopération militaire franco-allemande, ils permettent d'évoquer les interactions qui peuvent exister entre la Présidence, le ministère de la Défense, celui des Affaires étrangères (et d'autres), mais aussi en ce qui concerne particulièrement notre enquête celles qui peuvent exister au sein même de la Défense et des forces armées. Dans ce dernier cadre, les principaux animateurs et coordinateurs sont des agents de l'Etat (surtout des militaires ou agents du ministère de la Défense). Ces approches soulèvent alors deux problèmes. D'abord, la remise en cause du monolithisme bureaucratique (découlant en particulier du principe de discipline et d'obéissance pour les militaires) n'est que rarement admise par les acteurs. Le principe de la soumission du militaire au pouvoir politique, élément intériorisé dans l'identité des militaires français, conduit à nier, non l'existence d'opinions divergentes ou critiques à l'égard des décisions politiques, mais l'influence potentielle de ces préférences sur l'échelon politique³⁴. Un acteur de la coopération militaire franco-allemande nous confia ainsi : « Si on me dit que la girafe est bleue, je la peindrai en bleu ». Plus souvent, on met en avant la sphère « politico-militaire » dont relèvent les décisions les plus importantes et dans laquelle les élites militaires n'auraient finalement que peu d'influence.

Or, largement inspirée par les approches économiques et les théories de la rationalité limitée [Simon, 1955], l'analyse stratégique, accordant aussi un rôle essentiel à l'acteur individuel, fournit certains instruments nécessaires à l'analyse organisationnelle de la coopération. Ce type d'analyse s'intéresse particulièrement aux interactions de pouvoirs et relations humaines au sein des structures. L'acteur utilise son pouvoir, compris en tant que ressource, dans la poursuite de buts et d'objectifs propres. Cependant son autonomie et sa liberté d'action sont limitées par l'ensemble des règles du jeu que représente l'organisation. Par ailleurs, les stratégies individuelles sont marquées par l'incertitude que laisse planer le comportement de l'Autre. On peut d'ores et déjà souligner que Gilles Robert en 1990-1991 s'appuyait en partie sur les travaux de Erhard Friedberg et de Michel Crozier [Crozier, Friedberg, 1977] pour analyser la toute jeune Brigade Franco-allemande [Robert, 1992]. Enfin, dans le cadre d'une approche « managériale », et puisant ces concepts dans les

³⁴ Cette attitude peut être expliquée en partie par l'indicateur hiérarchique élevé qui caractériserait la culture française selon Geert Hostede.

sciences économiques et humaines, la coopération est définie comme un processus cognitif d'échanges de connaissances entre les acteurs et les structures au sein d'une même organisation, ou, bien sûr entre deux organisations. C'est de manière parallèle à la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'obtention du résultat recherché que sont produites des connaissances nouvelles. Par exemple, et dans le cas de la coopération militaire franco-allemande, l'obtention d'informations techniques sur une activité particulière du partenaire – c'est alors le but de cette action de coopération – conduit à apprendre à l'acteur, émetteur de la demande, le moyen d'obtenir cette information, la plus précise ou le plus rapidement possible selon les occasions. Cet apprentissage représente alors une connaissance nouvelle en elle-même.

Préférences, identités et culture

Toujours selon cette approche libérale, les Etats ne font que représenter et défendre les « préférences » des groupes sociétaux. Si ces derniers ont des intérêts matériels, leurs préférences sont surtout le reflet de leur identité nationale. Face à une question ou un problème, leur choix ou préférence dépendra de leur appréhension de leur environnement, ainsi que des références, valeurs, ou expériences historiques et individuelles qu'ils auront intériorisées au cours de leur socialisation « nationale ». Le principal défi de cette approche serait bien sûr de définir « l'identité nationale », et plus précisément encore dans le cadre de notre enquête l'identité militaire. A la différence du paradigme réaliste, les idées jouent alors un rôle important dans la détermination d'un choix. « Parce que les affaires militaires touchent à l'essence du politique, ces facteurs identitaires déterminent au fond les marges de manœuvre, étroites et rigides, du jeu diplomatique. L'indépendance de la politique étrangère française, l'insularité britannique, la semi-souveraineté allemande ne sont pas seulement des étiquettes ou des clichés commodes ; ces éléments sont les caractéristiques fondamentales de leurs identités et définissent les approches respectives à la fois vis-à-vis de la construction européenne – alibi pour Paris, méfiance pour Londres, salut pour Berlin –, mais aussi par rapport à l'Alliance atlantique, cercle illégitime pour la France, communauté naturelle pour le Royaume-Uni, solidarité nécessaire pour l'Allemagne. Les politiques de défense mais aussi les cultures militaires, sont pour une large part conditionnées par ces références divergentes » [Haine, 2001, p.6].

Cependant l'identité nationale, selon cette approche, ne se construirait d'abord que dans un cadre national, et les interactions et accommodements avec les partenaires ne se dérouleraient que dans un deuxième temps. Toutefois, l'existence de structures permanentes (ce raisonnement est plus particulièrement appliqué à l'intégration européenne) conduirait au travers d'une collaboration régulière à la convergence des préférences des élites au niveau supranational. De plus, le bon fonctionnement de ces structures pousserait les acteurs à envisager

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

de plus en plus souvent la satisfaction d'aspirations nationales au niveau supranational. L'idée d'une convergence des élites militaires française et allemande au sujet de la coopération militaire franco-allemande a été avancée à plusieurs reprises au cours des interviews. « Frémissement », ou indicateur d'un début d'évolution des « mentalités » au sein de la Bundeswehr, les officiers français rencontrés estiment que les actions et projets de coopération se trouvent renforcés parce qu'il y aurait un début de rééquilibrage de la tendance « européenne » aux dépens de la traditionnelle tendance otanienne. La revalorisation de la coopération militaire franco-allemande s'expliquerait alors par son inscription dans la relance du projet politique européen dont les objectifs seraient à présent plus ambitieux et clairs qu'ils ne l'étaient en 1988³⁵. Cette convergence ne signifie pas seulement un début de réalignement des préférences de l'élite militaire allemande sur celles des Français, mais également la prise de conscience par l'élite militaire française, si ce n'est de l'impasse où conduit aujourd'hui le principe d'indépendance, mais au moins de la relativisation des gains (en terme de position sur le champ international, et d'efficacité militaire) que peut apporter un comportement de cavalier seul. La nécessité d'une coopération militaire franco-allemande semble être devenue une conviction partagée par les élites militaires française et allemande et avoir donné un contenu à l'expression de « communauté de destin ».

L'identité se trouve également au centre de l'analyse proposée par le paradigme constructiviste. Développant une approche cognitive³⁶, il procède à un renversement complet dans la détermination du comportement des acteurs et va plus loin que l'approche (néo-)libérale. La détermination du comportement des acteurs dans le champ international ne serait pas motivée par l'existence d'intérêts matériels, mais par la perception qu'en ont les acteurs. En d'autres termes, la réalité est déterminée par l'idée qu'on s'en fait et non par la matière. « Les identités se réfèrent à ce que les acteurs sont. (...) Les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent (...) Les intérêts présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est. » [Wendt, 1999, p. 114]. De plus, alors que les identités se construisent principalement et d'abord dans un contexte national dans l'approche libérale, l'approche constructiviste insiste sur les interactions et l'intersubjectivité dans la construction des identités : l'identité qu'on se fait de soi dépend non seulement de soi, mais de l'idée que les autres s'en font, et des comportements que les autres adoptent à partir de cette idée. Valeurs, normes, image de soi et de l'autre, références historiques, éléments d'un imaginaire, etc...³⁷ sont autant

³⁵ Pourtant, le protocole de 1988 portant création du Conseil franco-allemand pour la défense et la sécurité liait déjà la coopération militaire franco-allemande à la construction européenne.

³⁶ Cette approche renvoie aux travaux relevant de la sociologie de la connaissance [Berger, Luckmann, 1996]

³⁷ Les spécialistes de l'approche cognitive des politiques publiques parlent pour leur part de « référentiel global » [Muller, 2000]

d'éléments cognitifs qui vont construire chez chaque acteur un cadre d'analyse du champ international, une conception des relations mutuelles qui s'établissent entre les Etats. « Non que ces processus [les processus de prise de décision] ne soient pas rationnels, mais ils mettent en jeu des éléments intangibles, tels que les leçon du passé, les perceptions, les convictions apprises ou acquises, la culture et l'expérience, ou le rôle des idées et des personnalités au sens large » [Haïne, 2001, p.86].

Il est alors possible de s'appuyer sur un corpus constitué par les analyses culturalistes au sens large. Nous nous concentrerons dans cette enquête sur la dimension de l'interculturalité, soit « les relations, positives ou négatives, entre personnes, groupes, sociétés de cultures différentes » [Demorgon, 2004, p.23]. Les définitions du concept de culture sont nombreuses. Quoique largement utilisée, l'hypothèse de Geert Hofstede [Hofstede, 1992] selon laquelle la culture constitue chez chaque individu une « programmation mentale » (*Software of the Mind*) est souvent critiquée. Elle peut être complétée avec profit par les travaux de E.T. Hall [Hall, 1979, 1984]. Il s'agit de comprendre, au travers de la grille de lecture offerte par Hofstede et Hall, les différences culturelles – et sous-culturelles (la culture militaire étant comprise en tant que culture professionnelle) – mises au jour dans le cadre de la coopération franco-allemande. Ce type d'approches a déjà inspiré en partie de nombreux travaux sur la multinationalité en France [Tardy, 1999] comme en Allemagne [Gareis et alii, 2003 ; Von Hagen, 2003].

3 - Axes de recherches et techniques d'enquête.

En choisissant de "circonscrire" notre objet à la coopération militaire au sens que lui donne le CFADS, et encore plus précisément à ses composantes Terre, Air et Mer, cette enquête ne pourra pas prendre en considération de manière systématique l'impact de la sphère politique sur le déroulement de la coopération. Cette enquête ne répondra pas alors complètement à la question du « Pourquoi ? » de la coopération. Il s'agira plutôt d'une mise en perspective du fonctionnement concret et à différents niveaux de la coopération sous deux angles : celui de la rencontre culturelle et celui des processus de coopération.

Mais, notre objectif est d'aller au-delà de la réponse au « Comment ? ». Les deux approches seront en effet utilisées afin de souligner le danger qu'il y a à vouloir "décontextualiser" la coopération militaire franco-allemande. Considérer cette sphère d'interactions entre les deux pays comme autonome et détachée des contraintes nationales (culture, organisations, logiques professionnelles) conduit en effet à laisser dans l'ombre certains facteurs nécessaires à sa compréhension.

Cette volonté de réinscrire notre objet à chaque fois dans son contexte national pour chacun des deux pays détermine une double problématique. D'une part, si les situations de coopération impliquent certes la confrontation de systèmes de valeurs, de conceptions du métier ou de solutions organisationnelles différentes selon le pays, elles devraient induire également l'apparition de solutions communes plus ou moins formalisées. En d'autres termes, certaines normes partagées, implicites ou explicites, dont le but est de réguler les interactions entre les deux partenaires (au point de vue institutionnel et individuel), devraient pouvoir être mises en évidence. Elles prendraient la forme de choix organisationnels, de comportements ou de motivations communes et constitueraient le socle d'un savoir-faire et/ou d'un savoir-être propre à la coopération franco-allemande.

D'autre part, les mécanismes de la coopération ne peuvent être compris, selon nous, que si l'on pose que les problèmes soulevés par la coordination des actions conduites par deux entités nationales sont en partie conditionnés par les coopérations développées au sein des structures nationales. Pour chacune des armées (Terre, Air, Mer), l'évaluation des enjeux, des priorités et des objectifs de l'organisation concernée peut en effet varier. Au niveau même des individus, l'action en faveur de la coopération peut être déterminée par des convictions et/ou un projet professionnel.

Le développement de ces axes de recherche et la volonté d'étudier cet objet au « concret » ont conduit naturellement à adopter une démarche qualitative. Cette approche se voit également justifiée par la durée accordée à la réalisation de cette enquête et la variété des activités que nous avons intégrées à la définition de la coopération militaire. Chacune d'entre elles aurait mérité, au même titre que la BFA au début des années 90, une enquête spécifique. Le choix de brosser une approche verticale, des échelons de conception à ceux d'exécution, au sein des 3 composantes des forces armées (Armée de terre, de l'air et Marine) et dans une perspective binationale a impliqué de procéder par des "sondages". Le caractère, trop (?), ambitieux du projet ainsi défini explique les faiblesses de la recherche. Le désir d'offrir un tableau d'ensemble de la coopération a sûrement nui à la précision de l'analyse de certaines situations. Nous assumons donc complètement le caractère exploratoire de cette approche malgré un volume raisonnable d'entretiens.

En effet, grâce au soutien et à l'intérêt des représentants des états-majors de l'Armée de terre (EMAT), de l'air (EMAA), de la marine (EMM), des armées (EMA) et du CFADS réunis au sein du comité de pilotage de cette enquête, il a été possible de réaliser plusieurs visites au sein des structures de coopération. Il s'agissait de croiser une approche verticale (des structures de pilotages à celles de mise en œuvre) et interarmées. Cinq terrains ont alors été retenus :

Christophe PAJON

- La Mission militaire auprès de l'Ambassade de France à Berlin : rencontres et interview de l'Attaché de Défense, de son adjoint et d'attachés militaires : Berlin – janvier 2005 ;
- Les administrations centrales nationales à Paris : rencontres et interview des officiers en charge de la coopération militaire franco-allemande au sein des différents états-majors des forces armées françaises (EMA, EMAT, EMM, EMAA) : mars/avril 2005 ;
- La structure permanente du CFADS : rencontres et interview de l'officier supérieur et du diplomate français membres du secrétariat permanent du CFADS : Paris - Mars 2005 ;
- L'Ecole franco-allemande du Tigre : visite et interviews du colonel commandant l'Ecole, d'officiers et de sous-officiers français : Luc-en-Provence – Juin 2005
- La Brigade franco-allemande : visite et entretiens avec le Général commandant la Brigade ainsi qu'avec des officiers, des sous-officiers et des militaires du rang français affectés à l'Etat-major de la Brigade, au BCS, au 3^{ème} RH et au 110^{ème} RI : Müllheim, Immendingen, Donaueschingen – août 2006.
- Ministère fédéral de la Défense : Visite et interviews d'officiers de liaison et d'échange français : Bonn - novembre 2005

Au total, ce sont quarante-et-un entretiens formels (d'une heure à deux heures chacun) de militaires français des trois armées qui ont été réalisés au cours de cette enquête.

L'investigation sur le versant allemand de la coopération a pu être réalisée grâce à une collaboration étroite avec une équipe de chercheurs de l'Institut des sciences sociales de la Bundeswehr (*Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr, SOWI*) conduite par Sven Gareis en collaboration avec Heike Abel et Nina Leonhard (plusieurs autres chercheurs du SOWI sont intervenus plus ponctuellement dans le cadre de cette enquête). En effet, dès son origine et en raison des liens entretenus par le C2SD avec le SOWI, les deux enquêtes sur le thème de la coopération militaire franco-allemande ont été conduites en parallèle. Plusieurs réunions de travail entre les chercheurs ont permis de construire des axes de recherche et un guide commun d'entretien. Pour des raisons liées à des calendriers distincts, seule une partie des entretiens réalisés avec les acteurs allemands de la coopération a pu être exploitée dans le cadre de la rédaction de ce document.

Le choix des terrains réalisés par les chercheurs allemands correspond à la même logique que celle évoquée ci-dessus. Au nombre de vingt-trois (dont une interview d'un groupe de cinq militaires), ces entretiens de militaires allemands renvoient à différentes situations de coopération :

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

- Ministère de la défense français : visite et entretiens avec des officiers de liaison et d'échange : Paris – Mars 2005 ;
- Ambassade d'Allemagne à Paris : Rencontre et interviews d'attachés militaires : Paris – Mars 2005 ;
- Visite et entretiens au sein du groupement de soutien administratif : Fontainebleau – Mars 2005 ;
- Rencontre et entretiens avec les stagiaires allemands du C.I.D. : Paris – Mars 2005.
- L'Ecole franco-allemande du Tigre : visite et interviews d'officiers et de sous-officiers allemands : Luc-en-Provence – Juin 2005.
- Ecole de l'Air : visite et entretiens avec les élèves officiers stagiaires de la *Luftwaffe*. Salon-de-Provence – juin 2005.
- Ecole Navale : Interviews des élèves officiers allemands stagiaires au sein des classes préparatoires et de l'Ecole navale : Brest – juin 2005.
- La BFA : visite et entretiens avec le Général commandant la Brigade ainsi qu'avec des officiers, des sous-officiers et des militaires du rang allemands à l'Etat-major de la Brigade, au BCS, au *JgBtl* 292 et au *PzArtBtl* 295 : Müllheim, Immendingen, Donaueschingen – août 2005.

Ces entretiens de militaires allemands ont été intégrés à notre corpus et répondent à notre souhait de fournir, dans une certaine mesure, non seulement une vision française de la coopération militaire franco-allemande, mais une analyse croisée de cet objet. Toutefois, les résultats et les conclusions tirées de leur traitement n'engagent que l'auteur et absolument pas le SOWI ou ses chercheurs.

Christophe PAJON

Chapitre 2 : L'interculturalité au quotidien

« Ils ne sont pas comme nous ! », cette affirmation lancée sur le ton de la boutade par un jeune capitaine français servant au sein de la BFA résume en partie la difficulté à cerner tous les traits de ce qui nous distingue de l'Autre : la

langue, l'histoire, les normes, les comportements et les modes de régulation des relations interpersonnelles,... Le concept de différence culturelle vient rapidement à l'esprit pour expliquer toutes ces incompréhensions ou frustrations qui semblent être à l'origine des difficultés de la coopération. Il est tentant alors de faire appel à l'approche culturaliste pour surmonter ces difficultés prenant source dans la rencontre interculturelle. "Définissons, caractérisons la culture de l'autre pour mieux la comprendre, apprenons sa langue et les difficultés s'estomperont". Le cas des militaires bilingues rencontrés, ayant suivi une partie de leur formation dans le pays de l'autre, ayant occupé un poste dans l'administration du pays partenaire, ou ayant même un conjoint de l'autre nationalité ne vient-il pas étayer cette thèse ? Intimes avec la culture de l'Autre, ils en viennent pour certains à nier les différences lorsqu'on leur pose directement la question, ou à les souligner avec réticence. La thèse semble en effet pleine de bon sens.

Les travaux de type culturaliste se sont par ailleurs beaucoup développés au cours de la précédente décennie. Avec le concept d'interculturalité³⁸, voire de management interculturel, ils offrent un ensemble de « clés » qui doivent permettre de comprendre, d'expliquer et de surmonter les difficultés suscitées par le travail dans un contexte interculturel. Dans le cadre franco-allemand, on peut souligner les efforts menés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). La relation franco-allemande s'est ainsi vu peu à peu intégrée dans le champ de l'interculturalité. Le monde militaire n'a pas échappé, à des degrés divers, à cette tendance par l'identification d'un besoin : l'amélioration de la préparation de ses soldats aux opérations multinationales. Par association, l'interculturalité devint une des facettes de la multinationalité. A cet égard, on peut souligner les enquêtes menées en France par l'Armée de Terre, et les nombreuses recherches du SOWI.

Contrainte ou facteur principal des difficultés de la coopération, comme nous le soulignait le chef de corps d'un des régiments français de la BFA, le caractère binational de la Brigade, l'interculturel, la rencontre franco-allemande constitue aussi un des arguments utilisés pour recruter des militaires du rang ou attirer de jeunes sous-officiers ou officiers sortant d'école : la découverte d'un pays, d'une population, d'une autre armée. Or le caractère binational, voire la mixité des unités, élément attractif de la coopération militaire, du moins dans les unités fortement intégrées, est aussi perçu comme la principale source de difficultés.

Comme l'ont révélé les entretiens, et cela n'a bien sûr rien d'étonnant, la dimension interculturelle reste importante dans la description ou l'explication

³⁸ « Dans leur emploi le plus courant, ces termes [interculturel, interculturalité] désignent les relations positives ou négatives, qui s'établissent entre personnes, groupes, sociétés de culture différente. L'interculturel se situe ainsi comme *post*, c'est-à-dire après l'existence des cultures. » [Demorgon, 2004, 23]

des mécanismes de la coopération, bien qu'elle n'en constitue qu'une dimension. Nombre de ces éléments furent déjà soulignés dans l'enquête menée en 1990/1991 sur la BFA, d'autres s'intègrent aux analyses plus générales de la multiculturalité. A l'examen de ces différences culturelles et de leur mise en perspective, répondra une approche critique de l'approche culturaliste.

1 - Le choc culturel ou la rencontre de l'Autre

Bien qu'il existe de nombreuses critiques à l'approche culturaliste, il est impossible d'occulter les faits « objectifs », rapportés de manière spontanée ou suscités par les interrogations du chercheur, attestant de la prise de conscience de l'altérité du partenaire. En raison de l'objet de cette recherche, ces faits prennent bien sûr une dimension particulière, celle de la culture militaire, pour laquelle l'identification nationale est immédiatement visible (l'uniforme), et est, au moins en France, utilisée pour susciter l'adhésion du soldat (histoire, tradition, rites, etc...). L'emploi du terme de choc et l'intensité de cette prise de conscience sont à nuancer. Cette dernière varie en effet selon la mixité induite par le poste, le grade, l'affectation géographique et le degré d'intimité du militaire rencontré avec la culture de l'Autre. Cependant, ce sentiment se retrouve d'une manière assez constante au travers des entretiens. Par ailleurs, un document interne rédigé par des officiers français de la BFA au terme d'un groupe de travail franco-allemand réunissant de nombreux exemples de ces faits objectifs atteste de cette prise de conscience. Plus ancienne, l'enquête de Gilles Robert intégrait différents de ces éléments sous les intitulés du « choix de deux systèmes militaires spécifiques » et « éléments invariants du comportement des acteurs »³⁹.

1.1 - Essai de typologie des comportements suscités par la rencontre.

1.1.1 - Le rejet.

Les journalistes et les médias sont friands d'images au fort symbolisme. Les acteurs militaires de la coopération ont bien compris l'usage qu'ils pouvaient faire en interne et en externe de ces relais médiatiques. Photo d'une patrouille mixte en Afghanistan, garde au drapeau mixte du Bataillon de

³⁹ Ces questions et les exemples qui serviront à illustrer ces paragraphes concernent particulièrement les cas de la coopération franco-allemande où la mixité est la plus forte, en l'occurrence la BFA, l'EFA, et dans une moindre mesure le cas des officiers d'échange et de liaison.

commandement et de soutien de la BFA lors des commémorations de Caen, dans ces cas, c'est d'abord la proximité des uniformes, emblèmes ou insignes nationaux qui illustre la coopération.

Au delà de ces images, l'uniforme militaire et ses attributs représentent la première rencontre avec l'Autre. Ensemble de signes non verbaux [Paveau, 1994], ils représentent un langage complexe, difficile d'accès aux non-initiés, les initiés ne représentant parfois qu'une des composantes des forces armées. Il permet d'identifier la fonction (armée ou service) et le degré de responsabilité (grade) du militaire, et évidemment sa nationalité. D'un point de vue subjectif, il va contribuer à la construction de l'identité professionnelle de l'individu, autour d'un travail sur la tradition réalisé au sein de son armée ou arme d'appartenance. Elle est aussi le résultat des interactions avec les militaires d'autres armées ou armées. Le contenu symbolique de l'uniforme, par le nombre de signes qui le distingue, est particulièrement riche. Il est porteur d'informations à la fois sur l'histoire de l'organisation et le parcours personnel de l'individu qui le porte. Dans un cadre binational, à cette sédimentation et accumulation des signifiants/signifiés pour l'individu, s'ajoute la dimension d'identité nationale. Le militaire est aussi un représentant de son pays comme le précise le 10^{ème} commandement du Soldat de France en vigueur au sein de l'armée de Terre française : « Fier de son engagement, il est, toujours et partout, un ambassadeur de son régiment, de l'Armée de terre et de la France ».

Or, cette relation à l'uniforme, à la tradition, et d'une manière générale à une symbolique militaire n'est pas homogène au sein des forces armées et identique pour les armées de deux pays. Les situations françaises et allemandes en la matière semblent se situer à des extrêmes. La particularité de l'histoire de la Bundeswehr et de ses relations à la tradition [Pajon, 2001] fournit en l'occurrence une explication. La volonté de rupture de l'Allemagne fédérale avec son passé militaire a créé artificiellement une armée sans passé. Ainsi, la Bundeswehr a fêté officiellement ses 50 ans en 2005, ce qui contraste avec les nombreuses commémorations de l'Armée de terre française. Il s'en suit souvent une relation différente, peut-être moins "sacrée" à son uniforme pour le soldat allemand que le français. Si on dépasse la subjectivité de ce rapport à l'uniforme, la représentation de soi et de l'image que l'institution souhaite diffuser vis-à-vis de la société a des conséquences sur l'importance qui sera donnée à l'aspect extérieur du militaire (uniforme conforme au règlement, propreté, coupe de cheveux, rasage). L'observation de ces codes pourra alors susciter un contrôle social plus ou moins fort, voire des sanctions disciplinaires.

Ces remarques préliminaires permettent d'éclairer certains « chocs » culturels dont nous ont fait part des militaires français, principalement des militaires du rang et des sous-officiers, à la vue des militaires allemands. Le terme « choquant » a d'ailleurs littéralement été utilisé pour qualifier l'attitude de soldats allemands aux cheveux longs, voire « colorés », plus ou moins bien rasés

et portant parfois des piercings. Or ces cas extrêmes ou le « panachage de tenue », soit le mélange d'effets civils et militaires, suscitent la désapprobation des soldats français.

« Ils sont beaucoup plus souples que nous. Ils ont les cheveux longs, les cheveux teints. Ils sont habillés pas n'importe comment mais presque. Et même quand ils sont en tenue de sport, ce n'est pas parfait. » (Militaire du rang français, BFA)

« Leur tenue, c'est quelque chose qui me fait toujours sourire. Quand ils sont entre eux, ils font tomber la veste. Nous, on nous demande toujours une rigueur dans la tenue parce qu'on représente le drapeau, il faut être tiré à quatre épingles. » (Militaire du rang français, BFA)

« C'est différent de nous : les tenues, ...moi, je vois qu'il y a des personnes qui ont des chaussures différentes pour travailler sur les machines qui ressemblent à des baskets tout en portant le treillis. Nous, c'est tout le monde rangers ou en tenue de sport » (Sous-officier français, EFA)

« C'est différent. On sent bien que dans leur formation, autant ils sont rigides pour un certain nombre de choses, le formalisme de l'écrit par exemple, mais à côté de ça, dans la tenue et l'allure générale par exemple, je ne suis pas très objectif, les militaires français ont plus d'allure que les militaires allemands, parce qu'on est plus attaché au cérémonial, à la tenue. Ils ont les cheveux plus longs que nous ». (Officier supérieur français, EFA)

De tels jugements sont justifiés de différentes manières. La cohabitation entre des populations entièrement professionnalisées (françaises) et d'autres au recrutement mixte (allemandes) apparaît comme une cause possible. Cependant, cette explication semble invalidée par les faits. D'une part, la recherche effectuée par Gilles Robert, à une époque où la conscription était encore en vigueur en France, fait mention de ce type de réactions. D'autre part, ces jugements apparaissent aussi au sein des unités, par exemple l'EFA, où les militaires allemands côtoyés par les Français interviewés sont majoritairement des professionnels (militaires sous contrat ou de carrière).

L'hypothèse d'une discipline militaire plus stricte en France qu'en Allemagne est parfois avancée par les acteurs eux-mêmes. La dimension des relations hiérarchiques sera examinée plus loin. Cependant, les Français rencontrés reconnaissent le sérieux et le caractère obéissant des militaires allemands, en particulier, ou discipliné des Allemands, en général. En effet, les préjugés nationaux offrent de curieuses justifications pour dépasser ce paradoxe. Ainsi, au cours d'un entretien, le caractère laxiste, d'un point de vue français, des comportements allemands à l'égard de la tenue fut expliqué par la

grande discipline de la population allemande ! Cette légendaire "qualité" germanique permettrait plus de souplesse dans les forces armées.

De plus, la référence à la discipline n'offre qu'une explication partielle au strict respect des codes vestimentaires militaires. En effet, si elle joue un rôle dans la phase de formation initiale, elle est relayée ensuite par le contrôle du groupe, pas nécessairement hiérarchique, (au travers par exemple de remarques ou des plaisanteries des pairs sur une tenue jugée incorrecte) mais aussi et surtout par l'intériorisation par chaque individu de ces codes. Ils deviennent une composante de l'identité de chaque militaire français. En ce sens, « le choc » dont nous ont fait part certains militaires français correspond au rejet de comportements qui rentrent en contradiction avec leur « habitus » de militaire français, de la représentation qu'ils ont du métier de militaire.

Pour la partie allemande, sans aller jusqu'au rejet, cette dimension est source d'importantes surprises. Ainsi le culte de la tradition au cours de la formation à l'Ecole navale (classes préparatoires et Ecole navale) suscite chez les élèves allemands questionnements et comparaisons avec la Bundeswehr. La semaine de tradition avec ses exercices de mortification, voire de vexation, visant symboliquement à faire disparaître le civil pour reconstruire le soldat, est en effet complètement extérieure aux coutumes de la Bundeswehr. Cependant, même s'ils n'en perçoivent pas totalement la dimension (le passage de civil au statut d'officier), la remise d'un sabre durant leur cursus représente pour eux un moment de satisfaction.

« Nous [les élèves allemands] avons aussi reçu un sabre. Mais nous n'avons pas le droit de le porter sur notre uniforme, c'est dommage... Car c'est le signe que nous faisons partie d'une promotion française, et c'est important. Et puis, nous l'avons aussi mérité, parce que nous avons accompli la formation initiale avec les Français. »
(Élève officier allemand, Ecole Navale)

« D'un côté, c'est un avantage. Ici, en France, on exprime rarement l'opinion selon laquelle les soldats sont des meurtriers et on n'a pas à avoir peur de dire « je suis soldat ». En outre, la formation d'officier, qui représente vraiment un travail, est reconnue en France. En Allemagne, ce n'est pas toujours le cas. D'un autre côté, c'est en partie exagéré, ce sentiment de caste chez les officiers, il est aussi prégnant que chez nous au temps de la Prusse, et ce n'est pas alors vraiment un avantage, au contraire. On peut même dire que c'est plutôt mauvais. » (Élève officier allemand, Ecole Navale)

Pour ces derniers, ce choc est encore accentué par la découverte du système des classes préparatoires militaires : une vie spartiate, un rythme de travail intensif et une forte compétition, mais qui peut également induire une forte cohésion.

Christophe PAJON

1.1.2 - La curiosité.

La confrontation avec l'altérité provoque également, le plus souvent, l'intérêt et la curiosité dans le cadre de la coopération franco-allemande. C'est d'ailleurs ce qui domine les entretiens réalisés au cours de cette enquête : connaître et comprendre l'Autre. Dans ce rôle, les rites et d'autres instruments symboliques servent de supports aux échanges. Il peut s'agir du drapeau d'un régiment, de cette « étoffe emblématique » selon les termes d'André Thiéblemont, qui lors d'une cérémonie franco-allemande permettra aux militaires de la garde d'honneur de les comparer.

D'une manière générale, les militaires allemands semblent particulièrement intéressés par les traditions françaises. Les rites, les célébrations et autres commémorations semblent renvoyer chez certains d'entre eux, admiratifs, à une dimension symbolique qui aurait disparu dans leur propre culture professionnelle, voire nationale. Cette situation représente pour certains la principale différence culturelle entre la Bundeswehr et l'Armée française. Le déséquilibre apparaît de manière encore plus nette si on souligne que seuls deux militaires français, officiers, firent référence au cours des entretiens réalisés, à des cérémonies militaires allemandes, dont celle de la prestation de serment des soldats allemands à la fin de leur trois mois de formation initiale. Ces mentions ne comportaient pas trace d'un intérêt particulier pour ces dernières. Comme le soulignait un officier du BCS, la prise d'armes hors de l'enceinte militaire « appartient à la culture militaire française ».

Pour les militaires allemands, la continuité de la tradition, la célébration historique et sa visibilité sociale au travers des 2S⁴⁰ à Saint-Cyr ou du 14 juillet suscitent une certaine envie.

«...la tradition militaire en Allemagne ne s'arrête pas le 31 janvier 1933, fait une pause, et recommence le 8 mai 1945. Selon moi, c'est une fumisterie complète. Alors que les Français ont une continuité dans leur tradition depuis l'invention du feu jusqu'à nos jours. J'en suis personnellement très impressionné. Car cette tradition se montre, j'ai deux exemples en particulier : les 2S à Saint-Cyr et le défilé du 14 juillet sur les Champs Elysée...[les 2S], c'est le deux décembre, mais personne ne parle du deux décembre. Ils parlent tous des « deux S ». C'est une cérémonie qui vient de la période napoléonienne...(...) je ne savais pas naturellement ce que c'était comme fête jusqu'à ce que quelqu'un m'explique. Il y a eu une cérémonie sur une place d'armes, une pièce de théâtre sur le sacre de Napoléon, puis un dîner (...), magnifique. A partir de 22h30, on a commencé à chanter, et, du grade de capitaine à celui de colonel dans mon cas, 30 officiers ensemble, nous avons chanté de 22h30 à 2h du matin, sans

⁴⁰ Les 2S correspondent à la célébration à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr de la bataille d'Austerlitz. L'expression 2S qui correspond au 2 décembre trouve son origine dans la traduction du calendrier grégorien dans un "calendrier" saint-cyrien [Thiéblemont, 1999, p.96].

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

interruption, des chansons françaises et allemandes. C'est un exemple, et pour ma part, cela m'a beaucoup plu, j'ai trouvé cela absolument magnifique. » (Officier supérieur allemand, officier d'échange).

« Ce sont toutes des choses très sympathiques. Mais je ne dis pas qu'elles doivent être toutes reprises. Mais un peu plus de dignité et de tradition, qui relève le métier de soldat, d'Ethos du soldat, c'est quelque chose dont nous devrions bien nous inspirer. J'ai entendu dire, mais je ne l'ai pas encore vu, que les cérémonies pour le passage au grade de lieutenant avaient lieu maintenant sur des lieux de notre histoire militaire...ce serait un petit pas en avant. Mais, moi, par exemple, je ne sais plus où et quand je suis devenu lieutenant, et peu le savent. » (Officier supérieur allemand, Officier de liaison)

Dans les propos recueillis chez les militaires allemands, la perception et l'interprétation des rites et autres formes d'expression de la tradition dans les armées françaises vient surtout en écho aux relations difficiles qu'entretiennent la Bundeswehr et l'Allemagne en général avec leur passé. Elles alimentent les réflexions liées aux relations Armée-Nation et au retour possible d'une fierté nationale allemande désinhibée. C'est au travers de ce prisme que cette composante de la culture militaire française est analysée. Par ailleurs, directement associé à ces images, les militaires allemands attribuent un sentiment de fierté aux militaires français, dont ils envient dans une certaine mesure le statut au sein de la population. Ceci est particulièrement vrai pour certains officiers allemands. L'un d'entre eux souligna ainsi avoir été étonné d'entendre des civils français (employés de la Défense ou pas) s'adresser à des officiers français en faisant mention de leur grade comme le ferait un militaire (« Mon colonel..., mon capitaine... »). Marque de respect dont bénéficieraient peu ou pas les officiers de la Bundeswehr, auxquels on s'adresserait par un simple "Herr". Se montrer, défilér, être fier de son métier voire de son rôle social est selon eux quelque chose qui manque à la Bundeswehr. C'est pourquoi l'invitation de formations allemandes à participer à certaines de ces cérémonies, le 14 juillet en particulier, est très bien accueillie.

Bien sûr, il existe des limites. Pour les unités mixtes, des commémorations telles que le 11 novembre ou le 8 mai semblent en revanche plus problématiques. Dans le cas de l'EFA, les jours fériés sont attribués aux personnels allemands sans qu'ils soient amenés à y participer⁴¹. Cependant, une évolution sensible a été réalisée lors de la commémoration du 60^{ème} anniversaire

⁴¹ Dans certains cas, les militaires allemands stationnés en France dans des entités françaises cumulent leurs jours fériés et/ou de commémoration. Dans le cas de la Bundeswehr, deux journées doivent être mentionnées : le 20 juillet autour de la tentative d'assassinat d'Hitler par des officiers de la Wehrmacht le 20 juillet 1944 et le *Volkstrauertag*, le 3^{ème} dimanche de chaque mois de novembre, à la mémoire des victimes des guerres.

du débarquement et la présence du Chancelier Schröder. A cette occasion, la section d'honneur mixte du BCS de la BFA fut présente.

Il semble toutefois que si le rôle de la tradition, en particulier dans ces manifestations publiques, vient caractériser une partie de la culture de l'Autre, elle n'est pas complètement articulée avec ses autres dimensions, par exemple le respect strict des codes vestimentaires, en partie à l'origine de jugements sur la rigidité des militaires français.

Moins unilatérale que la référence aux rites ou cérémonies militaires, l'échange peut être également matérialisé par des objets. Il n'a pas été rare de découvrir lors des entretiens dans certains bureaux des insignes allemands ou français sur différents supports : plaque métallique, insignes en cuivre ou en bronze, cendriers,.... Ces « objets mémoire », supports matériels de la symbolique, révèlent, dans une logique du paraître, les rencontres avec le partenaire de la coopération, lors de périodes de formation commune, de séjours ou de visites. Pour les militaires concernés, leur visibilité dans leurs bureaux participe à leur construction identitaire. Elle met en évidence à cette occasion le degré de proximité avec le partenaire et de connaissances acquises sur lui au cours de la carrière. Intégré d'une manière générale au recours à l'objet symbole au sein des forces armées, il est possible de voir dans ces échanges le début de la constitution d'une symbolique militaire commune. L'intégration de signes extérieurs au référent national peut également passer par l'obtention de certaines médailles. C'est ce que l'on a pu découvrir lors de notre visite de la BFA. Ainsi, les chancelleries françaises et leurs homologues allemands sont en charge des procédures d'obtention et de remise de médailles nationales à un militaire de l'armée partenaire (en particulier à l'issue de passages en opérations extérieures). Ces procédures sont assez lourdes. Par ailleurs, de nombreux militaires français s'inscrivent et réalisent des épreuves sportives afin d'obtenir un insigne (*Abzeichen*) ou brevet sportif délivré par la Bundeswehr. Dites de bronze, d'argent ou d'or, ces médailles sont attribuées de manière plus simple. La motivation avancée par les militaires français l'ayant obtenue semble être la distinction et non le rapprochement. En effet, il ne s'agirait pas d'obtenir un insigne commun aux Français et aux Allemands, mais surtout d'avoir un attribut distinct de celui des autres militaires français.

Ces échanges d'objets symboliques relèvent donc moins d'une logique d'assimilation que d'affirmation de son identité par la référence à une tradition forte (France) ou son désir de tradition (Allemagne). Tout en prenant en considération, les efforts réalisés afin de créer une symbolique militaire commune (insignes et emblèmes communs), ces formes d'échanges représentent les aspects les plus concrets de la constitution d'une tradition binationale.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

1.1.3 - L'indifférence ou le maintien du *statu quo*.

Les lignes précédentes ont tenté de souligner le poids important de la tradition ou de son absence, au sein des deux cultures militaires, et par voie de conséquences dans la rencontre entre les deux armées. Au sens large, les pratiques évoquées, relevant du registre symbolique, peuvent susciter comme nous l'avons vu le rejet, la curiosité, voire l'enthousiasme. Toutefois, une troisième attitude peut faire jour, celle de l'indifférence ou de l'évitement.

Elles sont toutes deux détectables chez une majorité d'officiers français, mais aussi allemands, souvent très bon connaisseurs des deux pays. Elle s'appuie sur une double justification. D'une part, ils considèrent ces éléments comme mineurs et n'ayant pas de conséquences sur les objectifs de la coopération. Ils s'appuient sur une vision plus globale des objectifs de ce processus, perception qui dépend évidemment du degré de responsabilité dans le cadre de la coopération. Schématiquement, pour ces derniers, il ne s'agirait pas de fonder une armée franco-allemande intégrée. Ces cérémonies qui nourrissent le sentiment national et plus particulièrement l'attachement à une unité "nationale" n'ont pas vocation à devenir bilatérales, sauf exception (invitations, ou situations de forte mixité), puisque ces unités ne deviendront pas mixtes pour des raisons d'opérationnalité. Il est donc inutile de chercher à "métisser" les cultures militaires, puisqu'il s'agit en réalité de les juxtaposer tout en conservant leurs caractères nationaux.

D'autre part, une conception essentialiste de la profession de militaire est parfois avancée pour nier les différences. Partant du postulat qu'un militaire, peu importe sa nationalité, est d'abord un militaire, confondu à sa mission, sa culture professionnelle transcende les différences nationales.

« Au sein de la coopération, je pense que la différence entre quelqu'un de Cologne et un autre de Dresde est souvent plus grande qu'entre quelqu'un de Cologne et quelqu'un de Paris. Nous avons aussi de grandes différences de mentalités entre l'Est et l'Ouest en Allemagne. Et, plus ou moins, le processus de la réunification est identique à celui de coopération entre la Bundeswehr et l'Armée française, ou entre l'Armée de terre allemande et l'Armée de terre française. On a la même mission, et une mission qui finalement peut être très dangereuse et mettre en jeu la vie. » (Officier de liaison allemand)

L'indifférence, voire la négation des questions suscitées par la rencontre de deux complexes symboliques n'est cependant pas toujours concrètement possible. C'est le cas dans le cadre de la mise en place de grandes unités ou d'écoles mixtes. Les ajustements relatifs aux cérémonies trouvés par les acteurs de terrain ont déjà été évoqués. Dans le cas des uniformes, un embryon de codification a été tenté. Ainsi, pour la BFA, pionnière, l'article 9 de son premier

arrangement administratif signé en 1989 stipulait que : « la tenue est nationale ; des vêtements des accessoires et insignes communs sont prévus. Le Général commandant la Brigade peut faire toutes propositions utiles en la matière qui devront être approuvées par les deux parties ». Dans les faits, il fut créé un insigne de béret commun (et un emblème pour la BFA). Mais ce simple attribut ajouté à l'uniforme resté national marqua la limite de la production d'une symbolique commune. En effet, une contrainte juridique se fit jour. Paradoxalement, et malgré son attachement à ses traditions, elle ne surgit pas du côté français, dont le service historique, après une enquête de conformité avec les textes réglementaires en vigueur et une recherche historique, valida le projet. En revanche, l'article 24 de la Loi fondamentale allemande qui fait du Président allemand le garant de la tenue des personnels militaires allemands a impliqué l'intervention des services de la présidence fédérale (*Bundespräsidentialamt*). Selon une interprétation de cet article, les militaires allemands ne pourraient porter une autre tenue que la tenue nationale. Il en résulta la production d'un insigne commun allemand et français, mais avec la présence d'une petite cocarde avec les couleurs du drapeau allemand. Cette distinction fut particulièrement mal perçue par les militaires français [Robert, 1991, p. 27]. 15 ans plus tard, la situation est toujours la même, et le nouvel arrangement administratif de la BFA signé en 2004 et abrogeant le précédent, ne renouvelle pas les attributions du Général commandant la BFA en la matière. L'arrangement administratif de la récente Ecole du Tigre reprend, en l'adaptant, la rédaction de l'article 9 du premier arrangement administratif de la BFA. Il est encore trop tôt pour savoir quel en sera le résultat (l'EFA possède cependant déjà son emblème).

Ces détails, comportements et pratiques peuvent sembler triviaux, ou même être qualifiés de détails. On a essayé de montrer le rôle qu'ils jouaient dans la rencontre entre les militaires allemands et français, en servant aux deux acteurs à s'identifier, à se reconnaître et à échanger. Des traditions non pas vraiment différentes, mais plutôt un rapport différent à la tradition et aux faits culturels militaires rendent particulier le processus de production de repères symboliques communs. L'enjeu de la coopération ne semble d'ailleurs pas être là pour la majorité de ses acteurs. Cependant il est possible de se demander quel sera l'impact sur cette sphère de la production d'une culture militaire hybride dont seront porteurs les officiers en formation initiale envoyés dans les écoles du pays partenaire.

1.2 – Les formes de sociabilité militaire.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

A côté des rites militaires, plus ou moins développés selon le pays, il existe un ensemble de coutumes qui animent et rythment la vie militaire : des activités dites de cohésion (bals, fêtes du Saint patron de l'Arme⁴², manifestations sportives, arrivée d'un nouveau chef de corps) aux fêtes plus informelles liées à un événement professionnel (promotion) ou familial (une naissance par exemple). Il existe parfois des prolongements hors du strict cadre professionnel, ou en dehors des heures ou de l'espace de travail. Ces moments constituent évidemment des occasions de rencontre entre Allemands et Français. Mais une fois encore le rapport et l'importance accordée à ces activités varient d'un pays à l'autre, culturellement et géographiquement.

1.2.1 - La cohésion au sein des armées et entre les armées.

Bien qu'il soit difficile de définir précisément le contenu du concept de cohésion⁴³, de nombreuses activités sont qualifiées de cohésion au sein de l'Armée française. De manière succincte, on pourrait les décrire comme l'ensemble des activités caractérisées par un protocole moins rigide que les cérémonies officielles, mais soutenues, encouragées et le plus souvent initiées par l'institution dont le but est de créer des liens, un sentiment de groupe, entre les membres de l'unité militaire concernée. Dans le cas français, elle rejoint le désir de créer une communauté dépassant les simples relations professionnelles existant entre les personnels militaires. Lors de certaines de ces activités, les familles des personnels militaires peuvent être ainsi invitées.

Au quotidien, le sport et le repas de midi constituent des moments privilégiés dans la vie militaire française. Les sections partent courir le matin ensemble⁴⁴. Les horaires du déjeuner sont aménagés afin de permettre la poursuite de discussions informelles. Les Allemands, pour leur part, courent le plus souvent seul, leur journée est interrompue par une brève pause déjeuner, parfois un sandwich mangé dans leurs bureaux ou dans une salle de pause prévue à cet effet. Ils partiront ponctuellement à la fin de leur journée de travail. Selon un document interne co-rédigé par des officiers allemands et français de la BFA, « le Français arrive pour le garde-à-vous matinal, il reste plus facilement après le rompez (...), mais il accepte facilement de disperser son activité et de consacrer parfois du temps à des tâches qui paraissent « hors service » à ses camarades allemands ». Cette description souligne des différences exprimées au cours de nos entretiens. Elle introduit également une différence dans la

⁴² En France, la Saint-michel pour l'Infanterie, la Sainte-barbe pour les Artilleurs, etc...

⁴³ La cohésion, soit un fort sentiment d'appartenance au groupe, est souhaitée au sein des forces armées en raison de son impact supposé sur la motivation et le moral des militaires.

⁴⁴ Cette vision est propre de l'Armée de terre française. Dans d'autres armées, comme par exemple l'Armée de l'air, la pratique sportive semble plus souvent relever d'une démarche individuelle.

temporalité du travail plus extensive, voire englobante pour les Français et plus stricte et délimitée dans le cas des Allemands.

Ainsi pour les Allemands, les manifestations dites de cohésion organisées par l'institution doivent se dérouler durant les heures de travail ou dans le cas contraire, ces heures seront comptabilisées comme heures supplémentaires. Mais alors que les militaires allemands acceptent de verser une contribution financière, les Français acceptent mal cette solution.

Ceci explique peut-être que les Allemands adhèrent peu au principe des "amicales" répandues dans les unités françaises. Ces dernières organisent des soirées ou des journées pour les familles, ou encore chapeaute les équipes sportives.

« Je fais partie de l'Amicale, donc je travaille avec des Allemands dans ce cadre, et au niveau du sport, puisqu'on a une équipe de foot franco-allemande. Bon, ils étaient partants, mais les relations, ce n'est pas du tout comme nous. Là, je vois Vendredi, on est en finale de la région Terre-Sud Est, les Allemands, je ne sais pas s'ils vont être là, parce que c'est un jour de congés pour eux. Et la priorité pour eux, c'est les congés. Si ils viennent, il faut qu'ils soient en position de travail, pour pouvoir récupérer après. Alors que nous, on fonctionne pas comme ça. On est "fana" pour le foot. Moi, même si je suis en congés, je vais venir jouer ». (Sous-officier français, EFA)

Il faut cependant nuancer ce tableau qui pourrait sembler trop contrasté entre des Français fortement engagés dans leur communauté professionnelle et ses différentes manifestations, et des Allemands limitant leur investissement à l'égard de l'institution à leur temps de travail. D'une part, une désaffectation certaine des militaires français pour ces formes de sociabilité existe sur le territoire national sous le double effet de la professionnalisation et de la forte activité de l'armée française. Par ailleurs, les Allemands eux-mêmes, sous des formes peut-être atténuées et le plus souvent durant les horaires de travail, créent des moments de rencontres et d'échanges, voire des rites professionnels. Nous avons pu assister au sein de l'EFA à une fête organisée par les Allemands (installation de tables, fûts de bière allemande) en l'honneur d'un officier allemand, pilote d'hélicoptère, ayant atteint sa 5000^{ème} heure de vol. Organisée dans l'après-midi, les Français présents furent cordialement invités à partager ce moment. En Allemagne, ou même lorsqu'ils sont en France, des collègues de travail allemands organisent des *Herrenabend* (soirées entre hommes) autour d'un barbecue. Un officier français, ancien de la *Führungsakademie*, retrouve une fois par an certains de ses anciens camarades de promotion à une *Stammtisch* (« Table d'habités »). Au sein de la BFA, un officier supérieur nous raconta comment il participa avec des officiers allemands à la coutume d'accueil d'un nouveau chef de corps dans une unité de l'armée de terre allemande. Avec plusieurs autres

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

officiers, il s'invita ainsi chez le colonel au milieu des cartons du déménagement pour partager une boisson, « impensable en France ! » selon lui.

1.2.2 - La cohésion par capillarité et ses limites.

Dans les structures nationales, obtenir la cohésion est un des objectifs plus ou moins prégnants des chefs militaires. Les militaires français sont d'ailleurs habitués à ces efforts de la hiérarchie favorisant un renforcement des liens entre les membres d'un régiment. Il existe d'ailleurs un désir sensible de renforcement des liens chez les militaires du rang au sein de la BFA, en particulier chez les Français⁴⁵.

« La seule chose dont je pourrais me plaindre c'est qu'on est dans une brigade franco-allemande, et on ne travaille pas assez ensemble, parce que boire un verre avec un militaire allemand, ou saluer le facteur allemand, ce n'est pas suffisant. » (Militaire du rang, 3^{ème} RH)

« Dans les premiers temps, on faisait souvent des marches ensemble, des marches de cohésion avec les Français ou bien les jours fériés on partait toujours faire du sport ensemble, et des choses comme ça, mais ces derniers temps plus tellement. Cela se passait le plus souvent le premier lundi du mois, quand on courait ensemble, mais ça ne se fait plus. Je ne sais pas pourquoi. Sinon on se rencontre au bar autour d'une bière. » (Militaire du rang, Jägerbataillon 292)

D'une manière générale, le souhait d'une multiplication des contacts est répandu parmi les militaires allemands et français, mais il varie selon le grade et l'affectation. Sa réalisation peut aussi dépendre de la volonté du chef de corps. Ainsi, le cas des régiments de la BFA colocalisés à Immendingen et Donaueschingen est à distinguer du BCS, comme de l'EFA. Pour les premiers, la planification ainsi que les contraintes nationales opérationnelles et d'instruction rendent marginales les rencontres entre les membres de la troupe : une journée consacrée à un challenge sportif par an et la participation à des marches et des exercices en commun plus ou moins régulièrement (selon les disponibilités de chacun).

« Des contacts occasionnellement, pour des activités en commun. Pas régulièrement au sens professionnel du terme. Quand, il n'y a pas de missions extérieures, je dirais une

⁴⁵ En effet, les interviews de deux militaires du rang allemands comportent l'expression de propos particulièrement violents, francophobes et racistes. Dénotant d'une attitude totalement opposée à l'esprit de la coopération franco-allemande, ils reflètent des opinions d'extrême droite (du propre aveu de leurs auteurs). Ce type de réaction n'a pas été mis en évidence chez les Français.

fois par mois, au minimum, il y a des exercices communs. On est jumelé avec une compagnie du régiment allemand. Et quand on peut se rejoindre, on essaie de le faire dans le volume d'une section. (...) La planification se fait au niveau du régiment, et je ne suis pas présent toujours. Je sais seulement que tel mois, j'aurai une section allemande ou un renfort allemand de tel type. C'est décidé par le BOI[Bureau Opérations Instruction], parce qu'ils sont le mieux placés pour savoir où en sont les deux régiments au même moment pour coordonner.» (Capitaine français, commandant d'unité, 110^{ème} RI)

Les activités de cohésion sont cependant maintenues au sein des unités purement nationales pour les Français. Dans le cadre des unités mixtes, et plus particulièrement, le BCS ou l'EFA, il existe un effort de la part des responsables allemands et français pour favoriser les rencontres.

« [Il faut] faire un effort de communication de manière à vendre le Bataillon et à lui donner un sentiment d'appartenance et lui faire un esprit de corps que les Français et les Allemands se parlent, donc, des choses un peu bizarres pour beaucoup de mes camarades parce que cela fait partie de la vie. On a essayé de travailler là-dessus sur la cohésion, sur l'image de marque. » (Officier supérieur français, BCS)

Au regard des interviews réalisées parmi les militaires français et allemands, ces initiatives de la part de l'institution afin de forcer la rencontre et la création de liens entre Allemands et Français ne semblent pas toujours couronnées de succès. Outre ceux qui se plaignent de la faiblesse des contacts (au sein même parfois des unités mixtes), d'autres considèrent ces démarches comme maladroites, voire inutiles. Le fait de travailler tous les jours ensemble, voire de dormir dans des bâtiments communs, dans l'enceinte militaire ne favorise pas toujours le rapprochement (maintien de "foyers du soldat" nationaux), mais plutôt les frustrations. Par exemple, les standards français de logement pour les militaires du rang français et allemands sont différents. Les Français sont logés à trois ou quatre par chambre (ce qui est déjà supérieur à la norme en vigueur sur le territoire national). Ils ont le droit d'y installer du matériel Hifi et vidéo, alors que pour leur part, les Allemands logent à 6 ou 8 dans les mêmes chambres et que toute installation de matériel implique une demande d'autorisation, n'ayant que peu de chance d'aboutir pour des raisons de règlement et d'installations électriques non adaptées. Il s'en suit des conflits et parfois une hostilité rampante. Ainsi ce militaire du rang allemand qui attend avec impatience la fin du service pour se retrouver « entre Allemands ».

Les habitudes sociales allemandes, et l'implantation géographique conditionnent évidemment aussi le développement d'une communauté construite autour des relations professionnelles. Ainsi, selon les Français l'importance du réseau associatif allemand dans les villes allemandes rentre en

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

concurrence avec les activités associatives qui pourraient être proposées par les Français au sein la BFA. Par ailleurs, beaucoup d'Allemands sont originaires de la région (Bade-Wurtemberg) et rentrent dans leur famille après leur temps de service. De leur côté, les militaires français sont logés soit en Allemagne, ensemble, dans des immeubles qui leur sont réservés et qui reprennent le principe du "quartier français", soit en France en raison de la relative proximité de la frontière dans le cas de la garnison de Müllheim (35 Km de Mulhouse). Pour les unités françaises plus éloignées, il n'est pas rare que le week-end soit l'occasion de revenir en France.

Sur le terrain, lors des opérations extérieures, là où la cohésion devrait naître ou s'épanouir, ce phénomène semble à nouveau souvent rare et exceptionnel. Le contexte ne semble pas avoir une influence particulière sur cette dimension.

« Même en opérations extérieures, on n'est pas mélangé. J'ai fait trois opérations extérieures avec eux. Systématiquement, ils étaient dans leur coin et nous dans le nôtre. Quelques patrouilles mixtes, mais c'est pour l'affichage. Donc, si en opérations extérieures, on n'est pas amené à travailler ensemble constamment, c'est sûr que cela se répercute au niveau de la garnison. » (Militaire du rang, 110^{ème} RI, BFA)

« Au niveau des contacts avec les Allemands, c'était pareil, comme en garnison. On était séparé d'eux. Ils étaient dans le camp "état-major" avec une grosse infrastructure qu'ils géraient. On était sur le camp de Kaboul, on était à 45 minutes de chez eux. On a fait quelques patrouilles mixtes, mais c'était parce qu'il y avait un journaliste. Sinon chaque nation avait son secteur. A partir de là, il était déconseillé de se mélanger dans les secteurs, parce que les gens avaient l'habitude de voir les Allemands ou les Français, on ne voulait pas trop les brusquer. » (Militaire du rang, 110^{ème} RI, BFA)

L'engagement de la BFA en tant que telle, et non pas l'envoi d'éléments de certaines de ses unités comme cela a pu être le cas par le passé, n'a, semble-t-il, que peu modifié certaines réticences des commandements militaires nationaux à l'égard d'une mixité sur le terrain, jugée contre-productive, et potentiellement dangereuse. Justifiée par des raisons opérationnelles, l'intervention des contingents nationaux dans des zones délimitées en Afghanistan n'a de fait pas créé une expérience commune, exception faite des militaires affectés à l'état-major et de situations d'urgence (évacuation sanitaires de blessés graves).

D'une manière générale, il semble pour nombre d'officiers français que l'intégration passe parfois moins par la constitution ou la recréation d'une communauté militaire binationale mais par la multiplication par les militaires stationnés en Allemagne des liens avec la population civile allemande. Vivre en

Allemagne, loger chez l'habitant, faire ses courses, être membre soi-même ou ses enfants d'une association sportive allemande représentent autant de moyens de connaître et de faire des Allemands des quasi-compatriotes. Cette idée semble d'ailleurs fonctionner en partie, mais évidemment sur la base du volontariat, voire du volontarisme. Ceci représente selon nous une forme de cohésion par capillarité.

Le cas de l'EFA semble bien distinct. D'une part, c'est une création récente. Dans une certaine mesure, le phénomène de montée en puissance a produit parmi les Allemands et Français qui ont été amenés à travailler ensemble un sentiment de pionniers et a suscité un resserrement des liens. Une proximité, le partage de cette expérience, la nécessité de construire un nouvel outil ont produit une réelle cohésion entre ces militaires. Réunis autour d'un appareil presque révolutionnaire pour les armées de terre allemande et française, le Tigre, ils devaient apprendre les uns des autres tout en construisant intellectuellement et physiquement une nouvelle école. Cette première étape passée, alors que les structures se pérennisent, et se "bureaucratisent", certains acteurs regrettent le retour de chacun dans sa sphère nationale, en même temps que cette période d'effervescence. D'autre part, l'EFA est installée dans le Sud de la France rendant pour les militaires allemands un mouvement pendulaire avec leur pays quasiment impossible. Ensuite, cette communauté militaire est composée quasi-exclusivement de sous-officiers et d'officiers.

« Le chef de corps a demandé à ce que soit créée une Amicale de l'Ecole, ce qui est tout à fait normal au niveau de la cohésion, et puis surtout, on accueille des familles allemandes qui viennent de l'extérieur. Il faut les mettre en confiance dans l'environnement. Et l'Amicale fait partie de ce dispositif. Il s'agit de se retrouver autour d'un barbecue, autour d'une activité sportive. Et cette Amicale, initiée d'abord par le Chef de corps, et d'abord présidée par un Français, pour la mise en place parce qu'il connaissait le fonctionnement d'une amicale à la française, avec un adjoint allemand. Et maintenant, le président est un Allemand, avec un adjoint français.on s'est aperçu que beaucoup d'entre eux ont déjà fait un séjour en France, soit au travers des écoles de pilotage, ou autres, et cet aspect "Amicale" est tout à fait compris. Et je pense que ça leur fait du bien aussi de participer à ces journées « Cohésion ». En fait, on se rend compte que ce sont surtout les épouses [rires] qui créent plus facilement les liens extraprofessionnels. Personnellement, par exemple, vendredi, on est invité par un Allemand, il vient de s'installer, il invite des Français et des Allemands. Ce sera une nouvelle occasion pour se rencontrer en dehors du travail. » (Officier subalterne français, EFA)

Réunis autour d'un nouvel appareil, le Tigre, bénéficiant de moyens financiers conséquents et installés sur le site de l'Ecole d'application de l'ALAT (EA.ALAT), les militaires français et allemands semblent avoir développé un

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

sentiment nous/eux non plus fondé sur la différence nationale, mais sur l'opposition EFA/EA.ALAT. Ceci est particulièrement sensible chez les militaires français. En effet, les militaires allemands sont essentiellement en contact avec les Français de l'EFA⁴⁶.

1.3 – La rencontre des professionnels.

Les éléments précédents, quoique cherchant à distinguer les situations et contextes de la rencontre entre les militaires allemands et français, n'en ont pas moins supposé l'homogénéité de l'activité militaire. Or cette dernière, désignée par les acteurs eux-mêmes au travers de l'emploi de terme générique tels que militaire ou soldat, renvoie à des situations professionnelles très différentes. Par la spécialisation croissante des filières et des activités, la rencontre professionnelle dans sa dimension technique au sens large est plus difficile. La diversité est liée à l'armée d'appartenance (armée de terre, de l'air, marine), au grade comme au poste occupé (combattant, administratif, soutien technique). Les contraintes opérationnelles, les conditions de travail, et la proximité facilitent ou interdisent la rencontre. Cependant, les entretiens relèvent à nouveau souvent un grand intérêt réciproque, en particulier dans sa dimension technique.

Jusqu'à présent les faits objectifs de la rencontre exposés renvoyaient à une forme générale de l'habitus militaire existant dans l'Armée française et la Bundeswehr. Paradoxalement, l'argument que certains des militaires allemands et français utilisent pour minorer l'importance de ces différences, soit la vision essentialiste (le soldat et sa fonction) offre des pistes permettant de révéler d'autres faits objectifs de rencontre. Ainsi, celle d'un fantassin allemand et de son homologue français suscitera des comparaisons et des discussions autour de leur équipement respectif. Lors d'exercices en commun, sur le terrain, ils découvriront les tactiques de l'autre. Ce type d'échanges n'a rien d'exceptionnel et peuvent se retrouver dans toute rencontre interculturelle.

En généralisant, ces comparaisons renvoient à une remise en cause des techniques de travail acquises tout au long de sa carrière par un professionnel. Il s'agit schématiquement de répondre à la question : face à la même situation, quelle est la solution que l'Autre a adoptée ? Du point de vue des institutions militaires, ces processus peuvent être considérés comme l'un des objectifs de la coopération militaire au sens large. Cet aspect sera développé plus loin. Selon une approche culturaliste, il s'agit d'un autre terrain d'expérimentation de la

⁴⁶ Pour être exhaustif, on mentionnera que le problème de la cohésion se pose en terme d'immersion dans un environnement étranger pour les militaires relevant d'autres situations (officiers d'échange, de liaison ou en formation).

Christophe PAJON

différence qui va être examinée à présent sous deux principaux angles : celui de la division du travail et du style de commandement⁴⁷.

1.3.1 - Division et organisation du travail.

La coopération militaire amène les militaires des deux pays à travailler ensemble, ou pour le moins à observer comment l'Autre organise son travail et quels sont les outils qu'ils utilisent. Réaliser de manière ponctuelle lors d'exercices en commun ou par les officiers de liaison, cette démarche tend à être systématisée dans le cadre plus général de la coopération franco-allemande. Même les professionnels situés à l'échelon d'exécution procèdent spontanément à ce type d'opérations intellectuelles. Il s'agit bien sûr d'abord de la comparaison des équipements (armes, véhicules, moyens de transmission). Cette curiosité conduit à des jugements positifs ou négatifs sur son propre matériel et celui de l'Autre.

Pour les soldats des deux armées de terre, la vie quotidienne, les exercices en commun ou même en opérations depuis quelques années permettent de dépasser cette vision superficielle pour découvrir les savoir-faire. Ces derniers trouvent leur origine pour une part dans les règlements tactiques en vigueur au sein des deux forces armées. Ils formalisent les actes et savoirs professionnels. Pour une autre part, ils relèvent de l'adaptation sur le terrain de ces techniques ou de l'expérience.

« Ils ne travaillent pas comme nous. Mais, il y a des trucs bien chez les Allemands et chez les Français. Et on essaie à chaque fois d'en tirer le meilleur. Par exemple, ils sont meilleurs dans l'appui, etc... Dans une section de combat, ils mettront l'arme de soutien devant le combattant, ce qui est différent chez les Français qui la mettront plutôt derrière... » (Militaire du rang français, 110^{ème} RI, BFA)⁴⁸

L'observation de l'entraînement du partenaire ou de la préparation à un départ en opérations extérieures donne aussi lieu à un constat et à une évaluation.

⁴⁷ Au regard de l'approche qualitative et de notre échantillon, il n'est pas possible d'offrir un tableau complet des différences, et de les distinguer selon le grade ou l'appartenance à l'une ou l'autre des armées.

⁴⁸ Ces différences existent bien sûr à un niveau supérieur. « Les règlements allemands prévoient qu'un bataillon de mêlée ne soit renforcé que d'une section du Génie, alors qu'un groupement tactique interarmes français (GTIA : volume de forces équivalent à un bataillon) est appuyé normalement par le volume d'une compagnie de sapeurs. Tant que cette différence n'est pas connue des deux parties, le sapeur allemand trouve très lourde la facture qui lui est demandée, et le combattant de mêlée français pense que la participation du Génie à son profit est minime. » (Document interne BFA)

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

« Ce qui est peut être dangereux ce sont les différents standards de formation. Les Allemands sont formés d'une manière spéciale, sur les terrains de tir, dans les camps d'exercice. Les Français ont eu précisément deux minutes de formation sur les mines : « Ne marche pas sur une mine, sinon ça fait boum ! ». C'est tout. La formation dans son entier. On a eu des cours sur l'Afghanistan, le comportement vis-à-vis de la population...(...), les Français n'avaient même pas reçu une carte...Ainsi , ce que nous avions reçu comme formation de manière intensive pendant trois mois, ils l'avaient eu en une semaine...» (Militaire du rang allemand, BEA).

En opérations extérieures, avec des contacts parfois moins nombreux qu'en garnison, la comparaison se poursuit. Ainsi, par exemple, selon les interviews recueillies, les Allemands en patrouille parmi la population dans le cadre de l'*Isaf*, porteraient de manière plus ostensible leur armement léger que les Français. Les règles de sécurité de ces mêmes armes seraient différentes dans ce contexte entre Français et Allemands. D'une manière générale, au regard de sa longue tradition d'opérations outre-mer, le soldat français aurait pour mission le développement de contacts avec la population.

On découvre le même phénomène de comparaison/évaluation chez les mécaniciens de l'EFA, des sous-officiers. Ces techniciens formés pour assurer la maintenance du nouvel hélicoptère de combat Tigre ont été amenés à concevoir les ateliers de l'EFA : définir les besoins en outils et les des postes de travail. Bien que les mécaniciens travaillent sur des appareils comparables avec les mêmes outils (dupliqués ou partagés), il semble qu'une plus forte spécialisation des individus se ferait jour chez les mécaniciens allemands au sein d'un même atelier (Moteur/cellule ou Avionique/Armement)

« Pour les salles nationales, là chaque nation a défini ses besoins, et il n'y a pas eu trop de problème de ce côté-là. ...(...). Bon, il y a eu aussi le marquage des outils, primordial chez eux, et pas chez nous du point de vue de la sécurité. Le marquage a été fait, cela implique beaucoup de travail, avec un poinçon ou gravé, et selon la taille de l'outil ça peut poser plus de problème qu'autre chose, et puis il y a une histoire de garantie. C'est un peu compliqué, mais eux ils ont cette habitude de travail. Il y aussi la question de savoir si il y a certains outils pour tout le monde au sein de l'atelier ou pas, parce que chez eux, ils ont l'habitude d'avoir des gens destinés à n'avoir qu'une tâche, et n'a ne faire que ça, et ils ne travaillent par exemple qu'à donner ou à rentrer des outils.... Je pense qu'il sont d'une manière générale dans une trop forte spécialisation des personnels. Ils sont très dépendants et ne savent pas faire autre chose. » (Sous-officier supérieur, mécanicien, EFA)

Au sein même des états-majors dont les organigrammes apparaissent comme proches, les entretiens révèlent des méthodes et des modes de fonctionnement différents. Ainsi cet officier d'échange français mit en

perspective le processus de production d'une fiche ou d'une note au sein de l'état-major de la Marine allemande. Ce document rédigé au sein d'un bureau spécialisé par un officier ou un fonctionnaire de la défense peut être une synthèse sur un dossier, une proposition de décision argumentée ou un document final portant décision que le destinataire, le chef de bureau voir le chef d'état-major signera. Ce document signé aura alors valeur exécutoire pour les personnes ou organismes de la Marine à qui il est adressé. Au sein de l'état-major allemand, le projet de document est adressé par voie informatique à l'ensemble des rédacteurs qui en prennent alors connaissance. Si l'un d'entre eux estime que cette fiche ou note aborde un thème relevant de sa compétence ou peut avoir des conséquences sur son domaine de responsabilité, il peut proposer des corrections. Si cela s'avère nécessaire une, voire plusieurs réunions peuvent être organisées afin d'aboutir à un consensus et à une position commune avant que le document soit proposé à la signature et acquiert sa valeur définitive. Dans le cas français, la note rédigée par l'officier rédacteur responsable suivra sa voie hiérarchique propre : son chef de section, de bureau, puis, si cela relève de leur responsabilité, le général ou l'amiral qui supervise les travaux de plusieurs bureaux. C'est au cours de cette procédure de contrôle que le rédacteur désignera, selon sa propre évaluation, quels sont les services auxquels devra être adressé « en copie » le document définitif. C'est donc un document "définitif" qui sera en même temps adressé « pour information » et « pour action » aux services ou organismes concernés. Bien qu'il existe également au sein des états-majors français des procédures informelles (coups de téléphone, etc...) de consultations sur certains dossiers, ceci n'est pas systématique. De plus, c'est le rédacteur qui détermine quels services méritent d'être consultés avant de proposer son document « à la signature ». Cette situation peut expliquer certaines incompréhensions allemandes.

« Par exemple, il existe une qualité bien allemande qui à notre niveau implique une grande responsabilité, je prends l'exemple d'un rédacteur n'importe où au sein du ministère de la Défense. Il a la capacité de décider et de suivre certaines choses en allant très loin. Cela n'existe pas en France. Ici, tous travaillent pour ainsi dire....pour le chef dans un bureau. Le chef du bureau est le seul dans ce bureau à le représenter, à s'exprimer et à faire des déclarations au nom de ce bureau, et tout le monde travaille pour lui. Et les rédacteurs français travaillent peu ou pas les uns avec les autres, mais ils travaillent tous pour le chef respectif, seulement vers le haut. Ce dernier collectionne les rédacteurs qui travaillent en parallèle sur un sujet, et lui est seul à s'exprimer. Cela rend particulièrement difficile la coopération au niveau des rédacteurs...Une autre problème : il est souvent particulièrement difficile de trouver en France le bon interlocuteur. » (Officier supérieur allemand, attaché militaire)

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Comme conséquence, un autre officier allemand souligna l'absence parfois d'unanimité en France sur un sujet au sein d'un même état-major, la position variant d'un interlocuteur (représentant un bureau ou un service) à l'autre.

A ces routines [Thompson, 1967 ; Crozier, Friedberg, 1977] internes distinctes et à leurs conséquences, s'ajoutent d'autres différences liées à ces sous cultures d'état-major. La précision et le respect de la planification, seraient une autre des caractéristiques allemandes comme le respect de l'écrit (mais on aborde presque déjà le stéréotype et le préjugé).

« Je pense qu'on doit les surprendre un peu par notre désorganisation par rapport à leur organisation, notre mentalité française, très réactifs. On ne prépare pas les choses 3 ans à l'avance. Par exemple, en ce moment, on prépare le principe de l'Alerte Otan NFR. Si tout se passe bien, on sera dans le tour de cette alerte au mois de juillet 2006. On a des cadres d'ordres pour préparer cela, les modules, les véhicules, les personnels, les spécialités,...mais nous dans l'Armée française, il est aujourd'hui totalement inconcevable de mettre les numéros d'immatriculation des camions qui feront partie du contingent en alerte le 1^{er} juillet 2006. Alors que les Allemands ont déjà les numéros d'immatriculation. Ils nous trouvent un peu "bordélique". Dans cet exemple, on parle en terme de volume de camions, on ne va pas déterminer précisément à l'unité. » (Officier subalterne, BFA)

On voit apparaître l'opposition que l'on a retrouvée très souvent à la fois chez les militaires allemands et français, mais sous des perspectives différentes. Ce qui est, selon les Français, de la lenteur et de la rigidité est du professionnalisme pour les Allemands. De manière réciproque, la capacité d'adaptation, de réactivité mise en exergue par les militaires français est perçue comme de l'improvisation, voire pire, de l'impréparation par les Allemands. Ce ne sont plus alors seulement des différences dans la division formelle du travail au sein des états-majors nationaux (symboliquement représentée par un organigramme) qui induisent des difficultés à coopérer entre Allemands et Français, mais aussi le mode de fonctionnement au sein et entre les services de chacune des entités nationales qui en sont à l'origine. A cela s'ajouterait au travers des entretiens recueillis un respect réel chez les Allemands du primat de la fonction sur le grade, ce qui ne serait pas toujours le cas chez les Français plus respectueux de l'organisation hiérarchique formelle, et d'un certain protocole.

« En France, ce n'est pas un colonel qui est le décideur [dans un état-major] pour la gestion d'un projet, mais le Général. Dans le système centralisé français, c'est le Général qui est déterminant. En Allemagne, c'est un pauvre colonel qui viendra et s'exprimera pour la République fédérale d'Allemagne, il a un mandat...du Bundestag

avec ses limites droite et gauche. Et c'est ainsi. En France, ce doit être au minimum un général 3 étoiles. Ou lors d'une discussion bilatérale, on croit qu'on a déterminé au préalable ce que nous voulions et ce que nous allions faire. Je viens avec mon mandat. Je suis à même de signer à ce moment là. Puis, on se rencontre et là, souvent, il y a une incompréhension chez le Français, parce qu'il me dit : « ça dépasse mes compétences »....Il est clair qu'ils ont plus de colonels, de généraux ou d'amiraux. Mais là c'est vraiment une question de grade. Pour les Français, et en étant particulièrement brutal, on commence à être considéré comme un être humain au grade de Général ou alors juste à celui de colonel. En Allemagne, on peut avoir au ministère un colonel totalement responsable sur un domaine, et son homologue français sera un général deux ou trois étoiles. Et évidemment, le général français aimerait discuter avec un égal. » (Officier supérieur allemand).

Ce type de perception doit être cependant éclairé par un constat. En effet, le nombre d'officiers généraux de la Bundeswehr (donc pour l'Armée de l'air, l'Armée de terre et la Marine) est quasiment équivalent à celui des seuls généraux de l'Armée de terre française.

Des règlements d'emploi dans le domaine tactique qui varient, une application relativement différente du principe du primat de la fonction sur le grade, une division plus stricte des tâches chez les Allemands, des interlocuteurs ou des prises de position difficiles à cerner chez les Français, une lenteur dans le processus de décision chez les Allemands..... sont autant d'éléments qui apparaissent dans le cadre d'une approche comparative horizontale, de métier à métier, et qui nourriront comme on va le voir les jugements des uns et des autres sur les qualités professionnelles respectives.

1.3.2 - Obéissance et discipline.

Parfois liée aux éléments précédents, la comparaison des métiers implique aussi une démarche verticale qui prend en considération les relations hiérarchiques. La responsabilité du chef, son autonomie d'action, son style de commandement sont autant d'éléments qui complètent la caractérisation de l'Autre.

Le commandement français au travers de l'observation des exercices d'ordre serré sur base ou subi lors d'exercices en commun apparaît ainsi particulièrement rigide et formaliste aux militaires du rang allemands, comme le soulignait déjà l'enquête de Gilles Robert en 1991[Robert, 1991, p.26]. D'un point de vue français, le commandement allemand serait plus libéral. Ceci a pu apparaître au cours des entretiens au sujet de la tenue, mais aussi par rapport aux aspects les plus visibles du respect de la hiérarchie comme le salut.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

« Quand on croise un cadre allemand, on ne reconnaît pas tout de suite le grade, donc systématiquement on salue, et eux ils ont peut-être un contact plus facile. Déjà, avec leurs militaires du rang, cela se passe différemment. » (Militaire du rang français, 110^e RI, BCS, BFA)

« Les Allemands commencent un peu à adopter les traditions françaises, ça m'étonne. C'est vrai que maintenant lorsqu'il y en a un qui me salue je ne m'y attends pas. Avant, ça ne se voyait pas. Par contre, si j'oublie de saluer un sous-officier, un sergent-chef allemand...une fois, j'ai oublié de le saluer, alors qu'il y avait deux soldats allemands qui ne l'avaient pas salué, ça l'a choqué et il m'a réprimandé. Alors je lui ai fait comprendre qu'il devait d'abord me saluer et qu'après je le saluerai. Il faut être correct. Qu'il apprenne d'abord la politesse à ses soldats. » (Sous-officier français, BCS, BFA)

Le libéralisme allemand dans les relations hiérarchiques n'interdit cependant pas des phénomènes de distinction et de différenciation, parfois au sein d'une même catégorie de grades. Ainsi, outre le fait qu'il n'y ait pas équivalence de grade entre les sous-officiers allemands et français (cinq grades en France contre sept en Allemagne), la distinction entre sous-officiers subalternes et supérieurs (*Ohne* ou *Mit Portepee*) dans la Bundeswehr est plus forte. Ainsi un sergent du BCS de la BFA se déclara choqué parce que les sous-officiers supérieurs allemands n'avaient invité que leur pairs français à partir du grade de sergent-chef.

D'une manière moins anecdotique, les militaires allemands apparaissent aux travers des entretiens recueillis chez les militaires français comme moins autonomes dans le cadre de leur activité. Dans le cas des mécaniciens du Tigre au sein de l'EFA, la forte spécialisation de la tâche et le strict respect de la fiche de poste briderait tout esprit d'initiative chez les mécaniciens allemands. Du côté français, ce serait relativement plus l'individu, ses compétences, voire son caractère qui déterminerait le poste de travail que l'inverse. Parfois, le sous-officier français, plus polyvalent, « se taillerait » son poste, poserait lui-même les limites de son intervention.

« Ils sont très dépendants et ne savent pas faire autre chose. Ils manquent parfois d'initiative, ils n'osent pas aller dans certains domaines, parce que tout de suite on leur dit : « Non, ce n'est pas dans votre fiche de tâche ». Alors que le Français est un peu plus débrouillard ou fouineur, et arrive un peu plus à se débrouiller. » (Sous-officier supérieur, EFA)

Aux yeux des soldats français, le militaire allemand, enfermé dans la définition de sa tâche qu'il doit et se doit de respecter, bénéficierait d'un espace d'initiative moins étendu. Il serait plus strictement encadré par sa hiérarchie, et

donc moins libre qu'un cadre français. Ce constat rentre alors en opposition avec la définition même de ce que doit être un cadre. Ceci est particulièrement net chez les officiers français.

« Le soir [à Kaboul], quand on avait un petit peu de temps libre à tuer, certains officiers se réunissaient pour faire de petits jeux de guerre. C'était tiré du manuel des Marines américains, avec des petits scénarios, quelques nombres sur un schéma, une situation, puis une mission à accomplir et, à un moment les choses ne fonctionnent plus comme prévu. C'est à ce moment là qu'on nous dit : « vous avez 3 minutes pour analyser la situation, comment réagiriez vous ? ». C'est alors soit une situation qui bascule de manière favorable, pour l'exploiter, ou c'est une catastrophe totale. C'était surprenant de voir, dans le cas où tout va bien, que la section arrive à atteindre tous ses objectifs, ce que chaque officier proposait comme réponse. Et je me rappelle d'avoir fait une fois un exercice où on avait de quoi gagner le combat du jour. Et le capitaine allemand a répondu : « Non, ce n'est pas la mission que j'ai reçue. Moi, je dois conquérir ce point, et la question ne se pose pas ». Bon, il n'y a pas de corrigés type, en tactique, il n'y a jamais de solution parfaite. Mais, pour un Français, dès qu'une opportunité se présente, cela ne coûte absolument rien de prendre la radio et de demander à son supérieur s'il peut en faire un peu plus, de changer un petit peu la mission. » (Officier français, 3^{ème} RH, BFA)

Outre posséder une certaine autonomie ou un esprit d'initiative, le sous-officier français se doit également d'être polyvalent et l'officier français doit rester un « généraliste ».

Or, en la matière, l'image que les officiers allemands ont d'eux-mêmes diffère notablement de la perception française. En effet, la liberté d'action est aussi une des qualités que les militaires allemands attribuent à leurs officiers (voire leurs sous-officiers), et ceci d'une manière particulièrement formelle. C'est en tout cas ce que laissent supposer les propos de certains officiers allemands lorsqu'ils mettent en avant la prédominance de l'*Auftragstaktik* au sein de la Bundeswehr. Formalisé, l'*Auftragstaktik* est un « processus de commandement qui offre à un subordonné dans le cadre des ordres [*Befehle*] une liberté de manœuvre dans l'accomplissement de sa mission. Ceci correspond au concept du *management by objectives* propre à l'enseignement et aux techniques du management civil. » [Elbe, Richter, 2005, p.140]

*« Le commandant de l'école des officiers de l'Armée de terre, Saint-Cyr, s'est déplacé à l'Ecole des officiers de Dresde. Il a observé là-bas comment nous formions chez nous des aspirants sélectionnés à un tout autre niveau. A Saint-Cyr, ils apprennent au niveau de la section et nous au niveau du bataillon....Pour vraiment comprendre l'*Auftragstaktik*, et pour vraiment pouvoir l'employer, on ne doit pas simplement*

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

réfléchir au niveau du chef de section, mais au minimum pouvoir se mettre à la place du commandant d'unité, au niveau de la compagnie. » (Officier de liaison allemand).

Ce croisement des perceptions est particulièrement révélateur d'une lecture des comportements de l'Autre à l'origine d'un jugement commun sur la plus grande rigidité/formalisme de l'Autre ou la plus grande liberté d'action accordée à ses propres cadres. Cependant, ces jugements s'appuient sur des référentiels nationaux distincts et parfois des champs différents. Le jugement des Allemands s'appuiera sur l'observation chez les Français d'un style de commandement autoritaire et d'un formalisme spectaculaire (transmission des ordres, rites) avec un corps des officiers "quasi-caste". Celui des Français sur l'observation de relations hiérarchiques « plus souples », mais aussi d'une rigidité résultant d'un strict respect de la division des tâches, des procédures et d'une forte planification chez les Allemands.

2 - La différence expliquée ou l'approche culturaliste.

Les différentes analyses et comparaisons rassemblées jusqu'ici offrent un tableau impressionniste de la rencontre interculturelle entre les armées française et allemande. Si ces exemples fournissent une première description générale des interactions entre les deux institutions et les individus les représentant, ils n'offrent au mieux que des explications partielles. Elles se rapprochent en cela de nombreuses enquêtes s'appuyant sur une simple comparaison sectorielle des deux systèmes : statuts, règlements de discipline générale et droits des soldats, relations hiérarchiques, relations civilo-militaires. Les différences entre les normes juridiques et, plus généralement, les normes sociales sont examinées et fournissent une explication évidente aux difficultés de la coopération bilatérale. L'approche culturaliste se propose de dépasser ce qui ressemble à une confrontation par l'explication des différences qui sont à l'origine des préjugés et des stéréotypes.

2.1- Construction du jugement, des stéréotypes et préjugés⁴⁹.

Le concept d'habitus emprunté à Pierre Bourdieu a déjà été utilisé dans les développements précédents. Ce concept nous renvoie à deux systèmes

⁴⁹ Comme nous l'avons déjà souligné, ce phénomène de rencontre interculturelle se développe particulièrement (mais pas exclusivement) au sein des armées de terre (BFA, EFA). Cette précision a pour but de rappeler que les schémas ou représentations de soi et du métier peuvent varier sensiblement selon l'armée à laquelle on appartient. En l'occurrence, marins et aviateurs ne s'identifieront pas complètement avec les modèles que nous avons construits.

distincts, faits de valeurs et d'attitudes, qui induisent des codes, l'un français et l'autre allemand. Ils permettent à l'individu de construire son identité professionnelle et de définir sa place au sein de la société, et plus particulièrement dans les forces armées. Les exemples fournis au cours des entretiens nous ont permis de poser, malgré l'expression parfois d'un certain refus de la différence, que ces complexes de signes, de comportements, voire de techniques de travail pouvaient être différents d'une nation à l'autre. Cependant, cette affirmation ne nous donne pas toujours le moyen de comprendre pourquoi et comment les militaires français jugent les militaires allemands à la fois plus libéraux et souples dans leurs relations hiérarchiques et en même temps rigides dans l'accomplissement de leur tâche. Cela n'explique pas non plus pourquoi les militaires allemands jugent leurs partenaires également rigides et autoritaires dans leur style de commandement et leur activité.

2.1.1 - Règles de conduite et comportement de déférence.

Le cas de l'uniforme, et par extension de la « tenue », peut à nouveau nous servir d'exemple pour essayer de décrire les processus qui aboutissent à l'expression d'un jugement sur l'autre. Ces deux éléments, l'uniforme et tenue, ces signes non verbaux, peut être les supports de règles de conduite. Une règle de conduite est « un guide pour l'action, recommandé non parce qu'il est serait agréable, facile ou efficace, mais qu'il est convenable ou juste. L'enfreindre conduit de façon caractéristique à se sentir mal à l'aise et entraîne des sanctions sociales négatives »[Goffman, 1974, p.44]. Ces obligations qui sont faites aux militaires français ne sont pas généralement ressenties comme une obligation, ils respectent un code qu'ils ont intégré⁵⁰. Porté son plus bel uniforme pourra être pour un militaire, un motif de satisfaction et de fierté. L'institution, mais aussi l'individu, s'attachera de plus à ce que tous portent pour une même activité le même uniforme (la note officielle informant d'une activité précisera le plus souvent la tenue recommandée). Ce souci de l'uniforme, de l'étiquette militaire, ira parfois au delà du simple respect des codes vestimentaires, de la propreté et des chaussures cirées. Les chemises seront repassées d'une certaine manière, les cheveux seront coupés courts et le rasage matinal obligatoire.

Le respect du code vestimentaire, de la « tenue » renvoie donc à une double dimension : la satisfaction individuelle et l'image de soi d'une part, le respect des codes propres au groupe auquel le militaire appartient, d'autre part.

⁵⁰ Au sein des différentes composantes des forces armées, en France comme en Allemagne, les soldats possèdent différents uniformes qui correspondent chacune à une situation ou à une activité. Chaque tenue, auquel est attribué un code, peut varier selon qu'il s'agit d'un exercice sur le terrain, pour le sport, d'un travail au bureau, d'une réception officielle, d'un bal, d'une prise d'arme, etc... Ce « code » semble plus particulièrement développé chez les militaires français.

Le non-respect de ces codes représente une infraction qui peut induire une sanction sociale (remarques ou plaisanterie de ses pairs) ou disciplinaire. En effet, du point de vue de l'organisation, en particulier militaire et française, ce type d'infraction représente une forme d'indiscipline. Ceci est d'autant plus grave, que la discipline est considérée comme l'une des, voire la vertu cardinale des armées. Comme l'ordre serré⁵¹, le respect des règles relatives à la tenue est l'expression d'un comportement discipliné, et donc, selon les critères de l'institution militaire, de la force de cette dernière. De plus, tout en affirmant son contrôle sur le corps du militaire, l'organisation impose la discipline comme valeur professionnelle centrale.

C'est une analyse proche qui peut être réalisée au sujet du salut, soit ce que Erwin Goffman qualifie de comportement de déférence, « soit un comportement symbolique de l'activité humaine dont la fonction est d'exprimer dans les règles à un bénéficiaire l'appréciation portée *sur* lui, ou sur quelque chose dont il est le symbole, l'extension ou l'agent ». Appliqué au monde militaire, le salut d'abord donné par le subordonné, puis rendu par le supérieur, s'analyse bien sûr à nouveau comme le respect d'une règle de conduite, mais exprime aussi l'appréciation d'un subordonné envers un supérieur, peu importe que ce dernier soit son "chef" direct ou pas. En effet, l'appréciation que manifeste le salut n'est pas liée à la personne titulaire du grade supérieur, mais au grade lui-même⁵². Il s'agit d'une manière plus générale d'exprimer, au quotidien, son respect et son adhésion au principe d'organisation hiérarchique, et à l'armée elle-même.

Dès lors lorsqu'un militaire français observera que les militaires allemands s'accordent une certaine liberté dans leur tenue au sens large et que celle-ci est tolérée par le groupe et l'institution, il en conclura que le militaire allemand ne respecte pas les codes de conduite de l'organisation. En poursuivant le raisonnement, ce dernier apparaît comme moins respectueux de la discipline, valeur centrale de l'institution d'un point de vue français, et, par là, de la profession de militaire (image du métier). De la même manière, constater que l'obligation de saluer un supérieur est moins forte chez les Allemands, laissera supposer au Français une possible relativisation du principe hiérarchique. En allant plus loin, l'efficacité militaire peut être elle-même remise en cause.

« Mais je pense que nous, on est plus une armée "militaire" que l'armée allemande. J'ai l'impression qu'ils sont un peu plus "civilisés". Mais, moi, personnellement je ne

⁵¹ Héritage de l'exercice des troupes à la manœuvre sur le champ de bataille, "l'ordre serré" a aujourd'hui pour finalité l'apprentissage de la discipline dans la formation initiale des militaires et à la préparation des défilés.

⁵² Par souci de concision, on ne développera ici pas l'application du modèle bureaucratique webérien qu'illustrent ces lignes.

Christophe PAJON

me plains pas de l'organisation hiérarchique dans l'armée de Terre, bien au contraire. Je préfère notre système que le leur, les choses sont claires. Il n'y a pas de problèmes, et on sait dans quel sens on avance, cela évite la panique. » (Militaire du rang français, 3^{ème} RH, BFA)

Du point de vue des militaires allemands, les comportements français cités plus haut sont analysés au travers de règles de conduite différentes. Le fait de placer au cœur des valeurs de la Bundeswehr le respect des droits des individus et donc des militaires, qui sont d'abord des citoyens avant d'être des soldats, conduit à introduire des modes de contrôle différents de ceux développés au sein de l'Armée française. L'acceptation de comportements qui seraient jugés déviants chez le partenaire, n'induit pas l'absence de discipline ou la remise en cause du principe hiérarchique. Elle suppose seulement des modes d'expression de la soumission qui ne seront pas perçus par l'observateur français à la recherche d'autres indices, en l'occurrence ceux en vigueur dans son institution. Des ordres donnés sur un ton jugé blessant pour les subordonnés, une déférence cérémonielle marquée, seront des indices aux yeux des soldats allemands à la fois d'un manque de respect envers les individus, d'une absence de considération et de l'existence d'une grande distance entre les grades. Le style de commandement autoritaire français est opposé à celui coopératif de la Bundeswehr [Pajon, 2003]. Ces différents éléments seront alors en partie à l'origine de l'expression par les Allemands d'un jugement constatant la rigidité des militaires français. Il est d'ailleurs symptomatique que lors d'un entretien avec un élève officier allemand, l'Armée française fut comparée au modèle prussien, archétype de l'armée, mais aussi modèle, si ce n'est rejeté, au moins fortement critiqué en Allemagne fédérale.

2.1.2 - Production d'une image de l'Autre.

Selon nous, ce type de démonstration est également valable pour comprendre les différents jugements exprimés. Nous avons essayé de les synthétiser dans les deux tableaux suivants. La dernière colonne du tableau représente la liste des jugements les plus communs exprimés par les militaires français au cours des entretiens au sujet de leurs camarades allemands (bien qu'ils n'aient pas été tous exprimés ensemble dans tous les entretiens). La dernière colonne du tableau suivant fournit l'image des Français chez les Allemands.

Image de soi : valeurs déclarées et qualités professionnelles	Indicateurs du respect des valeurs : comportements et règles de conduite	Observation du respect par les Allemands des règles de conduite	Jugements sur le militaire allemand
--	---	--	--

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

chez les Français			
Discipliné/obéissant	Strict respect des codes vestimentaires Cheveux courts ; Déférence au travers du salut	Salut entre militaires moins automatique ; Cheveux plus longs ; moins d'ordre serré.	Libéralisme et style de commandement souple
Fier du métier, exemplaire (tradition)	Ordre serré, défilés Cérémonies	Moins de cérémonies militaires ou autres célébrations Faible participation aux manifestations de sociabilité militaire	Peu ou pas de traditions, donc peu de référents professionnels fondateurs.
Solidaire	Nombreuses manifestations de sociabilité militaire et sentiment communautaire.	Respect strict des règlements, des procédures parfois aux dépens de la mission, Respect de la définition de la fiche de poste Forte planification, respect de l'écrit, ponctualité	Rupture nette entre les sphères privée et professionnelle
« Réactif », Adaptable, polyvalent, Officier « généraliste »	Initiative laissée aux soldats et aux cadres), aller au-delà de la mission, adapter la règle aux circonstances afin d'accomplir la mission Planification adaptable	Horaires de travail strictement respecté (départ ponctuel à la fin du service)	• procédurier • formaliste • rigide • lent • rigoureux
Esprit d'initiative, autonomie relative			
Disponible	Horaires de travail plus extensibles (rester après l'heure de la fin de service)	Sur le terrain, en exercice ou opérations extérieures, des efforts pour le logement, l'intendance, etc..	Attitude de fonctionnaires
Rustique	Tolérance à des conditions de travail et de vie difficile (en garnison, atelier, ou sur le terrain en opérations extérieures ou exercices)		Aiment le confort

Image de soi : valeurs déclarées et qualités professionnelles chez les Allemands	Indicateurs du respect des valeurs : comportements et règles de conduite	Observation du respect par les Français des règles de conduite	Jugements sur le militaire français
Respect du droit	Style de	Ordres donnés sur un	Rigides

des individus et de la dignité humaine	commandement coopératif (consultation, réunion, prise en compte de l'opinion du subordonné) représentation des intérêts collectifs ; assurer le bien-être matériel des militaires dans la mesure du possible Application des textes généraux relatifs au droit du travail (sécurité) et social.	ton rude ; Omnipotence du chef (peu ou pas de consultation des subordonnés) Déférence cérémonielle forte Soumission excessive (ordre serré, uniforme) Entorses aux règles juridiques (régime dérogatoire spontané)	"prussiens" Forte distinction entre groupe de grades et fonction : principe élitaire Faible respect de l'individu Paternalisme
Distance critique à l'égard du passé militaire allemand	Cérémonies et références à la tradition de tradition limitées	Nombreuses manifestations de la tradition	Fier de son travail et patriote (statut reconnu au sein de la population)
Discipline/ Obéissance ; Respect de la division du travail, Primat de la fonction sur le grade	Tout et rien que l'activité définie par la fiche de poste durant la journée de travail	Longue pause déjeuner, Nombreuses conversations pendant la journée de travail	Dispersés, inefficaces, mal organisés
Longue préparation	Planification précise (réunion, consultation de tous les acteurs), production d'une position commune	Ordre, contrordre, interlocuteurs et opinions multiples ; aime la discussion pour la discussion ; soldats sur le terrain dans des conditions de vie difficiles	Improvisation, impréparation, laissez faire, engagements pas toujours tenus

Ces différents jugements sur le partenaire réapparaissent lorsqu'il est demandé à chacun d'imaginer sa propre image chez l'Autre.

« Je pense que les Allemands doivent nous reprocher l'organisation, parce que pour eux, c'est au cœur de leurs représentations. Et c'est vrai quelques fois. On les gêne en fournissant des bilans en retard. Je pense qu'en terme de travail, le Français travaille plus que l'Allemand. L'Allemand lui, il est assez "syndicaliste". Je parle du militaire allemand. En revanche, c'est un excellent planificateur. Il est très choqué si à la date où on doit fournir une information, elle vient plus tard ou s'il y a des problèmes pour

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

l'organisation d'une visite. Mais s'ils sont partis le vendredi après-midi, ils sont mieux organisés, mais le Français est plus flexible et travailleur. » (Officier supérieur français)

« Officier. En Allemagne, c'est un métier comme un autre. On commence le matin à 8h et puis on s'en va le soir à 16h30. En France, c'est simple, on est officier 24h/24. » (Élève officier allemand, Ecole Navale)

D'une manière générale, cependant, ce jeu de rôle qui doit amener à se voir au travers du regard de l'Autre révèle surtout l'emploi des stéréotypes nationaux : le Français se représentera lui-même comme un « Gaulois » indiscipliné et désorganisé, mais doté d'une forte expertise professionnelle, l'Allemand comme quelqu'un de ponctuel, discipliné, organisé et donc professionnel.

Enfin, lorsqu'au cours des entretiens, il a été demandé directement ou indirectement d'émettre un jugement sur la valeur professionnelle du partenaire, il est, à de très rares exceptions près, toujours positif. Le partenaire est estimé et présenté comme compétent, professionnel, sérieux ou fiable. Souvent, celui ou celle qui aura été placé en situation de juge justifiera son opinion en soulignant, par exemple « qu'il y a beaucoup à apprendre » de l'Autre, ou que ce dernier « apprend très vite » enfin de rattraper son éventuel retard sur son propre modèle.

2.1.3 - Stéréotypes et préjugés.

Qu'ils s'en défendent d'en avoir, qu'ils les nient ou les rejettent, les réflexions recueillies attestent que les militaires rencontrés au cours de cette enquête utilisent à des degrés divers des stéréotypes. L'analyse des processus de construction du jugement présentés plus haut a permis de cerner le contenu de ces stéréotypes. Ces derniers peuvent être définis comme « des images schématiques et souvent évaluatives qui se ramènent à quelques traits sommaires, physiques, psychologiques, moraux ou comportementaux » d'une ethnie ou d'une nation [Lipiansky]. Leur rejet, ou parfois le refus d'y faire référence au cours de certains entretiens, est justement lié à leur caractère schématique et réducteur. En effet, bien qu'ils s'appuient parfois sur des observations concrètes, leur généralisation à l'ensemble d'une population apparaît comme illégitime.

Il n'en demeure pas moins qu'ils jouent un rôle fondamental dans le cadre de la rencontre interculturelle. Sans déclinier l'ensemble des théories explicatives, leur fonction semble s'inscrire « dans une tendance spontanée de l'esprit humain à la schématisation qui constitue une tentative pour maîtriser son environnement » [Lipiansky]. Comme notre recherche le démontre

incidemment, et qui n'a donc en cela rien de novatrice, ils se construisent autour d'une opposition nous/eux. Cependant, l'explication des différences ou faits objectifs de la rencontre interculturelle par les acteurs eux mêmes laisse apparaître certains particularismes. Ces stéréotypes s'appuieraient sur deux principales représentations :

- des **représentations induites** par l'histoire commune des deux nations et leur longues interrelations : discipliné/désorganisé, rigide, etc.... Dans ce cas, il est possible de distinguer deux types d'explications dans les interviews. L'histoire au sens large est présentée comme productrice de faits culturels distincts et donc de comportements différents. Il peut s'agir de phénomènes observables au sein d'une communauté nationale prise dans son ensemble. En revanche d'autres sont nettement plus nettement attachés à une histoire militaire. Deux exemples méritent d'être mis en avant. Les militaires français expliqueront parfois l'absence de réactivité ou de souplesse des militaires allemands par le fait que la Bundeswehr n'a commencé à réaliser des opérations extérieures qu'à partir de 1994. Cette expertise renverrait également évidemment au passé colonial français. Sans qu'elle soit vraiment toujours articulée avec une compétence supérieure des Français, les Allemands soulignent ce lien culturel des militaires français avec un empire colonial. Ensuite, les Allemands présenteront pour leur part l'attitude décomplexé ou le style autoritaire de commandement des Français comme résultant de la continuité historique de l'Armée française.
- des **représentations anticipatrices** : le jugement globalement positif des qualités professionnelles de l'autre peut en effet trouver ses racines dans la volonté de coopérer elle-même. En effet, au cours de certains entretiens, il n'a pas été rare de découvrir en même temps que certaines fortes critiques de l'Autre, l'expression d'un jugement positif sur le partenaire. Ce dernier préjugé renverrait alors au projet commun dans lequel les différents acteurs sont engagés. Ils évalueront d'autant plus positivement le partenaire qu'ils souhaitent la réussite du travail en commun.

Il apparaît donc que certains des stéréotypes ou jugements exprimés au cours des entretiens s'appuyaient explicitement ou implicitement sur des représentations partagées par l'ensemble d'une communauté nationale à l'égard d'une autre. L'inscription dans une culture nationale devrait alors fournir d'autres explications à certaines difficultés constatées dans le cadre de la coopération.

2.2 - Culture mère et culture affiliée (*Tochterkultur*).

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Certains des traits attribués réciproquement par les militaires français et allemands relèvent pour une part de stéréotypes nationaux. Il apparaît donc logique de ne pas s'interroger seulement sur la rencontre de deux cultures dans le champ militaire (des cultures affiliées) mais plus généralement, dans le cadre de la rencontre de deux communautés nationales, de deux cultures-mères [Merkens, 1997]. C'est ce que proposent les approches culturalistes.

Les travaux de Geert Hofstede [Hofstede, 1992] menés sur les cadres de cinquante-trois filiales d'IBM à travers le monde avaient pour but de déterminer et de mesurer la persistance des conduites culturelles nationales (sur la base de questionnaires). Les cultures nationales pourraient alors être distinguées par l'agrégation de différents facteurs discriminants autour de quatre indicateurs principaux : l'indice de distance hiérarchique, individualisme/collectivisme, masculinité/féminité, contrôle de l'incertitude. Adossée à une approche historique ou diachronique, cette singularisation doit permettre de comparer les cultures et d'expliquer leur divergence.

	Distance hiérarchique	Contrôle de l'incertitude	Individualisme/collectivisme	Masculinité/féminité ⁵³
France	68	86	71	43
Allemagne	35	65	67	66

Les quatre indices culturels chez Hofstede (base de l'indice 100)

La culture française se distinguerait ainsi de la culture allemande par un indice de distance hiérarchique plus élevé, correspondant à une plus forte attitude d'acceptation du pouvoir hiérarchique et une plus grande dépendance à l'égard du supérieur. Cette caractérisation viendrait alors expliquer à la fois la perception française d'un certain libéralisme dans les relations hiérarchiques au sein de la Bundeswehr, et la qualification par les Allemands d'autoritaire et rigide le modèle relationnel français [Tardy, 1999, p.13 et suiv.]. Le rôle de la consultation des subordonnés de la Bundeswehr, un style de commandement coopératif, pourrait également s'inscrire dans cette dimension.

Le contrôle de l'incertitude pour sa part indique la tolérance des individus à l'imprévu. Cette inquiétude se manifesterait selon Hofstede par le stress et le besoin de prévisibilité. Le besoin de règles viendrait en partie répondre à cette angoisse. « Un indice faible de contrôle de l'incertitude indique que les gens ont une grande tolérance à l'imprévu, tandis qu'un indice élevé

⁵³ L'indice de féminité/masculinité cherche à caractériser les sociétés selon qu'elles définissent de manière plus ou plus stricte les rôles sociaux de l'homme et de la femme. Ainsi les sociétés dites "féminines" seront celles au sein desquelles les rôles seront interchangeables. Plus l'indice est élevé, plus la société sera qualifiée de «féminine». Cet indice ne semble pas être très opératoire dans notre enquête.

signifie une faible tolérance aux situations imprévues » [Tardy, 1999, p.17]. A nouveau, ces éléments semblent recouvrir les constats que nous avons réalisés, comme ceux de Gilles Robert dans le cadre de son enquête sur la Brigade franco-allemande. La faible tolérance à l'imprévu des Allemands se traduirait dans le cadre de la Bundeswehr par une lourde et très précise planification ainsi que par un encadrement strict de l'activité par des procédures détaillées et des normes juridiques précises.

L'indice individualisme/collectivisme est d'autant plus faible que les individus sont fortement intégrés à des structures « qui continuent de les protéger tout au long de leur vie, en échange d'une loyauté indéfectible » [Hostede, 1992, p.76]. Dans le cas de la France et de l'Allemagne, les résultats de l'enquête menée par le Néerlandais se révèlent à l'opposé des témoignages recueillis. En effet, le sentiment communautaire chez les militaires français, dont on a souligné les manifestations au travers des rituels ou des différentes formes de sociabilité, apparaît nettement plus intense qu'au sein de la Bundeswehr.

L'approche d'E.T. Hall est assez proche et fonctionne également sur des polarisations [Hall, 1979, 1984]. Ce dernier a en effet cherché à mettre en évidence les grandes fonctions adaptatives communes aux humains, soit des choix universels opposés, « logiques antagoniques », auxquels sont confrontés les êtres humains. Ces choix correspondent à un effort d'adaptation à l'environnement écologique et/ou social. Selon leur appartenance à une culture, les individus adopteront tendanciellement plus souvent une option dans l'alternative offerte. C'est en particulier la dimension polychronie/monochronie qui semble être la plus à même à éclairer notre sujet. En effet, selon Hall, il est possible de distinguer deux modes de gestion du temps. L'un, polychronique, où l'individu gère plusieurs tâches en même temps avec des interruptions fréquentes et un rythme irrégulier. L'autre monochronique renverrait à une division du travail en séquences et en tâches précises prévues dans un ordre prédéterminé. On aurait alors un couple de comportement attention centrée/attention décentrée. Dans notre cas, les indices recueillis sur le respect de la division du travail et de la plus ou moins grande liberté laissée dans la définition de la tâche, renverraient à une attitude « centrée » des Allemands et plutôt « décentrée » des Français.

Ces travaux visant à singulariser puis à comparer les cultures nationales répondent comme on le voit dans une certaine mesure à des constats déjà réalisés, ou éclairent certains de ce que nous avons appelé les faits objectifs de la rencontre interculturelle. Cependant ces auteurs et certains de leurs épigones souhaitent aller plus loin et fournir une explication à ces différences en s'appuyant sur une approche diachronique et pluridisciplinaire (histoire, démographie, sociologie des religions). A titre d'exemple, la genèse politique et sociale de l'Etat en France et en Allemagne expliquerait les comportements

différents des Allemands et des Français (en opposant par exemple l'impact d'un modèle communautaire allemand décentralisé à celui centralisé et absolutiste français).

Un certain nombre d'enquêtes relevant de la sociologie du militaire peuvent être associées à cette approche culturaliste. Leur sujet en est principalement la singularisation des cultures militaires. Les valeurs militaires distinguées viennent d'abord servir les analyses du positionnement du "militaire" au sein de la société globale et des rapports civilo-militaires. Les enquêtes axiologiques [Abrahamsson, 1972 ; Soeters, 1997, 1998] à dimension comparative⁵⁴ menées parmi les officiers (le plus souvent occidentaux) offrent alors une première caractérisation. Selon l'étude de Giuseppe Caforio de 1994 [Caforio, Nuciari, 1994], si les attitudes des officiers britanniques s'orientent majoritairement vers un « professionnalisme radical » (servir son pays, respect d'une tradition familiale militaire, intérêt pour l'armée, émulation des héros militaires), les raisons qui poussent les officiers allemands à s'engager traduisent le caractère « banalisé » de leur perception de l'activité militaire, c'est-à-dire proche de n'importe quel métier civil (rémunération, technologie et formation). Les officiers français relèveraient d'un modèle mixte. Si l'un des instruments utilisés est certes celui de la comparaison culturelle par le biais de la singularisation, cette dernière vient essentiellement servir une problématique classique de la sociologie militaire : celle de la tendance au rapprochement des valeurs militaires de celles de la société.

Très stimulantes d'un point de vue intellectuel, ces approches culturalistes se révèlent d'une pertinence toute relative à l'égard de notre sujet. Si elles nous permettent de réaliser un saut qualitatif, en offrant de passer des cultures affiliées aux cultures mères, leur généralité laisse dans l'ombre beaucoup d'interactions et sont parfois contradictoires.

Il existe en effet, et le contraire eut été étonnant, des liens entre culture nationale et culture militaire. La recherche des différences (socio-historiques) entre les cultures nationales offre alors certaines pistes. Ainsi le principe d'une distance hiérarchique plus forte dans la culture française et une plus grande soumission à l'autorité laisse à supposer que ce trait trouve ses racines dans un phénomène social plus large. Cependant, elle omet de signaler que l'observation d'une forte distance hiérarchique au sein des forces armées françaises implique aussi des phénomènes de résistance. En effet, le subordonné pourra développer des stratégies alternatives visant à ne pas appliquer une décision avec laquelle il n'est pas en accord (évitement, manœuvres dilatoires, non exécution). La décision « tombant d'en haut », il pourra la considérer d'autant plus facilement

⁵⁴ Ces enquêtes parfois commanditées par les différentes institutions militaires nationales et à usage interne visent aujourd'hui aussi le plus souvent à fournir des solutions à des situations identifiées comme productrices de dysfonctionnements lors des opérations multinationales [Tardy, 1999].

comme non légitime et injustifiée. Comme le rappelait un document interne à la BFA, « les Allemands les plus critiques trouvent parfois les Français disciplinés plus formellement (« ils claquent des talons ») qu'intellectuellement ». Le militaire allemand, ayant été plus souvent consulté, fera peut être plus facilement sien la décision de sa hiérarchie. Par voie de conséquence, il aura plus de mal à la désavouer.

Par ailleurs, vouloir expliquer le libéralisme allemand dans les relations hiérarchiques au sein de la Bundeswehr en partie par la prolongation d'une culture tribale [Demorgon, 2004, p.293] au sein de laquelle le chef était traditionnellement élu apparaît comme excessivement simpliste (même en lui alliant des analyses de la structure familiale ou de la pratique religieuse). De plus, cette forte intégration à une communauté, qui vient étayer la tendance à l'autodiscipline allemande⁵⁵, est en contradiction avec le constat de la faiblesse de la vie communautaire militaire dans la Bundeswehr. En effet, en la matière, le rôle de la Seconde Guerre Mondiale et le projet des « Pères fondateurs » de la Bundeswehr est occulté. Si la Bundeswehr se veut être une « armée démocratique », c'est moins en raison d'un système communautaire germain primitif qu'en raison d'une volonté politique de rupture avec le passé.

D'une manière plus générale, la critique principale à l'égard de l'approche culturaliste tient en particulier à la conception figée qu'elle donne aux cultures et à l'absence d'autonomie qu'elles laissent aux individus. D'une part, elle pose qu'il existe un complexe de valeurs dominant et invariant pour chaque nation, ce qui entraîne une forte simplification et une vision a-historique. D'autre part, « le culturalisme...a tendance à utiliser une représentation contestable des mécanismes de la socialisation : il suppose que les valeurs et autres éléments du « système culturel » sont fidèlement intériorisés par l'individu, et constituent une manière de programme qui viendrait régler mécaniquement son comportement. » [Boudon, 2000, 144].

3 - La différence culturelle comme limite à la coopération

Les critiques à l'égard de l'approche culturaliste ne doivent pas nous amener à nier les différences culturelles, ou d'une manière plus neutre, le constat de la différence réalisé par les acteurs de la coopération. Cependant, dans le cadre de notre enquête, il nous apparaît nécessaire de dépasser le simple constat pour évaluer, si cela est possible, son impact sur la coopération. En

⁵⁵ Voire à la délation. En effet, lors de notre passage à la BFA, plusieurs militaires français nous ont fait part de leur étonnement lorsqu'ils ont constaté que les Allemands considéraient comme un devoir moral de dénoncer toute faute de comportement manifeste. Les exemples recueillis avaient essentiellement trait à l'alcool au volant.

effet, parmi les explications fournies aux problèmes rencontrés, les militaires interviewés avancent souvent le fait culturel. Et de fait, les enquêtes sur les rencontres culturelles se concentrent d'abord et surtout sur les origines de ces limites : la méconnaissance de la langue du partenaire et de sa culture, au sens large et particulier (dans sa dimension professionnelle). Le terme le plus souvent utilisé par les acteurs est celui « d'incompréhension ». Dans un premier temps, on tentera de classer ces incompréhensions selon leur impact présumé sur le travail en commun. Cette classification gommara cependant en partie la nature de ces impacts qui varient évidemment selon le grade du militaire interrogé ou sa fonction au sein de la coopération. Ce n'est que dans un deuxième temps que nous nous intéresserons aux causes de ces incompréhensions (langues et méconnaissance de l'Autre) pour évaluer les solutions proposées.

3.1 – L'incompréhension : nature et impact.

Un des thèmes abordés lors des entretiens était celui des dysfonctionnements de la coopération ou, *a minima*, l'identification des difficultés qui pouvaient apparaître lors des relations entre les deux partenaires. Souvent, les interlocuteurs militaires avancèrent le terme « d'incompréhension » pour expliquer certains ratés ou lenteurs. Selon le contexte ou le sujet que l'interviewé abordait, les incompréhensions trouvaient leur source soit dans la non maîtrise de la langue de l'Autre (ou de l'anglais !) soit dans la méconnaissance de la culture du partenaire. La mise en avant de la langue comme source d'incompréhension relève du simple constat d'impossibilité de communication. Dans le cas de la coopération, on peut d'ores et déjà souligner que cette situation concerne essentiellement les échelons d'exécution les plus bas ou les acteurs périphériques de la coopération. Pour certains, la maîtrise de la langue n'était qu'une condition nécessaire mais non suffisante pour participer efficacement aux processus de coopération au plus haut niveau. Connaître l'Autre et sa culture sert en effet la coopération en la rendant plus efficace de différentes manières. Dans une approche utilitariste, la connaissance de l'organisation et de la structure de l'armée du partenaire doit faciliter l'accès aux bons interlocuteurs et donc à l'information la plus pertinente. Du point de vue du comportement, elle doit favoriser aussi bien l'adaptation de ses habitudes à celles du partenaire et/ou éviter les malentendus liés à une mauvaise interprétation de certaines attitudes du partenaire. Enfin, la "compréhension" de l'Autre doit permettre de pondérer ou de gérer sa propre frustration. L'analyse des entretiens permet de réaliser une typologie de ces incompréhensions au travers de leurs conséquences concrètes pour les acteurs, et, donc, sur les mécanismes de coopération.

3.1.1 - L'incompréhension sans conséquences ou avec des conséquences indirectes.

Il s'agit de cas où la coopération ou les situations de mixité conduisent à observer des comportements différents chez le partenaire sans que ceux-ci soient correctement interprétés. La mauvaise interprétation n'a pas directement d'influence, mais nourrit les jugements de l'un sur l'autre. Il est possible de donner cet exemple donné par un officier français de l'Ecole franco-allemande du Tigre.

« Mais c'est vrai que pour avoir vécu deux ou trois réunions avec eux [les Allemands], ils ne vont pas prendre les initiatives que les Français prendront. Le Français proposera, s'il estime avoir des connaissances et une expérience suffisante. Il me semble que les Allemands font de moins fortes propositions. Si il y a un problème, c'est la tête de chaîne, technique ou commandement, qui doit travailler sur le problème et prendre la décision (...) Les Allemands regardent ce qu'on fait, ils prennent parfois, mais pas forcément parce qu'ils restent dans ce carcan très hiérarchique dans l'attente de ce que leurs chefs vont leur dire. » (Officier français, EFA)

Dans ce cas, le jugement émis rejoint celui qu'on a pu caractériser précédemment : l'Allemand est rigide et procédurier. Ce constat est expliqué par le témoin par une plus grande soumission à la hiérarchie des militaires allemands. Au regard des éléments déjà réunis, on peut offrir une analyse différente de cette situation. Les Allemands ayant préparé la réunion à l'avance par une séance de réunion préparatoire, ils auront partagés leurs opinions et seront parvenus à une position commune qui sera présentée par un porte-parole unique. Par ailleurs dans le cas de l'EFA située au Luc-en-Provence, il semble au regard des interviews que les responsabilités déléguées dans certains domaines (par exemple, dans les relations avec l'industriel Eurocopter) aux militaires allemands stationnés en France soient telles que toute décision d'une certaine importance nécessite une validation par les responsables travaillant en Allemagne. Ce choix d'organisation peut exagérer l'impression de soumission hiérarchique des Allemands aux yeux de leurs partenaires français de l'EFA. La conséquence indirecte est alors de fausser l'image ou la perception générale du fonctionnement de la Bundeswehr.

3.1.2 - De l'incommunicabilité à l'incompréhension comme sources de frustration.

Il a pu être mis en évidence plusieurs exemples dans lesquels la coexistence (dans le cas des unités mixtes) et/ou le travail en commun sont sources de frustration. L'incommunicabilité (absence ou faible maîtrise de la

langue de l'Autre) apparaît bien sûr comme le degré ultime de l'incompréhension. Cette assertion doit cependant être relativisée. En effet, dans certains cas, la « bonne volonté » et l'emploi d'un langage des signes improvisé viennent palier les insuffisances linguistiques des uns et des autres. Toutefois, cette non-compréhension de l'Autre, qui induit l'absence d'échanges, peut être à l'origine de conflits larvés, en particulier aux échelons d'exécution. Plusieurs thèmes apparaissent alors. Des militaires du rang allemands se plaindront de leurs conditions de casernement au regard de ce qu'ils considèrent comme celles privilégiées accordées aux Français. De plus, en particulier dans le cadre de la garnison de Müllheim, la gestion de l'infrastructure par la Bundeswehr accentue chez les Allemands cette impression d'être prestataires de service pour les Français. En revanche, Gilles Robert dans son enquête de 1991 constatait plutôt un mécontentement chez les militaires français (essentiellement militaires du rang et sous-officiers) lié au sentiment d'être beaucoup plus sollicités que les Allemands, ces derniers abusant de la "disponibilité" française et de leurs horaires extensibles. Ceci n'a pas réapparu au cours des entretiens menés au sein de la BFA. D'une manière générale, les choix organisationnels et financiers, voire politiques, d'attribuer des missions de soutien à l'un ou l'autre des partenaires dans le cadre des formations mixtes suscitent parfois un sentiment d'agacement chez les militaires qui se trouvent en charge du soutien. Ainsi, certains Français de l'EFA qualifieront parfois de « touristes » certains comportements de leurs camarades allemands, lorsqu'ils se trouveront contraints d'être présents hors des heures de service pour réceptionner du matériel destiné à la partie allemande.

Des phénomènes comparables sont observables sur le terrain, en opérations extérieures ou en exercices. Un militaire du rang allemand fit ainsi le récit de plusieurs heures passées, au petit matin à Kaboul, dans l'attente d'une section française qui ne vint jamais. L'interprétation du soldat fut que les militaires français avaient voulu « rester au chaud ». Il est possible de multiplier les anecdotes de ce type. Ainsi, dans le cadre de l'EFA, un pilote de Tigre allemand considéra qu'il était la victime de la mauvaise volonté manifeste de la tour de contrôle gérée par des Français. En effet, le système électrique d'ouverture de la grille permettant d'accéder à la piste était en panne. Le temps perdu diminuait d'autant son créneau horaire et son temps de vol. Du point de vue français, cet incident n'avait rien avoir avec la nationalité du pilote et sa gestion se fit seulement selon les routines françaises qui apparurent aberrantes au pilote allemand. En l'occurrence, un pilote français aurait peut-être surmonté cet incident en enfreignant quelques règles de sécurité.

A un échelon supérieur, entre la conception et l'exécution, on peut retrouver des phénomènes comparables. Ainsi les marins français engagés de la Force navale franco-allemande dans l'Océan indien ne comprirent pas pourquoi le *Berlin*, navire hôpital allemand, fut détaché pour intervenir seul dans un cadre

humanitaire au profit des populations touchées par le tsunami en décembre 2004. Or cette situation était liée à l'attribution des tâches et des missions au sein du gouvernement allemand. En l'occurrence, dans ce type de mission, la *Bundesmarine* n'est plus maîtresse de la décision. Les Services de Santé en coordination avec d'autres ministères fédéraux assuraient la conduite des opérations. On peut imaginer que l'enjeu d'un "affichage" de la coopération franco-allemande ne revêtait pas la même importance pour ces responsables gouvernementaux.

Dans ces dernier cas, le processus aboutissant à la frustration peut être analysé de deux manières. D'une part, au niveau des échelons d'exécution, il n'est pas rare, même dans un cadre purement national, qu'en raison d'un manque d'informations, les ordres ou les contre-ordres soient perçus comme aberrants. Les reproches seront alors adressés à l'échelon de commandement supérieur ou à tel service ou entité qui n'aurait pas réalisé son travail. Dans le cadre franco-allemand, il est encore plus aisé d'expliquer ces « impondérables » jugés incohérents d'un point de vue local par les défauts du partenaire. D'autre part, l'opacité de la structure et la méconnaissance du fonctionnement du partenaire laissent se développer des interprétations fondées sur des ressorts psychologiques (mauvaise volonté supposée du partenaire). Or ces dernières omettent de prendre en compte les contraintes strictement nationales souvent méconnues (subordinations hiérarchiques, respect des règlements ou attributions de nouvelles tâches).

3.1.3 -Incompréhension induisant des effets concrets.

Jusqu'à présent, l'incompréhension, telle que nous l'avons présentée induisait surtout des perceptions faussées de la réalité. Cependant, la méconnaissance de l'Autre peut produire, outre un agacement dans le cadre du travail en commun, des effets concrets. Certains aspects ont pu être évoqués : le travail d'une section de combat dans l'Infanterie ou le soutien par le Génie.

Les exemples peuvent être multipliés. Lors d'un exercice commun, des militaires allemands devaient être transportés par des véhicules français. Le supérieur allemand refusa au dernier moment ce mode de transport parce que les véhicules français ne répondaient pas aux normes de sécurité allemandes (absence de ceintures de sécurité). En opération extérieure, à Kaboul, des militaires français ne purent conduire des véhicules allemands car ils ne possédaient pas le permis de conduire militaire allemand, situation ridicule de l'aveux même de cadres allemands.

« Il s'agit toujours de cette partie réglementaire, des procédures : pour un militaire allemand, tout doit être prévu, organisé. Dans le cas où tout se passe comme prévu, cela va bien. Mais si il y a un grain de sable qui vient se mettre dans la machine, cela

devient problématique, et cela peut même s'arrêter. Et il y a un petit côté débrouillard chez les Français qui fait feu de tout bois, et encore plus en opérations. Il faut savoir se donner les moyens, réagir vite dès qu'un cas existe. Par exemple, j'ai eu un souci au début, j'ai été cloué à la Brigade pendant quinze jours parce que j'avais des véhicules allemands, mes conducteurs n'avaient pas de permis de conduire allemands et il a fallu passer le permis allemand avec toute la procédure prévue. Je pense que dans un environnement français, et avec certains chefs, on aurait mis un tampon sur un permis pour arranger les choses en une demi-journée. C'est ce genre de détails. Après, quand on connaît les Allemands, on sait qu'ils fonctionnent comme ça. On sait que pour réserver un champ de tir, il faut remplir beaucoup de papiers et s'y prendre très longtemps à l'avance pour remplir leurs exigences. » (Officier français, BFA)

On retrouve certains des impacts déjà évoqués. Il s'agit en particulier de ceux liés à l'absence de communication par méconnaissance de la langue et/ou de la réglementation de l'Autre. Ces situations créent aussi évidemment de la frustration et participent à la construction de l'image de l'autre. Cependant, elles se caractérisent aussi par l'évaluation de l'efficacité militaire de la coopération. Il ne s'agit en effet plus seulement d'assurer une bonne coexistence ou un travail de conception entre états-majors. En effet, même si lors de nombreux entretiens, on a pu nous indiquer qu'il ne s'agissait pas de « coopérer pour coopérer », c'est seulement lors de ces situations (exercices et opérations extérieures), que de fin, la coopération redevient moyen.

Or dans ces cas, les cas d'incompréhension réciproques induisent une remise en cause concrète de l'efficacité de l'activité militaire. Ainsi la frustration qui peut découler du constat d'échec né par exemple d'un exercice en commun "raté" va être double. Au regard des objectifs à atteindre, c'est l'efficacité des unités engagées qui se trouve mise en cause, peu importe l'origine de l'échec. Du point de vue du contexte franco-allemand, ce sera la qualité de la coopération qui sera examinée. Selon l'ordre de priorité accordé à l'un ou l'autre, les militaires concernés considéreront que l'objectif de la mission n'a pas été atteint parce que la coopération n'a pas correctement fonctionné, ou que la coopération est un échec puisque les objectifs n'ont pas été atteints.

3.1.4 - De l'incompréhension à l'absence de coopération.

Les incompréhensions peuvent avoir différentes conséquences comme on l'a vu : construction de l'image de l'Autre, évaluation de ses compétences professionnelles, échecs de certains exercices communs et parfois frustration. Ainsi, pour certains officiers interviewés, en particulier français, le contexte franco-allemand dans une perspective opérationnelle apparaît alors comme une contrainte, voire une limite à l'efficacité. De ce constat semble découler parfois le choix d'un repli sur un fonctionnement purement national, en particulier dans

le cadre des opérations extérieures. De par leur plus grande et traditionnelle implication dans des unités multinationales, les officiers allemands semblent développer une approche moins critique à l'égard du principe de la coopération. Dans un deuxième temps, la coopération apparaît, et cela aussi bien chez les officiers français qu'allemands, comme ne pouvant être efficace que dans les échelons hiérarchiques supérieurs. La mixité au niveau les plus bas relève dans cette logique de l'utopie, ou du simple affichage médiatique.

La préférence pour la chaîne nationale (de commandement et logistique) peut même réapparaître paradoxalement lorsque l'objectif premier est la coopération. Dans son enquête sur la Brigade franco-allemande, Gilles Robert utilisait cette problématique pour expliquer des situations de blocages entre militaires allemands et français. Dans le cadre de la montée en puissance de la BFA, la perception de la culture militaire de l'Autre, ou de son identité supposée, intervient selon lui dans l'interaction entre les partenaires. S'il commit l'erreur selon nous de minorer le rôle des aspects concrets, voire prosaïques, qui viennent nourrir l'image de l'Autre, il constate cependant que la valeur que chacun des partenaires accorde à la solution proposée dépend de la conception respective du métier de militaire, ou plutôt de la manière dont on pense que l'Autre conçoit son métier. Ainsi, selon Gilles Robert, le refus d'adopter une solution fut lié dans certains cas à la crainte de voir sa propre identité atteinte. Les militaires français craindraient le modèle « banalisé » ou « industrialisé » développé par la Bundeswehr. Les militaires allemands se méfieraient de toute solution proposée par une Armée française jugée peu protectrice des droits des soldats, et où règne l'autoritarisme qui, par nature, ne pourrait être qu'en contradiction avec les divers textes réglementaires, législatifs voire avec la Loi fondamentale. En d'autres termes, les difficultés de la coopération dans le cadre de la mise en place d'une unité mixte aurait moins pour origine des différences concrètes que le refus d'une solution dont l'adoption serait perçue comme l'abandon d'une partie de son identité.

Dans une certaine mesure, la connaissance de l'Autre acquise par le travail en commun, par la coopération elle-même, aurait pour conséquence, ou bien de développer des stratégies d'évitement de la coopération (repli sur le travail en "national") ou bien de la limiter aux échelons supérieurs, en écartant la "mixité", soit les situations d'intégration au niveau le plus bas (niveau d'exécution), jugée inefficace, voire dangereuse.

3.2 - L'explication des incompréhensions : vers un dépassement des difficultés ?

Les incompréhensions sous ses différentes formes seraient selon les acteurs en grande partie à l'origine des difficultés rencontrées dans le cadre du travail en commun. Ces situations impliquent le développement d'une "

métacomunication", soit, au sens que lui donne l'Ecole de *Palo Alto*, un échange entre les partenaires sur le contenu de leur relation. Il apparaît ainsi que pour tous les acteurs, il y aurait deux principales sources d'incompréhension et qui semblent relever du sens commun : l'ignorance de la langue du partenaire et la méconnaissance de sa culture, au sens large, et dans sa dimension professionnelle. Dans ce dernier cas, l'Histoire de chacune des deux nations est avancée comme source de différences. C'est en particulier l'histoire des deux armées depuis 1945 qui viendrait expliquer les différences de statuts des militaires, des règlements et de l'usage de l'outil militaire. Ainsi, les militaires français mettent fréquemment en avant la tradition et la "culture" de la projection qui caractériserait l'Armée française, une longue expérience acquise depuis les conflits liés à la décolonisation, perpétuée dans le cadre de ses nombreuses interventions extérieures. En revanche, la Bundeswehr n'aurait pas cette culture opérationnelle, n'ayant été autorisée à participer à des opérations extérieures que très progressivement depuis 1994. Cet "héritage" expliquerait en partie ainsi, selon certains officiers français, le manque de réactivité des militaires allemands et le développement d'un certain formalisme juridique, dans une certaine mesure incompatible avec un contexte opérationnel. Selon un schéma comparable, les officiers allemands expliquent certaines difficultés rencontrées par les lacunes françaises en matière de procédures de planification Otan, mieux connues des membres de la Bundeswehr. Comme on le voit, histoire, culture et savoir-faire professionnel s'entremêlent dans ces discours pour expliquer les différences d'abord, puis les incompréhensions.

C'est en s'appuyant sur un raisonnement assez proche que les enquêtes menées au sein des armées françaises et allemandes proposent d'améliorer d'une part l'apprentissage/maîtrise de la langue de l'Autre et/ou d'une langue commune (le plus souvent, l'anglais) et d'autre part, la connaissance culturelle du partenaire. Ces propositions, moins des solutions que des conseils, ont alors pour objectif de dépasser les difficultés d'une coopération entre individus de deux nationalités. On ne reviendra pas sur le lien causal postulé entre différence culturelle et de langue, incompréhensions, et difficultés à coopérer.

3.2.1 - La langue ou le premier obstacle ?

De très nombreux acteurs de la coopération militaire franco-allemande identifient la maîtrise ou plutôt l'absence de maîtrise de la langue du partenaire comme facteur handicapant. L'expression « barrière du langage » fut même employée pour qualifier l'ensemble de ces situations où le travail en commun est rendu difficile, voire impossible, parce qu'aucun des deux partenaires ne connaît le langage de l'Autre, ou ne maîtrise une autre langue étrangère commune. Ce type de constat a été découvert aussi bien chez les Français que chez les Allemands. Même si les Français aiment souligner que ce

manque de maîtrise des langues étrangères, et en particulier l'Allemand, est un « mal français », certains Allemands déplorent tout autant le faible nombre de francophones au sein de la Bundeswehr. L'un d'entre eux souligna même que le nombre de militaires français pratiquant à un bon niveau l'allemand était plus nombreux que celui des francophones allemands. L'explication était selon lui à chercher dans la présence de nombreux Alsaciens et Lorrains parmi les militaires français engagés dans la coopération franco-allemande.

Nous n'avons pas recueilli d'éléments statistiques concernant la pratique de l'allemand dans l'Armée française ou du français dans la Bundeswehr, bien qu'il existe au sein des deux institutions militaires des systèmes de formation en langue étrangère délivrant des diplômes ou certificats⁵⁶. Par ailleurs, les seuls militaires allemands et français rencontrés dans le cadre de cette enquête ne sont pas représentatifs de l'ensemble des forces armées de deux pays, puisqu'ils sont engagés dans des activités de coopération. En se limitant à ces derniers, il est seulement possible de dresser un tableau "impressionniste". Parmi les militaires français rencontrés, 30 % déclaraient ne pas parler allemand, Environ 15 % avoir des notions et 55 % considéraient parler allemand (couramment ou bilingue).

Directement interrogés sur la maîtrise de l'allemand, plusieurs officiers français en poste au sein des différentes unités de la BFA évaluaient à un peu plus de 50% le nombre d'officiers germanistes. Cette proportion tombait à moins de 50% pour les sous-officiers, et à moins de 20% pour les militaires du rang. Ces chiffres sont bien inférieurs à ceux relevés au sein de la BFA en 1991 : 72% des Français parlaient allemand (49% des Allemands se déclaraient francophones).

L'expression « parler allemand » doit être cependant elle-même relativisée et recouvre des situations très différentes. Il y a en effet de grande différence entre une connaissance de l'allemand ou du français permettant d'accomplir des activités quotidiennes ou de suivre une simple conversation et celle autorisant une participation active à une réunion de travail, la rédaction d'une note ou à la réalisation d'un exercice.

*« Pour faire travailler des gens ensemble, il faut qu'ils se comprennent. Et le réservoir d'EVAT [Engagés volontaires de l'Armée de terre] qui parlent allemand, est réduit. Il y a environ seulement 20% des EVAT qui ont des connaissances suffisantes en langue, c'est-à-dire pour avoir une conversation courante. Et on n'est pas encore dans les connaissances nécessaires pour faire des activités comme l'instruction en allemand »
(Capitaine français, commandant d'unité, BFA)*

⁵⁶ Ainsi, après une formation préalable, les militaires français se voient d'abord accorder un certificat militaire de langue 1 (CML 1) s'ils réussissent les tests finals. Ils pourront poursuivre d'autres période de formation afin d'obtenir le CML 2 puis 3.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

La proportion des militaires pratiquant la langue du partenaire comme leur degré de maîtrise semblent varier selon trois principaux facteurs : l'affection géographique, la fonction et le grade. Un sous-officier allemand affecté à l'Ecole du Tigre au Luc-en-Provence devra acquérir un minimum de connaissances en français pour assurer sa vie quotidienne et celle de sa famille. En revanche dans le cadre de son activité professionnelle, par exemple mécanicien, ses contacts avec les Français peuvent être des plus limités et n'appellent pas un approfondissement de ses compétences linguistiques. Un officier français affecté dans un organisme de décision parisien en charge de projets franco-allemands pourra être bilingue. Un sous-officier, français ou allemand, affecté dans une ambassade peut n'avoir qu'une pratique courante de la langue du pays hôte, son activité professionnelle se déroulant essentiellement dans sa langue maternelle, dans les murs de la mission militaire.

Trois solutions ou attitudes semblent se faire jour vis-à-vis du problème linguistique. La première renvoie aux efforts menés au sein des institutions militaires et dans les systèmes éducatifs nationaux. Il s'agit de favoriser l'enseignement du français et de l'allemand respectivement en Allemagne et en France. Les deux pays semblent avoir pris conscience du problème que posait la baisse constante ces dernières années du nombre de germanistes et de francophones dans leurs populations respectives.

Une autre solution est le développement de la pratique de l'anglais et son utilisation dans le cadre de la coopération franco-allemande. Longtemps en retard sur ce point, le travail réalisé depuis quelques années au sein des forces armées françaises semble commencer à porter ces fruits. Selon certains officiers allemands, les militaires français auraient rejoint et peut-être dépassé les Allemands dans la maîtrise de l'anglais. Cette dernière tend à devenir une langue de travail, surtout dans les contextes opérationnels. Cette solution se voit également justifier par la multilatéralisation (Union européenne, Otan) de la coopération franco-allemande. Cependant des voix s'élèvent pour remettre en cause cette évolution.

« Mais la ressource de germanophones diminue en France comme le nombre de francophones diminue en Allemagne. Le risque pour la BFA est net, parce que cela risque de dénaturer la BFA par rapport à sa vision initiale, car si chacun ne peut plus parler dans sa langue et être compris par l'Autre on va être obligé de retomber sur un dénominateur commun qui va être l'anglais. Et si, à la Brigade, on parle tous anglais, le caractère franco-allemand perdra son sens. Ce sera une brigade multinationale qui se trouve être armée essentiellement par des Français et des Allemands » (Officier supérieur français, BFA)

« [Parler allemand] C'est nécessaire pour atteindre le niveau de la complicité. L'anglais est nécessaire pour négocier comme avec d'autres pays dans le monde, mais

on ne crée pas la confiance. Culturellement, on fait passer les messages, mais on est dans une logique de négociation. La coopération est le résultat d'une négociation. Et donc on s'acquitte de la coopération, qui a été négociée. C'est un peu l'approche qu'il y a avec tous les pays étrangers. Et l'Allemagne fait figure d'exception à cause de, ou plutôt grâce aux structures et grâce au fait qu'on a des gens qui sont capables d'accéder un peu plus à la culture du pays, des mentalités, des insiders, qui permettent de dépasser ce stade-là et qui permettent d'être au contact au quotidien. Parce qu'on a des structures organiques telles la BFA ou l'Ecole du Luc, où les gens vivent au quotidien ensemble, même si c'est perfectible. ». (Officier supérieur français)

Utiliser l'anglais ne risque pas seulement de dénaturer la coopération bilatérale, mais aussi de nuire à sa qualité. La maîtrise de la langue du partenaire serait une clé permettant d'accéder à sa culture.

Enfin, pour d'autres, les compétences linguistiques ne sont pas la véritable source des problèmes qui peuvent surgir dans le cadre de la coopération. Cette attitude est justifiée de deux manières. D'une part, la bonne volonté et le désir de travailler ensemble seraient plus importants que les compétences linguistiques. D'autre part, la coopération pour une majorité des interviewés n'a pour objectif une intégration approfondie et complète des forces armées françaises et allemandes. La mixité, et donc la nécessité de connaître la langue maternelle du partenaire, n'apparaissent qu'aux échelons de commandement les plus élevés.

« A mon avis, la langue n'est pas la question décisive. Par exemple, celui qui a une mauvaise connaissance de la langue, mais qui veut absolument intégrer le système, et bien, pour moi, la volonté, c'est l'élément décisif, et il y arrivera d'une manière ou d'une autre. Et puis, on peut toujours s'aider des mains, des pieds et parfois, pourquoi pas, de l'anglais. En revanche, si quelqu'un vient en traînant des pieds, alors ce sera vraiment difficile. Et de tels cas, on en a aussi. » (Officier supérieur allemand)

Même si l'apprentissage de la langue (français ou allemand) n'est pas jugé toujours nécessaire, il apparaît comme la proposition la plus répandue pour répondre à certaines difficultés de la coopération. Mais, la maîtrise d'une langue n'est qu'un instrument, parfois imparfait.

3.2.2 – Les limites de la médiation linguistique et la connaissance culturelle

En effet, la complexité des interactions que supposent les activités engendrées par la coopération (formations croisées, négociations, manœuvres ou opérations extérieures) ne peut se satisfaire de la seule maîtrise de la langue du partenaire. Il ne s'agit pas seulement d'une question relevant du degré d'acquisition, mais aussi de la confiance dans sa propre compréhension de

l'Autre. Un des principaux risques est ainsi celui du nominalisme. Fondée sur une comparaison approximative, des "signifiants" existant dans les deux langues sont supposés renvoyer à des situations ou fonctions, des "signifiés", identiques. Or, il s'avère que le contenu, certes proche, diffère suffisamment pour introduire des malentendus. Deux exemples illustreront ce problème.

Le premier concerne la notion de compromis. Interrogés au cours de cette enquête sur ce que représentait une « bonne » ou une « mauvaise » coopération, les militaires rencontrés ont à plusieurs reprises utilisé le terme de "compromis". Or, le sens que lui donnent Allemands et Français semble varier sensiblement. Comme peut le faire la comparaison des définitions données par les dictionnaires allemand et français [Johnen, Kahnert, 2002], l'analyse des interviews semble révéler une connotation légèrement péjorative du terme de compromis chez les Français et plus positive chez les Allemands.

« Il y a peut-être des différences, mais les Français sont très ouverts, et prêts à écouter d'autres perspectives. Mais on n'a pas toujours des opinions différentes. On a même souvent les mêmes perspectives sur certains sujets précis. Ils sont plutôt ouverts et intéressés par ce que je pense et puis on essaie plutôt d'en tirer un compromis ».
(Officier allemand)

« On n'essaie pas systématiquement d'arrondir les angles ou de travailler au profit des Allemands, mais on essaie de faire en sorte que cela se passe bien et qu'on ait de bonnes relations. Eviter qu'il y ait des blocages du genre : « Si vous ne voulez pas faire cela avec nous, et bien faites votre truc à part ! ». Il faut chercher des compromis afin que ça fonctionne » (Officier français)

« Oui, on est obligé de faire des compromis, même si le terme est un peu fort. On est obligé de négocier ou d'oublier un peu 100% du règlement, et même eux. On est obligé de faire des petites concessions. Mais d'une manière générale, les gens ne se posent pas trop de questions, n'ont pas trop d'état d'âme. Mais je n'ai pas d'exemple où on se trouve dans des situations de blocage dans laquelle on est obligé de dire « stop ! Il faut faire un compromis ». Cela se fait naturellement. Et quand il y a un problème, c'est un problème dû à une personne comme en national » (Officier français)

« Ce qui est important est d'arriver avec quelque chose qui soit faisable. En disant cela, je ne veux pas dire que tout doit forcément aboutir à tous les compromis. Un compromis complet, ça veut dire que vous videz de son sens la proposition initiale. Donc, il faut arriver à s'entendre sur un objectif commun ». (Officier supérieur français)

Même si il ne faut pas exagérer cette polarisation entre un compromis forcément négatif dans une perception française (selon laquelle faire un compromis, c'est un peu "perdre la face") et totalement positif pour les

Allemands, on peut imaginer les sources de malentendus que peuvent susciter ces nuances dans le cadre de négociations.

Le deuxième exemple est plus directement lié à l'organisation militaire. Au sein des compagnies de l'Armée de terre française, un sous-officier assure les fonctions d'adjudant d'unité auprès du capitaine commandant cette structure. Il n'est pas son adjoint, même s'il assure auprès de lui un rôle clé. Il assure l'encadrement de la section chargée de la gestion administrative de l'unité. Son homologue allemand, le *Spiess*, est également chef de section au sein des structures allemandes. Son rôle est cependant encore plus important, puisqu'il est aussi le chef du groupe composé par tous les sous-officiers de la compagnie. Ces derniers ont à son égard des obligations qu'ils n'ont pas envers le capitaine commandant la compagnie. Les deux fonctions sont comparables, mais il n'y a pas identité. Un Français amené à travailler avec une compagnie allemande pourra être étonné des relations développées par un capitaine allemand avec son *Spiess*.

Ces deux exemples tendent à démontrer qu'une coopération aussi approfondie que celle qui lie les forces armées françaises et allemandes ne peut se satisfaire seulement de compétences linguistiques. Elle oblige certains acteurs à avoir une grande connaissance de la culture de l'Autre. Il ne s'agit pas de combattre les stéréotypes ou préjugés qui existeront toujours et sont dans une certaine mesure utiles à la régulation de la rencontre interculturelle. La connaissance des deux cultures doit permettre de rapprocher concrètement les positions françaises et allemandes sur certains sujets précis. Mais elle doit surtout offrir les moyens de développer de manière synthétique des solutions spécifiques qui font partie d'une « boîte à outils » de la coopération.

Le développement des échanges d'officiers en formation initiale, échanges qui peuvent se poursuivre tout au cours de la carrière (affectations à l'étranger, stages, CID), montre que cette situation a été parfaitement analysée par les responsables français et allemands. Cependant, les contraintes liées à la gestion du personnel militaire rentrent en partie en contradiction avec cette volonté. En effet, régulièrement les responsables de la coopération doivent abandonner leurs fonctions pour une autre affectation. Ce fort *Turn-over* implique la perte régulière pour les institutions militaires de capacités d'expertise. Ces compétences propres au franco-allemand et à certaines responsabilités devront être acquises, seul, par l'officier qui sera nouvellement affecté. On peut regretter qu'une certaine formalisation de cette « mémoire de la coopération » ne vienne palier ce phénomène qui ralentit périodiquement la coopération.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Christophe PAJON

Chapitre 3 : Les mécanismes et les acteurs de la coopération militaire franco-allemande.

Certains problèmes suscités par les différences organisationnelles entre la Bundeswehr et l'Armée française ont été abordés dans le chapitre précédent. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant si l'on admet qu'une organisation représente aussi un artefact culturel. Les structures de la coopération au sens large (des organismes de pilotage aux unités binationales) représentent aussi des produits de la coopération. Mais elles constituent évidemment aussi un ensemble de règles qui conditionnent les comportements des acteurs des coopérations actuelles et futures.

En ce sens, il ne faut pas les considérer comme autonomes, c'est-à-dire détachées des structures nationales dont elles sont issues et auxquelles les militaires de deux nationalités continuent d'appartenir. Cela est vrai quel que soit le niveau ou l'objet de la coopération. D'une part, la détermination des objectifs de la coopération est le résultat d'un filtrage des orientations politiques par chacune des administrations militaires, et leur inscription dans les agendas nationaux dépendent des arbitrages réalisés dans chacun des deux pays. Plus concrètement, les forces armées en général ou chacune de leur composantes (Terre, Air, Mer) proposeront, développeront ou refuseront certaines actions de coopération franco-allemande au regard de leurs propres besoins et de leurs objectifs (modernisation des équipements, gestion des effectifs, etc...) et de leurs moyens budgétaires. D'autre part, les formations mixtes, au travers de leurs composantes nationales, restent à des degrés divers organiquement (c'est-à-dire administrativement et logistiquement) intégrées dans les structures nationales. Ensuite, et ce point est lié au dernier, les militaires français et allemands qui animent les différentes structures de coopération restent intégrés à leur structures nationales. Leur investissement professionnel et personnel dans la coopération franco-allemande dépend bien sûr d'une manière générale de leur grade ou de leur affectation. Mais leur carrière ou plus précisément leur stratégie professionnelle reste conditionnée par des normes nationales. Le travail dans la coopération franco-allemande représente, en particulier pour les sous-officiers ou les officiers, une étape dans leur cursus professionnel.

Cette analyse tend à souligner la nécessité (mais aussi la complexité) d'une description des mécanismes de la coopération franco-allemande qui ne se limite pas aux structures de la coopération. En effet, certains faits ne peuvent être, selon nous, compris qu'en mettant en évidence et en prenant en compte

les interactions entre les structures nationales, mais aussi leur fonctionnement interne, entre les services qui les composent.

Enfin, cette analyse des mécanismes de la coopération devrait mettre en évidence la présence et le rôle d'acteurs-clés. L'importance de leur rôle dans la conduite et l'animation de la coopération conduit à s'interroger d'une manière plus générale sur la sélection de ces militaires.

1 - Une coopération institutionnalisée.

1.1 - Les structures de coopération : entre juxtaposition et intégration.

Nous avons déjà fourni une première description des organes de la coopération, une description "nominale" en ce sens qu'elle s'arrête à identifier ces structures par leur place dans un organigramme et leur fonction. De plus cette approche était statique en ne précisant pas les relations que ces différentes structures ou personnes peuvent entretenir les uns avec les autres au cours des différentes activités de coopération. Les paragraphes suivant tenteront de modéliser l'organisation des différentes structures de coopération. Ils permettront de fournir à la fois une première typologie et de mettre en relief certaines caractéristiques.

1.1.1 - L'influence des modèles nationaux?

A partir du tableau de la coopération militaire franco-allemande brossé dans le premier chapitre, il est possible d'identifier deux types de structures au sein de la coopération⁵⁷ : le secrétariat du CFADS, le GFACM et ses sous-groupes de travail (en y intégrant les groupes d'experts) et les formations binationales (BFA, EFA, FNFA).

Le CFADS et le GFACM.

Les institutions concernées (ministères de la défense, états-majors) sont classiquement caractérisées par un mélange de conceptions dites fonctionnelles et divisionnelles. Dans le cas du ministère de la défense, sa qualification de divisionnel renvoie à la distinction entre marine, armée de terre, armée de l'air, service de santé, etc... Dans le cas de la Bundeswehr, il faut ajouter une

⁵⁷ Les deux missions militaires auprès des ambassades française et allemande bien qu'elles aient été citées et présentées, ne sont ni des produits de la coopération franco-allemande, ni propres à cette dernière, c'est pourquoi nous ne les intégreront pas dans cette analyse.

administration civile de la Défense (*Bundeswehrverwaltung*⁵⁸) dont les compétences (gestion des ressources humaines, des affaires financières et juridiques) sont confiées en France aux composantes des forces armées⁵⁹. Par ailleurs, les contacts entre ces "divisions" sont limités. Leur coordination s'appuie sur un principe hiérarchico-fonctionnel avec, à leur tête, un état-major et un chef d'état-major. Les activités des différentes divisions (Terre, Air, Mer) sont elles-mêmes pilotées par un état-major des Armées, un chef d'état-major des Armées, et à l'échelon le plus élevé par le pouvoir politique.

La structure organisationnelle des états-majors, en France et Allemagne⁶⁰ est proche, de type fonctionnel. Quelque soit le niveau (par exemple au niveau d'un régiment), il est possible de découvrir cette même forme construite autour bureaux ou de services, de "fonctions" (sécurité, gestion du personnel, planification, opérations et instruction, affaires financières, santé, etc...).

Différents modèles coexistent donc au sein des forces armées françaises et allemandes. Leur complexité, leurs recouvrements partiels et leurs attributions distinctes peuvent expliquer à eux seuls la difficulté à les appréhender pour un étranger. Mais, c'est aussi à partir et dans ce cadre, qu'ont émergé les structures organisationnelles de la coopération. Et de fait, il est possible de retrouver ces différents modèles organisationnels au sein des structures de coopération.

Dans le cas du CFADS, du GFACM et de ses subdivisions, il serait dans un premier temps tentant d'appréhender cette structure comme l'expression d'une conception matricielle, c'est-à-dire croisant les modèles divisionnel et fonctionnel. En effet, les militaires rassemblés autour d'un projet - la coopération franco-allemande -, responsables des différents GFACM ou membres des groupes d'experts, appartiendraient à une hiérarchie "bis" dont le sommet serait le CFADS. Ce dernier assurerait le pilotage de la coopération. D'un point de vue organique (pour leur carrière, leurs soldes, etc...), ils dépendraient de leur administration nationale d'origine. En réalité, cette dualité hiérarchique, caractéristique du modèle matriciel, semble tout à fait artificielle. En effet, même si les orientations, directives ou impulsions données par le pouvoir politique au travers des différents sommets franco-allemands et réunions du CFADS conditionnent le travail des composantes du GFACM, leur interprétation et leur mise en œuvre se réalisent d'abord dans un cadre national

⁵⁸ Reconnue par la Loi fondamentale, cette administration est souvent perçue par les officiers allemands (et parfois français) comme une contrainte. Elle réduit en effet la liberté de gestion d'un chef de corps, l'officier commandant un régiment, du point financier et juridique. Cela était d'ailleurs l'objectif des créateurs de cette structure en 1955.

⁵⁹ Ceci ne signifie évidemment pas qu'il n'y ait pas en France de fonctionnaires civils dans l'Armée de l'air, de terre ou dans la Marine.

⁶⁰ L'existence d'une *Bundeswehrverwaltung* en Allemagne, ou la fonction de l'unité (régiment de l'Armée de terre, ou base aérienne) induisent des différences sensibles dans les organigrammes. Cependant nous cherchons ici à présenter des modèles, et non à singulariser des structures.

Christophe PAJON

et plus particulièrement encore au sein des états-majors de chacune des composantes.

« Il faut savoir que les relations internationales sont organisées de la façon suivante : le responsable des relations internationales, c'est le CEMA et l'EMA. C'est eux qui font l'IM 15000 [IM : Instruction Ministérielle], qui fixent les règles du jeu en matière de relations internationales. Les différentes armées n'ont pas de prérogatives dans cette matière, mais elles en assurent la mise en œuvre. En matière de RI, il y a une véritable subordination de fait. En relation franco-allemande, il y a aussi une véritable subordination. L'organigramme est en cela parlant. C'est le GFACM et donc l'EMA qui recueille les comptes-rendus, les valide, puis les fait remonter vers le CFADS, même si il y a une passerelle directe vers la Commission. Ces rendez-vous montrent bien que l'EMA a un rôle à jouer, l'EMA pose des questions fait des commentaires, même si il ne donne pas des mandats très directifs, on ne reçoit pas d'ordres lors de ces réunions, mais il y a quand même une nécessaire synergie . Après, la question c'est le positionnement de l'EMA lui-même par rapport à d'autres flux d'informations. Dans le passé, j'ai connu une période où l'EMA était plus présent, et où on était moins directement sollicité par la DAS [Délégation aux Affaires stratégiques] ou le Cabinet du ministre. Je pense que c'est une question de circonstances et de personnes » (Officier français)

La chaîne "opérationnelle" semble rester donc nationale. L'organisation hiérarchique du GFACM et de ses composantes est calquée sur les structures nationales, avec quelques nuances notables. En effet, dans ce cadre les officiers généraux, co-présidents des GFACM "spécialisés", sont en relations directes avec l'EMA au travers du GFACM, sans passer par l'intermédiaire de leur chef d'état-major respectifs (de l'Armée de terre, de l'air ou de la Marine). Là encore, il ne faut pas exagérer l'autonomie et la liberté d'initiative de ces généraux subordonnés à leur hiérarchie au sein des états-majors (la coopération franco-allemande ne représentant qu'une responsabilité parmi d'autres).

Dans ces conditions, le CFADS ou plutôt son émanation permanente, le secrétariat tend à ne pas représenter un échelon de pilotage, mais plutôt une structure de suivi.

« Le CFADS m'informe par ses publications des grandes lignes politiques qui ont été décidées et moi dans l'autre sens, je rends compte au CFADS, deux fois par an, des avancées de la coopération pour mon armée ». (Officier français)

Cette situation tend à confirmer l'hypothèse d'une déconcentration de la coordination de la coopération au profit des états-majors des différentes divisions (Air, Terre, Mer, etc...). Les arbitrages seraient produits lors des

rendez-vous institutionnalisés par le biais d'interactions bilatérales et d'interactions hiérarchiques au sein des structures nationales (avec l'EMA).

Il est possible de découvrir les mêmes caractéristiques et schémas de fonctionnement au sein des différents sous-groupe de travail du GFACM. Leurs co-secrétaires, des officiers appartenant, voire commandant, une des sections du Bureau d'état-major chargé des relations internationales, coordonne, anime et contrôle l'activité des groupes d'experts en relation avec son homologue de l'autre nationalité. Formellement subordonné au chef de son bureau, il sera amené dans le cadre de la conduite de la coopération à entretenir des contacts réguliers avec le supérieur de son supérieur direct, le co-président du GFACM/Terre, /Air ou /Marine. Les officiers membres des groupes d'experts binationaux appartiennent pour leur part à d'autres bureaux de l'état-major concerné. La participation à la coopération franco-allemande ne représente alors qu'une partie de leur activité, dont l'importance peut varier selon les projets lancés et leur investissement personnel.

Si le modèle matriciel ne correspond pas à la structure organisationnelle du CFADS et du GFACM, celui de l'*Adhocratie* [Mintzberg, 1981] semble être plus pertinent. En effet, l'"*Adhocratie*" renvoie aux regroupements de spécialistes ou de décideurs en petites unités fonctionnelles, réunis pour une mission (autour d'un projet)⁶¹, et dans lesquels la coordination se réalise par des ajustements réciproques et la négociation. Le Comité commun et la commission financière⁶², auxquels est subordonnée l'EFA, semblent effectivement relever de ce modèle. Cette technique a pour avantage d'offrir une très grande souplesse et une forte réactivité. L'autonomie accordée à ces groupes (groupes d'experts ou sous-groupes de travail du GFACM) et l'appartenance de ces officiers à une hiérarchie fonctionnelle distincte pose cependant certaines difficultés de pilotage.

Les unités organiques : la BFA et l'EFA.

Ces unités, une fois créées et mises sur pied, ne doivent en principe plus avoir aucun lien avec le CFADS ou le GFACM (en l'occurrence avec le GFACM/Terre). Dans les faits, le CFADS et le GFACM restent en contact avec ces structures qui demeurent des "chantiers" permanents de la

⁶¹ L'institutionnalisation des sous-groupes des GFACM contredit seulement en partie selon nous le modèle des groupes d'experts réunis dans le but de conduire un projet précis. En effet, les « mandats » de ces sous-groupes sont suffisamment dépendants des évolutions et des besoins ponctuels pour répondre à cette vision.

⁶² Prévu par l'arrangement administratif relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole franco-allemande du Tigre, le Comité commun est présidé par le Chef d'état-major de l'armée de terre et le Général commandant l'Office de l'armée de terre (*Amtschef Heeresamt*). On retrouve en ses seins différents responsables français et allemands de l'Aviation légère de l'Armée de terre (ALAT).

coopération, parfois en raison même des conditions de leur conception. Il s'agit bien sûr de préparer et de suivre leur adaptation aux évolutions organisationnelles et techniques de l'Armée française et de la Bundeswehr. Mais il faut également tenter de résoudre ou de surmonter des difficultés inhérentes à leur création. « L'initiative politique de départ [ayant abouti à la création de la BFA] est tout à fait contingente. L'idée devait être concrétisée rapidement. L'élaboration de règles communes aurait nécessité des négociations longues et compliquées puisque débouchant sur l'éventualité d'abandons de souveraineté nationale » [Robert, 1991, p. 8]. L'harmonisation des textes réglementaires ou la production d'un règlement commun n'ayant pas été fait en amont, ces problèmes reviennent de manière récurrente lors des discussions menées par les états-majors des deux armées. Plus précisément, l'organisation de ces unités mixtes est le résultat d'une négociation et reflète dans une certaine mesure les limites de la rencontre des deux structures.

Dans un premier temps, les acteurs français et allemands reconnaissent une proximité de leurs schémas organisationnels respectifs, ceux d'une Brigade, d'un Etat-major, d'un régiment (pour le BCS) ou d'une école pour former les pilotes (EFA). La comparaison des documents français (Document Unique d'Organisation, DUO) et allemands (*Stärke- und Ausstattungsachweise*, STAN) qui président à l'organisation des unités nationales étaye ce constat. Le travail de conception organisationnelle est alors facilité. La négociation porte alors sur quelques points précis : la définition des missions de certains services (en particulier ceux assurant la planification des activités à court et moyen terme) et l'attribution de la direction d'autres à des officiers d'une nation ou de l'autre (parfois la solution adoptée est l'alternance)⁶³.

« C'est sensiblement commun entre les Allemands et les Français pour les unités de formation aéronautique. Il y a énormément de points communs. La fonction Opérations par exemple, elle existe aussi bien en France, en Allemagne qu'aux Etats-Unis. Là où il y a des différences, c'est dans l'appréciation de certaines choses, le niveau d'importance qu'on donne à d'autres. ... Sur l'organigramme, vous verrez qu'on a calqué ça sur le modèle otanien mais les Français y viennent aussi maintenant, puisqu'on travaille tellement en multinational maintenant, avec les S1, S2 ou S3 même si on utilise les termes S1/Chancellerie, S2/ Sécurité, S4/ Services techniques, S6/ TSI (communication) avec les dénominations allemandes en parallèle, etc...; Tout trouve son correspondant dans l'autre nation. Je suis arrivé juste à la création de l'Ecole le 1^{er} juillet 2003. Ce n'est pas que cela s'est fait de manière très facile, mais les principaux problèmes n'ont pas porté là-dessus. En gros, on a tous à peu près les mêmes besoins : qui fait quoi, etc... » (Officier français, EFA)

⁶³ Bien sûr, la répartition des charges financières et administratives entre les deux nations déterminera la direction de certains services par les officiers d'une nation ou d'une autre.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Les solutions organisationnelles adoptées au sein de ces entités, BFA et EFA, sont proches comme le révèle la comparaison des organigrammes et des arrangements administratifs qui conditionnent leur fonctionnement. Toutefois au regard de la dimension des deux structures (5000 hommes pour la BFA, et 330 pour l'EFA) et de leur mission, la comparaison doit être prudente et réduite à certains éléments, soit ceux où la binationalité est la règle : l'état-major de la BFA, le BCS et le commandement de l'EFA. Dans ces cas, le modèle adopté est celui de l'organisation fonctionnelle déjà citée. Elle est construite autour de service ou bureaux spécialisés: gestion du personnel, sécurité, planification opérationnelle, services techniques, infrastructures, affaires juridiques et financières, santé. Le contexte binational implique cependant un certain nombre de particularités. Les postes les plus importants, c'est-à-dire les postes de commandement ainsi que la direction d'un certain nombre de services "stratégiques" (par exemple la planification opérationnelle), sont occupés en alternance par un Allemand ou un Français selon un rythme prédéterminé. Ainsi lorsque le général commandant la BFA est d'une nationalité, son adjoint est de l'autre, la même formule a été adoptée pour l'EFA. Les services ou bureaux dont la direction est soumise à cette alternance sont mixtes. A l'opposé de cette rotation, la direction et/ou la composition de certains services relèveront toujours d'une seule nationalité. Ces choix sont motivés par la géographie (implantation des unités en Allemagne ou en France), par la répartition des charges administratives et financières ainsi que par les cadres juridiques. Ainsi la direction du Bureau Opérations de l'EFA, implanté sur le site de l'Ecole d'application de l'aviation légère de l'armée de terre, restera française pour faciliter l'organisation des vols en relation avec l'administration de l'entité française d'accueil. Dans ce cas, bien qu'il soit prévu que la direction de ce service reste française, sa composition est binationale. De manière encore plus nette, par exemple au sein du commandement du BCS, régiment binational, il existe deux bureaux distincts, ne bénéficiant pas d'une direction commune et dont la composition est purement nationale. En effet, les militaires employés dans cette unité sont soumis à des statuts nationaux distincts (déroulement de carrière, promotion, formation, rémunérations, etc...). La coexistence de statuts juridiques distincts induit le maintien de deux services de gestion des ressources humaines. D'autres "doublons" sont identifiables, par exemple en ce qui concerne les services Santé. Pour des raisons juridiques, les militaires allemands ne peuvent en effet être examinés ou soignés dans le cadre professionnel que par un médecin agréé par leur administration nationale. La principale conséquence de ces situations est "l'alourdissement" des structures de commandement de ces unités "mixtes".

A ce gonflement des effectifs (comparés à ceux d'une unité strictement nationale), s'ajoute un alourdissement du travail administratif par la

multiplication des interlocuteurs hiérarchiques pour les unités mixtes. La chaîne de commandement opérationnelle, compétente dans le cadre de l'emploi des forces, comme la chaîne organique, responsable de la gestion courante, sont doublées⁶⁴. Cette situation explique en partie⁶⁵ le fait que l'officier commandant une unité mixte et son adjoint ne sont pas de la même nationalité. Elle explique aussi le maintien de contraintes spécifiquement nationales sur la gestion quotidienne de ces unités.

« Il y a tant de sollicitations et puis il y a les relations avec la Région Terre, avec les autorités françaises. Donc ce poste n'existe pas au DUO, le Document Unique d'Organisation de l'EFA. Ce DUO a été malheureusement "verrouillé" et on ne pourra pas l'augmenter, on propose seulement des aménagements internes à volume constant. On a supprimé par exemple un poste de mécanicien au profit d'un poste de responsable de gestion des ressources humaines. ... Ce n'est pas par rapport aux Allemands. Nous sommes sensiblement au même niveau. Nos besoins ne sont pas prohibitifs – 4 ou 5 personnes supplémentaires. C'est simplement dans le cadre global de la gestion des effectifs de l'Armée de terre. » (Officier français, EFA)

Les développements précédents ont tenté de démontrer qu'à l'origine de la conception des structures de coopération franco-allemande, il existait des modèles nationaux. Leur proximité n'en implique pas moins des ajustements et adaptations : adoption de la technique de la gestion de projet, alternance de commandement, attribution de certaines responsabilités ou doublement des bureaux. Les conséquences en sont pour les uns une certaine déconcentration de la coordination et pour les autres un alourdissement des effectifs et des tâches administratives. La nature des solutions organisationnelles adoptées révèle toutefois la prédominance des modèles nationaux, mais aussi l'importance des administrations nationales dans le fonctionnement courant des entités relevant de la coopération franco-allemande.

1.1.2 - Intégration verticale ou coopération horizontale : le choix de l'opérationnalité.

Le degré de mixité, soit l'intégration de militaires des deux nations dans des unités fonctionnelles (un bureau, un service, une unité d'une taille plus importante) varie d'une structure à l'autre, voire au sein même d'une entité. Ainsi, au sein de la BFA, les quatre régiments nationaux (3^{ème} RH, 110^{ème} RI, JgBtl 292, PzArtBtl 295) n'entretiennent entre eux que des relations structurelles

⁶⁴ Le nouvel arrangement administratif de la BFA a tenté de simplifier cette situation du point de vue de la chaîne opérationnelle en attribuant le commandement opérationnel au Corps européen.

⁶⁵ L'alternance dans la nationalité des officiers commandant ces unités mixtes relève aussi de l'application d'un principe d'égalité entre les partenaires.

limitées et ponctuelles, alors même qu'ils sont colocalisés dans une même garnison. Ces contacts sont justifiés en général par la gestion des infrastructures (logement, etc...) et quelques exercices en commun. Les personnels concernés sont peu nombreux. Les contacts les plus réguliers sont ceux entre les colonels commandant les régiments ou les chefs des services responsables de l'instruction. Les principaux liens fonctionnels développés par ces régiments sont verticaux, ils les lient à l'état-major de la BFA et à leurs chaînes organiques nationales. Les militaires français interrogés dans ces unités déclarèrent d'ailleurs que dans le cadre de leur activité professionnelle, l'implantation en Allemagne et l'appartenance à la BFA n'avait qu'une influence très marginale sur leur travail. Plus concrètement, cela signifie qu'au sein de ces régiments, les routines administratives, les formulaires ou autre règlement appliqué sont identiques à ceux utilisés dans un régiment stationné en France. Ce constat est encore plus manifeste pour les régiments allemands. En revanche, certains des services de l'état-major de la BFA sont mixtes, les militaires allemands et français travaillant dans les mêmes bureaux et sur les mêmes dossiers, ce qui donne un caractère particulier à leur activité. Mais comme on l'a déjà souligné tous les services de cet état-major ne sont pas mixtes, et les contacts entretenus entre ces derniers et les régiments peuvent rester "nationaux" : l'interlocuteur au sein d'un des bureaux de l'état-major de la Brigade pouvant être de la même nationalité que le régiment. Seul le BCS et la compagnie d'état-major de la BFA stationnés à Müllheim sont caractérisés par un effort prononcé d'intégration, soit des situations de mixité aux échelons les plus bas.

Si on élargit l'analyse aux autres structures binationales, on s'aperçoit qu'être stationné à l'étranger pour un militaire français ou allemand ne signifie pas automatiquement une mixité fonctionnelle. Un officier affecté dans un service d'état-major parisien en charge de la coopération travaillera réellement avec son homologue allemand par le biais de coups de fil quotidiens, d'échange de courriels et de réunions de travail régulières, ce qui ne sera pas le cas de la majorité des officiers français affectés dans l'un ou l'autre des deux régiments nationaux implantés en Allemagne.

Cette description qui concerne la seule BFA met aussi en évidence la coexistence de différentes formes de coopération. Deux principaux modèles d'intégration peuvent y être détectés : l'un qualifié de vertical et l'autre d'horizontal [Gareis, 2005, p.161 et suiv.]. Les deux ne sont pas exclusifs et semblent cohabiter dans les différentes structures.

La coopération horizontale correspond à une juxtaposition de contingents nationaux sans qu'il y ait interaction au niveau de la troupe. Ils fonctionnent avec leurs règles, leurs procédures et leur langue maternelle. En terme opérationnel, la chaîne de commandement reste nationale jusqu'à un certain niveau (celui de la Brigade, de la Division ou du Corps d'armée). La binationalité se situe alors aux échelons de commandement les plus élevés. La

coopération verticale correspond pour sa part à une intégration forte caractérisée par deux traits : la chaîne de commandement est mixte (un supérieur direct d'une autre nationalité) et une mixité aux échelons les plus bas, au niveau de la troupe (la compagnie et en dessous).

Les seules entités qui tendent à se rapprocher d'une véritable coopération de type vertical sont la compagnie d'état-major de la BFA et le BCS au sein duquel la mixité existe au niveau de certaines. Le reste du dispositif de la BFA, état-major et régiments semblent plus relever d'une coopération horizontale que verticale malgré le principe des postes tournants à la direction de la Brigade⁶⁶. De plus, l'intégration au sein des bureaux de l'état-major varie d'un service à l'autre. De manière parallèle, on retrouve également un mélange de juxtaposition et d'intégration au sein de l'Ecole franco-allemande : principe de l'alternance à la tête de l'EFA (l'actuel colonel de nationalité française commandant l'Ecole a un adjoint allemand qui lui succédera). Il en sera de même pour la direction de certains services du PC composé de militaires allemands et français. Son organigramme qui présente une structure divisionnelle, une division Soutien et une Division Formation, laisse supposer une mixité aux échelons inférieurs, et donc une intégration de type vertical. Les interviews, réalisés alors que l'Ecole n'avait pas encore reçu ses premiers stagiaires, donnent une autre vision. En effet, chacune des divisions semble se subdiviser dans les faits en deux composantes nationales. Ainsi, ce sont des mécaniciens français dans leurs propres ateliers qui assureront la maintenance des hélicoptères servant à la formation des pilotes français. Que ces ateliers soient adjacents aux ateliers des mécaniciens allemands et qu'ils aient mutualisé un certain nombre de machines outils ne remet pas en cause leur subordination à un service français au sein de la Division Soutien. Parallèlement, les stagiaires allemands seront formés par des instructeurs allemands dont l'activité sera coordonnée par un responsable allemand au sein de la Division Formation, à charge pour ce dernier de planifier avec son homologue français, les créneaux de vol et de déterminer les plages d'utilisation des simulateurs.

Dans le cas des deux marines, il n'existe pas pour l'instant de bâtiment battant pavillon franco-allemand⁶⁷ ou d'équipage mixte (à l'exception des élèves-officiers allemands embarqués sur la *Jeanne-d'Arc*). La FNFA, lorsqu'elle est réunie, fonctionne donc selon le modèle de la coopération horizontale.

Les structures du CFADS et du GFACM semblent pour leur part difficilement analysables au travers de ces deux modèles. D'une part, ces structures, à l'exception du secrétariat du CFADS ne sont pas permanentes. D'autre part, elles demeurent des structures de conception, aucune "troupe" ne leur est subordonnée.

⁶⁶ La tendance à la coopération horizontale au sein de la BFA semble s'être confirmée voire renforcée dans le cadre de l'opération extérieure qu'elle a menée en Afghanistan.

⁶⁷ Ce qui est d'ailleurs impossible au regard des conventions internationales.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Malgré un affichage médiatique et politique mettant en avant la mixité, il est possible de conclure que c'est le modèle de la coopération horizontale, soit une juxtaposition des forces ou des fonctions au sein des entités, qui domine la coopération. Or, cette situation semble satisfaire une grande majorité des officiers allemands et français interviewés. Leur rejet d'une intégration jusqu'aux échelons d'exécution s'appuie à la fois sur un principe d'efficacité et un constat. Selon leur opinion, l'efficacité opérationnelle des unités intégrées est limitée par des problèmes d'interopérabilité sur le terrain : matériel, langues, procédures, etc...Il apparaît pour eux contre-productif de faire descendre la mixité aux échelons d'exécution. Cette opinion s'appuie de plus pour certains d'entre eux sur la connaissance des problèmes constants qui caractérisent la vie quotidienne de ces unités mixtes.

1.2 – Les processus et les modalités de la coopération.

Les organisations par les liens fonctionnels et hiérarchiques qu'elles déterminent fournissent aux acteurs un certain nombre d'informations quant à leur place et aux interactions qu'ils doivent entretenir avec les autres acteurs (de la même nationalité ou de l'autre nationalité) dans le cadre de leur activité. Elles déterminent formellement des canaux d'échanges, des niveaux d'interactions, voire de négociation. Dans le cas des organismes de pilotage et de conception (CFDAS et GFACM), elles fournissent également la temporalité de cette coopération grâce à un agenda des réunions (semestrielles ou trimestrielles). Par ailleurs, les formes d'interactions entre les partenaires varient selon le niveau de responsabilité (conception, mise en œuvre ou exécution) et les objectifs du travail en commun.

Ces différents facteurs (structure, contexte, niveau d'interactions, objectifs du travail en commun) comme la personnalité au sens large des interlocuteurs (cette dimension sera traitée dans un développement ultérieur) influent sur les techniques adoptées pour interagir.

1.2.1 - Formalisation des interactions et réseaux informels.

L'institutionnalisation de la coopération militaire franco-allemande s'est traduite par la mise en place de structures permanentes. Si certaines procédures de coopération ont pu être sommairement énoncées (par exemple, la régularité des réunions pour le CFADS) dans certains documents (traités, protocoles, arrangements), une grande partie de ces instruments ont été modelés par les représentants des deux nations (ou administrations), alors responsables de la montée en puissance de ces structures. Certains ont été créés de toute pièce. D'autres relèvent plus d'ajustements réciproques et empiriques. La régularité

Christophe PAJON

des rendez-vous du CFADS et des sous-groupes, la feuille de route pour le CFADS et le GFACM, ou encore les arrangements administratifs de la BFA et de l'EFA n'en déterminent pas moins une formalisation des interactions entre les représentants des deux nations. De plus, de manière parallèle, des procédures informelles sont apparues, informelles aussi bien dans un cadre national que bilatéral.

Techniques et modalités formelles d'interactions : feuille de route et arrangement administratif.

Les objectifs recherchés et le niveau auquel se déroule la coopération déterminent le type de techniques adoptées pour réguler les activités binationales ou bilatérales. Deux retiennent principalement l'attention. La première est la feuille de route ou *Roadmap*. Instrument de travail, elle est utilisée au sein du CFADS, du GFACM et de ses différentes composantes. Le second, l'arrangement administratif, est pour sa part un document à la nature juridique relativement indéterminée. Il organise les unités organiques (BFA et EFA) : la répartition des charges entre les nations, mais également les relations hiérarchiques en déterminant les compétences relevant du commandement binational et celles restant nationales. Il représente la "charte" de fonctionnement de ces unités. La BFA en a connu deux : l'un datant de sa création en 1989, l'autre qui abroge et remplace le précédent en 2004. Le même type de document (certains paragraphes sont identiques), en prenant en considération les particularités de l'organisme (mission et implantation en France) a été adopté pour l'Ecole du Tigre en 2000.

La feuille de route

Au sein des organismes de pilotage et de conception que représentent le CFADS et ses différentes composantes, la feuille de route représente un instrument de travail original. Ce document d'une quinzaine de pages se décompose formellement en deux parties. Une première partie synthétise les axes ou initiatives politiques exprimés lors du ou des précédentes réunions du CFADS et parfois des sommets franco-allemands s'étant tenus entre deux réunions⁶⁸. Identifié comme un document commun aux deux ministères de la défense, sa production est d'abord le résultat d'une synthèse des informations transmises par les différentes divisions du CFADS, dont le GFACM. En collaboration avec le secrétariat du CFADS, les états-majors des armées allemands et français complètent ensemble la rédaction du document. Le cabinet du ministre de la défense ou d'autres services qui lui sont directement rattachés peuvent intervenir également dans sa rédaction. La participation des deux ministères des affaires étrangères est également formellement prévue.

⁶⁸ Il est évident que l'importance des changements à intégrer à la feuille de route varie selon les initiatives politiques ou l'état d'avancement des différents projets.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

L'obligation de produire ce document tous les six mois, détermine la régularité des rencontres du GFACM et de ses sous-groupes de travail. L'activité de ces derniers est ainsi en partie rythmée, avec un certain décalage, par les réunions du GFACM et celle du CFADS. La feuille de route, déclinée au sein des sous-groupes au travers de leurs projets respectifs, est devenue une "routine" au sein de ces structures. Même si certains des officiers rencontrés la considèrent comme un document très formel, dont la rédaction est une relative perte de temps, la feuille de route semble être le seul véritable instrument de pilotage de la coopération. La participation des principaux niveaux des structures de conception (GFACM et sous-groupes) à sa production au travers de synthèses amène chacun de ces niveaux à réaliser trois opérations :

- évaluer les projets au regard de leur état d'avancement. La routine que représentent la ou les feuilles de route oblige ainsi certains groupes d'experts peu dynamiques à, au minimum, travailler en bilatéral afin de "nourrir" les synthèses qui seront proposées par les sous-groupes (Terre, Air, etc...) au GFACM ;
- déterminer les prochaines échéances des projets, pour parfois avancer ou retarder certaines étapes pour des raisons techniques ou financières ;
- réaliser des arbitrages. Certains groupes d'experts présenteront par exemple le résultat final de leur travail sur telle ou telle idée de coopération (faisabilité, pertinence, coût). Le projet pourra alors être abandonné (et disparaîtra donc de la feuille de route), seulement mis en sommeil ou passera à une étape suivante.

Enfin, la production de la feuille de route, ou de ses formes déclinées au sein des sous-groupes implique le maintien d'interactions binationales à tous les niveaux.

Les critiques recueillies à l'égard de la feuille de route semblent relever de deux types de raisonnements. D'une part, pour certains, les réunions ne seraient pas assez espacées dans le temps et la production de la feuille de route représenterait une charge de travail supplémentaire, pénalisante dans certains cas. De plus, elle ne remplirait alors pas l'une de ses fonctions, l'évaluation en ne permettant pas aux projets de se développer. D'autre part, certains jugements émis sur l'utilité de la feuille de route semblent porter plus sur la réalité ou la qualité du pilotage au niveau militaro-politique que sur l'instrument lui-même.

L'arrangement administratif

Ce type de document signé par les deux ministres de la Défense tente de fournir un cadre juridique au fonctionnement des unités mixtes (BFA et

EFA)⁶⁹, et cela dans deux domaines. D'une part, il définit la répartition entre les deux nations des charges financières et matérielles découlant du fonctionnement de ces entités. La définition préalable des charges supportées par chacune des parties doit en théorie permettre d'éviter tout malentendu. D'autre part, l'arrangement administratif a pour vocation de fournir des règles concrètes au fonctionnement de ces entités. Certaines ont déjà été évoquées (intégration des unités dans les chaînes organiques et fonctionnelles, principe de l'alternance des nationalités à certains postes de responsabilité). Il tente par ailleurs de préciser les compétences attribuées au commandement binational et celles réservées par principe aux structures nationales. L'un des alinéas du premier article du nouvel arrangement de la BFA précise ainsi que « le personnel de la Brigade reste sur le plan organique sous la subordination des autorités nationales respectives ». En d'autres termes, les personnels militaires allemands et français de la BFA restent soumis à leurs statuts nationaux respectifs (rémunération, gestion des carrières, formations, notation, etc...). Le maintien des règlements nationaux dans ces unités vient en partie expliquer l'impression de juxtaposition (soulignée dès 1991 en ce qui concerne la BFA) que donne l'analyse du fonctionnement de ces dernières (malgré le principe d'intégration verticale souvent affiché).

L'arrangement administratif bien que détaillé sur certains points ne fournit pas l'ensemble des règles nécessaires au dépassement des problèmes liés à la confrontation de systèmes juridiques différents. C'est pourquoi il attribue aux entités une certaine latitude afin de trouver « des procédures et des règles communes », et à cette fin d'utiliser « la voie de l'harmonisation ». Son officier commandant est autorisé à proposer des adaptations des réglementations en vigueur dans chaque armée aux instances nationales. L'arrangement administratif prévoit donc d'autres modes de régulation des interactions bilatérales. Cette autonomie relative doit en principe permettre aux entités mixtes de découvrir empiriquement les solutions aux problèmes qui pourraient surgir dans le cadre du travail en commun. A défaut d'avoir voulu ou d'avoir pu anticiper l'ensemble des difficultés liées à une intégration verticale, les instances à l'origine de la création de ces entités ont repoussé le moment de la confrontation avec ces problèmes et confié leur gestion aux acteurs de terrain.

S'il est encore trop tôt pour déterminer l'impact d'un tel choix pour l'EFA, l'expérience de la BFA semble confirmer que cette responsabilité attribuée aux acteurs de terrain fut un cadeau empoisonné. Ainsi, l'absence d'un règlement commun à la BFA reste un sujet de mécontentement pour les officiers allemands et français, et continue de poser des problèmes au quotidien. Les solutions "temporaires" ne satisfont personne, en raison de l'instabilité dans laquelle elles placent les militaires. La subordination à un officier d'une autre

⁶⁹ On ne reviendra pas ici sur les conditions de leur production et les négociations complexes entre les services juridiques allemands et français qu'ils ont supposé.

nationalité relève plus de la bonne volonté du subordonné que de la soumission hiérarchique classique. Un officier peut ainsi se retrouver dans une situation inconfortable - cela s'est déjà produit au sein de la BFA - lorsque son supérieur direct, d'une autre nationalité que la sienne, lui donne un ordre, et qu'un supérieur de sa nationalité lui interdit formellement d'y obéir. A qui obéir ? L'officier dans cette situation arbitrera alors en prenant en considération les relations personnelles développées avec l'un ou l'autre, de son interprétation de la ligne hiérarchique et de l'éventuel impact sur sa carrière d'une désobéissance à l'un ou l'autre de ses supérieurs. Ces problèmes qui apparaissent en garnison peuvent susciter des tensions encore plus fortes dans le cadre d'opérations extérieures.

La dimension informelle de la coopération : réseaux et réflexe national.

Les analyses sur le fonctionnement de la coopération militaire franco-allemande ont déjà fait apparaître des situations dans lesquelles les instruments formels de coopération, comme les procédures de communication (échanges d'informations ou subordination), n'étaient pas les seuls moyens de travail développés. Le contexte de travail conditionnera en effet l'emploi de telle ou telle procédure informelle, jugée par les acteurs comme plus efficace. Ces habitudes ou comportements, non normés, et qui dépendent en grande partie du parcours professionnel des individus, relèvent soit de la création d'un réseau informel, soit du contournement de la chaîne hiérarchique officielle.

Le développement d'un réseau de relations interpersonnelles au sein des différentes instances de décision ou de conception du partenaire fait partie de la mission de certains acteurs identifiés comme acteurs de la coopération. Il s'agit en particulier des attachés militaires auprès des ambassades. Il leur faut en effet souvent répondre à des demandes d'informations émanant des instances nationales. L'entretien d'un réseau permettra à ces officiers, soit de déterminer le bureau ou le ou les officiers à contacter afin d'obtenir les informations les plus pertinentes et les plus récentes sur un sujet. L'existence de liens amicaux directs ou indirects (l'ami d'un ami) garantira dans une certaine mesure la rapidité et la qualité (franchise, informations officieuses, etc...) de la réponse. De la même manière, les échanges « horizontaux » quotidiens au travers de coups de téléphone ou de courriels entre les officiers co-secrétaires d'un des sous-groupes de travail du GFACM (Marine, Air, etc...) relèvent aussi d'une norme fonctionnelle. En revanche, l'utilisation par ces derniers de leur réseau de contacts (au sein de leur armée comme dans celle du partenaire), contacts créés au cours de leur carrière (lors de leur formation ou durant leurs précédentes affectations), prouve l'existence de mécanismes informels de recueil d'informations, et parfois aussi de pilotage. Il s'agira par exemple pour un

officier français d'appeler directement un officier d'échange français ou un officier allemand en poste dans un état-major allemand afin d'obtenir les informations nécessaires à un projet. Or il est prévu que cette démarche soit réalisée en principe par l'intermédiaire de la mission militaire française auprès de l'Ambassade de France à Berlin. Cette technique est également employée au quotidien au sein des états-majors nationaux, bien que, par exemple, dans le cas français, les demandes d'informations entre services dépendant de bureaux ou de divisions différentes doivent également respecter un certain formalisme. Les informations échangées au cours de ces contacts peuvent avoir pour objet la connaissance de l'opinion de tel ou tel service (de sa propre administration ou de l'administration du partenaire) sur un projet ou une décision future, voire, peut-être, de les convaincre d'adopter une certaine attitude. Le réseau devient alors facteur d'influence.

L'utilisation de réseaux peut être également identifiée au sein des unités binationales, mais de manière moins systématique et essentiellement limitée à quelques officiers supérieurs. En revanche, c'est seulement en leur sein qu'on découvre le deuxième type de mécanisme informel développé dans le cadre de la coopération, c'est le repli sur la chaîne de commandement national malgré l'existence officielle d'une chaîne de commandement binationale. Ce "réflexe national" apparaît lorsqu'un subordonné estimera préférable (dans le cas d'un doute sur la manière de réaliser une mission, une tension résultant d'une incompatibilité d'humeur avec une personne ou un service, etc...) de se confier et peut-être trouver une solution avec un de ses supérieurs de même nationalité plutôt qu'avec son supérieur direct d'une nationalité différente. Ce problème peut se poser en opération extérieure pour la BFA, mais à un niveau de responsabilité élevé étant donné que le modèle d'une coopération horizontale est préféré dans ce cadre.

1.2.2 - Coordonner et évaluer les activités de la coopération.

L'analyse organisationnelle a déjà fourni de nombreux éléments sur le fonctionnement du CFADS et du GFACM. La description de la feuille de route a également offert des indications sur les modalités de pilotage de la coopération. Elle va réapparaître pour servir de fond à la description de la manière dont le GFACM et ses groupes de travail (Terre, Air, Marine) coordonnent les projets et les initiatives binationales. Enfin, ce document a une autre fonction, celle d'évaluer l'avancement des projets et d'indiquer les difficultés qui peuvent apparaître.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Le processus de pilotage.

L'analyse des structures et la description des étapes de la production de la feuille de route permettent de cerner les échelons de coordination. Le rôle des secrétariats des groupes de travail du GFACM (Terre, Air, Marine, etc..) apparaît alors comme central. Ils animent et coordonnent l'activité des sous-groupes d'experts. Ils réalisent les synthèses d'activités qui permettront de construire la feuille de route et d'établir l'agenda de la coopération. Ils peuvent être contactés par les unités organiques mixtes afin d'introduire certaines demandes ou de mentionner dans la feuille de route certaines difficultés. Chacun des co-secrétariats est au sein de son état-major national le référent pour l'ensemble des actions de coopération franco-allemande. De plus, la coopération des activités franco-allemandes suppose la coordination à la fois des efforts binationaux, mais aussi de ceux de certains bureaux ou services des états-majors nationaux impliqués dans la coopération franco-allemande au travers de la participation d'un de leurs membres à un groupe d'experts. Cette participation peut aussi être liée à un projet particulier (par exemple, le Commandement de l'Aviation légère de l'Armée de terre dans le cas de l'EFA). Ils assurent par ailleurs une veille au sein de leurs états-majors afin de saisir les opportunités qui permettraient de développer de nouvelles formes de coopération. Cela passe, par exemple, par la répercussion au sein des différents services de leur état-major national ou organismes de commandement nationaux des objectifs déterminés par le CFADS. Enfin, dans leur formation binationale, les secrétariats des groupes ont en charge la mise en œuvre des initiatives politiques et l'arbitrage sur l'avenir de certains projets. Chacun des co-secrétaires assure la « supervision directe » de la coopération au sein de son armée. Jouant le rôle d'interface à la fois entre deux armées et entre le niveau politico-militaire et celui militaire, ils peuvent être qualifiés de « *Stakeholders* », soit de « détenteurs d'enjeux ».

A partir des différents éléments avancés, il est possible de décrire de trois manières différentes l'action de coordination des secrétariats des sous-groupes de travail⁷⁰ :

- une vision "descendante" (*top-down*) dans laquelle le niveau politico-militaire détermine les grandes orientations et les objectifs. Ces derniers sont ensuite articulés par les secrétariats des groupes de travail du GFACM. En fonction

⁷⁰ Ces scénarii ne sont que des modèles et ne reflètent pas toutes les formes d'interactions. Le rôle des officiers d'échange, de liaison, des attachés militaires ainsi que les consultations informelles entre les niveaux lors de la phase d'évaluation d'un projet et/ou d'un document sont ainsi laissés dans l'ombre.

de ces objectifs ou projets, ils assigneront des missions à certains sous-groupes d'experts.

- une vision "du bas vers le haut" (*bottom-up*) dans laquelle il résulte du travail des groupes d'experts ou de la mise en place des structures intégrées des initiatives, des propositions ou des questions/problèmes qui peuvent conduire l'inscription sur la feuille de route de nouveaux projets ou objectifs. Ils devront être validés en binational au niveau des composantes, puis au niveau interarmées (GFACM), et, enfin, au niveau militaro-politique et politique.
- une vision *middle up down* [Nonaka et Takeuchi, 1994] dans laquelle les interactions entre la structure de supervision et les groupes d'experts, ainsi qu'au sein des structures de supervision, sont prises en considération. Concrètement, il s'agit de processus qui conduisent à un accord au sein des structures nationales et entre les représentants des deux pays. Par exemple, le travail d'un groupe d'experts du GFACM/Air aboutit à une proposition conjointe (règlement, projet de coopération). Les experts de chacun des deux pays, tout en ayant tenu régulièrement informé les superviseurs nationaux, font « remonter » un document conjoint à la supervision du GFACM/Air. Il s'agira d'abord du responsable de la Division "Euratlantique" pour la France et du *FüL III* pour l'Allemagne. Ces derniers vont réaliser une première évaluation (cohérence avec les autres actions de coopération, faisabilité, problèmes non prévus) du projet en "national" puis conjointement pour envisager son inscription dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du GFACM/ Air. Cette validation ne sera possible qu'après consultation des généraux à la tête du GFACM/Air, et éventuellement des deux chefs d'états-majors des armées concernées. Cette procédure peut conduire à plusieurs aller-retour horizontaux (entre les superviseurs allemands et français) et verticaux (entre le superviseur, les experts et la hiérarchie nationale). Une fois l'agrément de la supervision du GFACM/Air acquis, le projet/document synthétisé sera présenté, et évalué une nouvelle fois au niveau GFACM dans le cadre de la feuille de route.

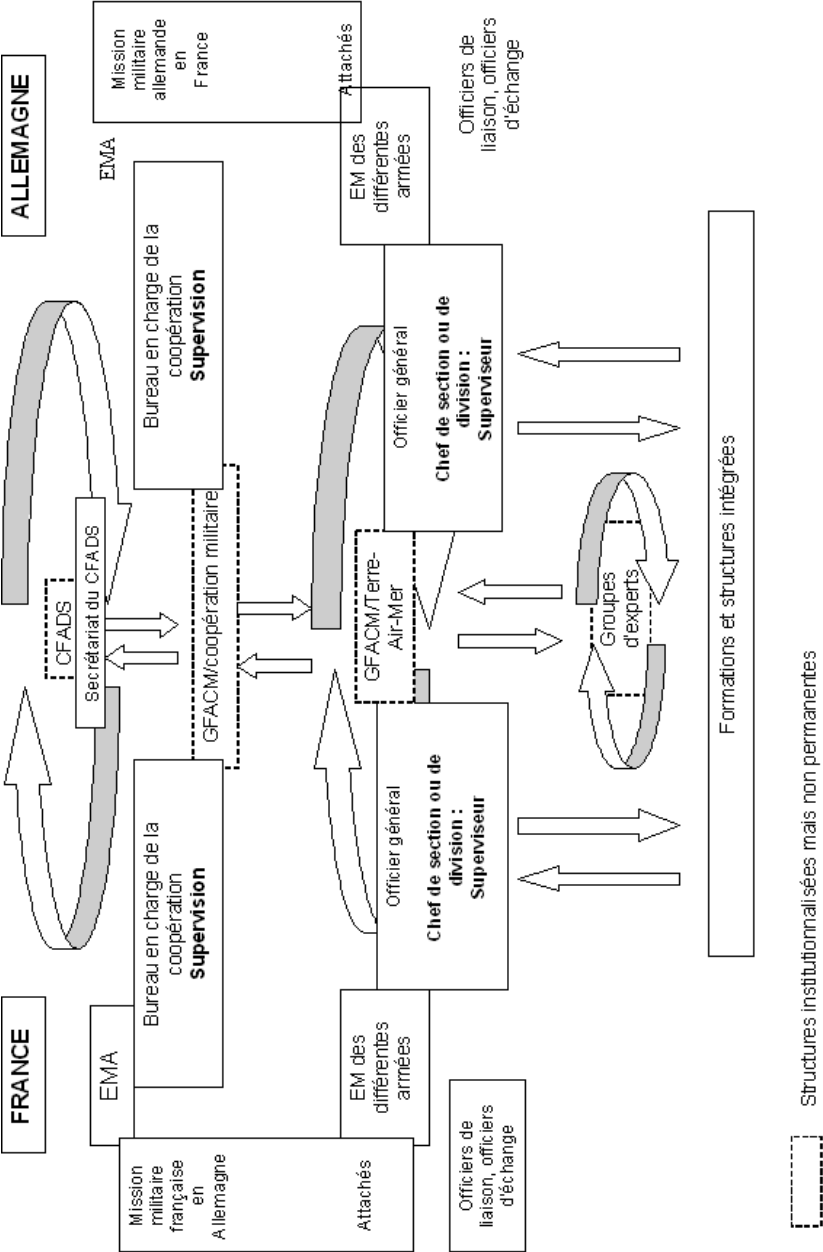
La manière dont les superviseurs coordonnent les activités de coopération peut varier. Certains dossiers importants pourront justifier la mise en place de procédures exceptionnelles, de nouvelles structures *Ad hoc*, ou une implication plus importante des états-majors des armées. Ou encore, la volonté de trouver une solution à une difficulté apparue dans la réalisation d'un projet impliquera la sollicitation d'un autre service.

Enfin, la position de ceux qu'on peut appeler les superviseurs de la coopération militaire les contraint à conduire sur certains projets des

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

négociations tous azimuts. D'une part, en national, il s'agit de convaincre certains bureaux d'état-major ou certains organismes de commandement nationaux de participer et de fournir les moyens à la réalisation d'un projet. En effet, ces derniers ont le plus souvent déjà défini leurs propres objectifs ou priorités (déterminés à partir de celles de l'Armée l'air, de terre ou de la marine). Dans le cas de l'Armée de terre française, il semble qu'il faille également prendre en compte l'influence de certains "lobbies"⁷¹ dans la conduite de projets issus de la coopération franco-allemande. En revanche, les choix opérés dans le cadre de la réorganisation de l'Armée de terre allemande favoriseraient plus la coopération franco-allemande. D'autre part, lors des négociations bilatérales, les officiers "superviseurs" doivent compter avec le développement des contacts informels et des réseaux entre les états-majors. Ainsi, l'influence du partenaire à la négociation peut se faire jour pour le superviseur au travers de l'action de certains de ses compatriotes et collègues officiers.

⁷¹ La présence à des postes clés de plusieurs officiers issus de la même Arme (par exemple, les Troupes de marine ou encore les Chasseurs alpins) expliquerait ainsi certaines décisions.



LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

L'évaluation des actions de coopération : la définition des objectifs.

Les actions de pilotage passent aussi par l'évaluation des résultats de la coopération. Deux formes ont déjà été évoquées. L'une concerne l'indication de l'état d'avancement d'un projet sur la feuille de route. L'autre a trait aux résultats des travaux réalisés par les sous-groupes d'experts. Le rapport commun remis par des experts allemands et français fournira les éléments nécessaires à la prise de décision relative à la poursuite ou à l'abandon d'un projet. Cependant, leurs conclusions ne sont pas les seuls éléments pris en compte par ceux qu'on a appelé les « superviseurs » prendront en compte pour continuer à inscrire un projet sur la feuille de route. L'arbitrage s'appuiera aussi sur l'intérêt et l'opportunité pour leur armée d'appartenance et pour la coopération en général de poursuivre le travail en commun dans ce domaine. En règle générale, l'évaluation du succès d'une activité passe par l'analyse de son résultat et de sa concordance avec les objectifs initiaux.

Les objectifs et les résultats de la coopération militaire

Les objectifs de la coopération militaire franco-allemande peuvent apparaître clairement si on les rassemble, comme on l'a déjà fait, en deux grands groupes. L'un s'intégrerait dans une dimension opérationnelle qui rassemblant toutes les formes de coopération qui induisent une action en commun des forces armées françaises et allemandes sur le terrain. Il peut s'agir d'exercices ou de manoeuvres communes ou de projets visant à améliorer l'interopérabilité des hommes et des matériels. La volonté de rendre "opérationnelle" la BFA en fait partie⁷². L'autre groupe relèverait d'une dimension dite "organique". Il s'agit en particulier des échanges d'élèves officiers, d'officiers ou du développement de formations communes. Ces dernières formes devront faciliter à terme la réalisation des objectifs ayant trait à la dimension opérationnelle.

Cependant, cette typologie ne permet pas de saisir la variété des résultats qui peuvent être attendus de la réalisation des activités de coopération. En effet, ces dernières peuvent viser :

- une action de *Benchmarking*, soit la comparaison point par point des solutions adoptées par les partenaires dans le cadre d'une activité comparable, il s'agit d'un échange d'expériences. Ce procédé peut être aussi interprété comme un moyen visant à évaluer/contrôler la qualité des solutions du partenaire/concurrent. Les manoeuvres peuvent cependant avoir aussi l'objectif suivant.

⁷² Le rôle de la BFA reste sujet à discussion. Est-elle simplement un instrument permettant de tester une formule de coopération, une expérimentation qui permettrait de découvrir de manière empirique les problèmes posés par la binationalité ? Est-elle déjà un outil opérationnel, finalisé, comme le laisse supposer son envoi en Afghanistan et sa participation au tour NRF ?

- la réduction de la zone d'incertitude qui peut apparaître dans le cadre d'interactions professionnelles entre Allemands et Français. Trois instruments peuvent être utilisés : la production de normes ou de procédures de travail tendant à la standardisation, la formation croisée d'un certain nombre d'officiers, les exercices et manœuvres.
- la création de structures intégrées. Comme les normes ou procédures, elle représentent des produits de la coopération, mais deviennent en même temps des lieux où apparaissent des nouvelles formes de coopération.

Chacun de ces projets peut faire l'objet d'une évaluation spécifique. Eléments parmi d'autres, tel dossier ou projet de standardisation des normes arrivera à un certain moment à son terme. Un accord aura été trouvé sur une procédure ou un texte commun. L'organisation de l'échange d'officiers (combien de temps ? avec quel statut ? comment agencer les formations nationales ? etc...) sera mise en place. Un exercice ou une manœuvre commune sera réalisé. L'ensemble de ces activités de coopération peut être, plus ou moins facilement, évalué par les acteurs, qui pourront en relever les difficultés ou les limites. En revanche, l'accomplissement de l'objectif final, au travers de ces différents projets pris dans leur ensemble, apparaît parfois beaucoup plus difficile à estimer. D'une part, certains d'entre eux s'inscrivent dans le long terme (par exemple la formation croisée de jeunes officiers). Leurs effets ne seront mesurables que dans plusieurs années. D'autre part, certaines initiatives ne pourront prouver leur efficacité que dans un contexte opérationnel. Par ailleurs, les officiers français interrogés se révèlent quelque peu réticents à employer le terme d'échec.

« Il n'y a jamais d'échec ! Bon, des échecs, on en a connus. Il suffit de reprendre la Roadmap de janvier 2003, elle a été "nettoyée". Il y a certaines actions qui ont été retirées, donc, ce sont des échecs. Et parmi les échecs, il y a pour la Marine, la constitution d'une cellule de commandement de l'aéronavale, des patrouilles maritimes. (...) Un échec, c'est quelque chose qui ne s'est pas réalisé, ce n'est pas une proposition qui n'a pas abouti. » (Officier supérieur français)

Au travers des entretiens des Français, la coopération militaire franco-allemande ne semble pas connaître d'échecs. Il y aura des « blocages », « des difficultés », mais pas de véritables échecs. Effort constant, le seul fait qu'elle fonctionne au travers de projets conduits ensemble est une réussite, même si certains insistent en même temps sur le fait « qu'on ne coopère pas pour coopérer ». L'échec serait de ne pas explorer un domaine potentiel de coopération. Explorer et constater l'impossibilité d'approfondir un type d'activité commune est alors déjà en soi une forme de réussite.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

« Une coopération réussie, c'est faire en sorte que les gens se parlent sans qu'il y ait d'intermédiaires, qu'ils se parlent directement, sur un sujet qui aura été défriché, qu'ils se parlent avec les mots exacts, qu'ils soient compris de part et d'autre, et qu'ils permettent de réaliser un but concret, parce que le but finalement, c'est de réaliser quelque chose de concret, et pour les armées, c'est de partir en opération ensemble, et de réussir cette opération. Pour pouvoir faire une opération ensemble, il faut écrire des choses communes, il faut s'entraîner. » (Officier supérieur français)

Enfin, l'évaluation de la coopération peut varier aussi en raison même d'une perception distincte de la notion de réussite. Ainsi, en simplifiant les thèses de *La logique d'honneur* de Philippe d'Iribarne [Iribarne, 1991], l'essentiel se trouverait chez les Français dans l'honneur du travail bien fait, du résultat. Chez les Allemands, l'important serait d'abord dans le respect des lois et des codes.

« Toutes les actions sont répertoriées, régulées, classifiées selon des lois et puis, ils [les Allemands] ont une tendance – c'est à la fois un avantage et un inconvénient – de se tenir à ce qui est écrit dans le règlement. Je vous donne un exemple : si dans le règlement, il est indiqué qu'il faut une heure de pause entre deux étapes pour un déplacement d'un Transall, ils vont rester une heure, ils ne vont pas essayer de faire au plus vite pour recharger et repartir au bout de trente minutes. Ce qui est un peu la mentalité française, la mission avant tout, « on bouge, on y va ». Alors que eux, ils ont des textes, et ils s'y tiennent. C'est vrai qu'ils sont un peu rigides dans ce domaine là....» (Officier supérieur français, état-major parisien)

Les limites des instruments de pilotage

Pour les acteurs de terrain, gérant la coopération au quotidien, les objectifs de la coopération semblent parfois aussi nombreux que les projets eux-mêmes. Il s'agit de finaliser un accord, de trouver une solution à un nouveau (voire un ancien) problème, renseigner tel ou tel service sur un point particulier. Le calendrier des réunions du GFACM et du CFADS implique le maintien d'un rythme de travail élevé, à quoi s'ajoute la rédaction de la feuille de route. Cette même feuille de route, dont le rôle est de fournir une aide à la décision, devient une charge de travail dont l'utilité est parfois jugée marginale.

Le pilotage semble en effet se réaliser d'abord au sein de chacune des composante des forces armées (Terre, Air, Mer, etc...). Chacune d'entre elles a ses priorités et contraintes dont il faut tenir compte pour développer les projets de coopération. Les arbitrages doivent être ensuite réalisés en accord avec le partenaire, lui-même soumis à des contraintes nationales. Enfin, la coopération est supposée être pilotée au niveau interarmées, militaro-politique et en binational.

La complexité des interactions, les différents niveaux d'intervention et les influences des structures nationales semblent alors nuire à la lisibilité de la coopération, ou au moins à la cohérence de l'ensemble des projets en cours. Certains acteurs expriment un sentiment de manque de coordination.

« Le problème, le problème de l'application de Roadmap de mon point de vue est qu'elle est trop rapidement et trop tôt déléguée vers les échelons inférieurs qui n'ont pas la vision d'ensemble sous les yeux, qui ne connaissent pas le contexte général ou qui ne peuvent l'appréhender que difficilement. Et même si elle est corrigée ensuite à un niveau supérieur, c'est une grosse perte de temps. Je trouve cela regrettable (...) Maintenant, on devrait reprendre naturellement la vieille Roadmap, ou la fraction qui concerne chaque armée. Mais, il y a beaucoup d'autres départements qui sont concernés, beaucoup d'autres : le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Economie qui sont aussi dedans, et puis il y a aussi bien sûr les aspects des différentes composantes des forces armées, etc... » (Officier supérieur allemand)

De plus, la Roadmap semble parfois représenter un document "politique" dans lequel les différentes composantes des forces viendraient chercher les éléments permettant soit de légitimer leurs projets, soit de manifester leur activité dans ce domaine. Les différents groupes de travail du GFCAM seraient en charge de l'interprétation des orientations politiques, dans lesquelles ils inscriraient ou pas certaines de leurs initiatives. L'interprétation dans un contexte binational serait encore compliquée par des attributions différentes des responsabilités au sein des deux ministères de la Défense (politico-militaire, stratégique, tactique).

Enfin, le processus de pilotage (détermination des orientations, interprétation, exécution) est parfois remis en cause par des interventions directes de l'échelon politique dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets ou la résolution de certains blocages dans le cadre de négociations. Ces situations s'expliquent souvent par la visibilité d'un projet commun ou le "recours" au politique par l'une ou l'autre des administrations militaires nationales. Ce dernier cas correspond aux situations où, face aux réticences du partenaire à s'engager dans une action de coopération, il sera fait appel au ministre de la défense, voire aux chefs de gouvernement ou d'Etat, afin d'appuyer une initiative jugée prioritaire. Ces dernières situations représentent des exceptions et suscitent un fort mécontentement des responsables de l'armée (Terre, Air, Marine) qui se sera vue "contrainte" d'accepter une solution ou un projet sous la pression de son propre échelon politique, lui-même influencé par l'échelon politique du partenaire.

1.2.3 – Les règles et les principes implicites de la coopération ou la méta-coopération.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Il existe des mécanismes informels de la coopération dont nous avons donné des exemples. La coopération semble être également dominée par des normes et des principes implicites. Intériorisées par une majorité d'acteurs, ces règles ne sont pas considérées comme telles par ceux qui les appliquent dans leur activité quotidienne. On les découvre au détour d'un constat ou sous la forme d'une opinion sur les relations de travail entre Allemands et Français. Ces différents éléments représentent une sorte de code de bonne conduite qu'il s'agirait d'appliquer afin d'assurer l'harmonie des relations binationales.

Franchise et comportement diplomatique.

« Transparente et franche » sont parmi les qualificatifs qui furent à plusieurs reprises employés afin de caractériser les relations entre Français et Allemands dans le cadre de la coopération militaire. A l'appui de ces affirmations, les officiers interrogés insistèrent sur les documents et les informations directement adressés au partenaire, sans « filtrage » ou censure. Selon certains d'entre eux, une rétention d'informations quant à l'organisation, aux grands projets de réformes, voire aux débats, qui agitent les forces armées serait de toute façon illusoire en raison du réseau des officiers de liaison et des officiers d'échange. Ces derniers soulignèrent qu'ils ne se sentaient en général pas exclus ou maintenus à l'écart de certaines affaires ou conversations. Les officiers de deux nationalités s'accordèrent seulement sur un domaine sensible qui ne pouvait pas, selon eux, faire l'objet de discussion ou d'échange d'informations : la dissuasion nucléaire française.

La règle de la transparence est connexe à celle de la franchise dans les discours des officiers en charge de la coopération. Pour certains d'entre eux, il s'agit même là d'un des principes de la négociation franco-allemande. Chacun des partenaires se doit d'exprimer ses objectifs, ses contraintes afin d'éclairer son partenaire sur les limites aux efforts consentis afin de parvenir à un accord. Ce type de comportement, qui doit conduire parfois à expliciter les désaccords de manière raisonnée - « mettre sur la table les problèmes » - semble d'autant plus recommandé par les acteurs que ceux-ci ont une bonne connaissance de l'Autre ou sont dans une situation de mixité ou d'immersion. Une autre règle se fait alors jour qui sous-tend les deux autres : la communication libre et décomplexée. Il faut tenir informer son partenaire, voire devancer ses demandes d'explications, « afin d'éviter les malentendus ». Cependant, dans le fonctionnement quotidien des activités binationales, le triptyque transparence/franchise/communication semble faire l'objet d'adaptation. En effet, d'autres règles se font jour afin de réguler les relations professionnelles.

D'une part, le contexte binational justifie chez les militaires rencontrés l'emploi de l'adjectif « diplomate » ou « diplomatique » pour qualifier certaines attitudes ou comportements d'autocensure. D'une manière générale, il s'agirait de différentes expressions de courtoisie propres aux relations internationales et appliquées à la coopération militaire. Les justifications avancées par les militaires rencontrés sont de deux types. D'abord, les fonctions de représentation (d'une armée, d'un Etat) qu'induit le port de l'uniforme dans un contexte international impliqueraient une contrôle de la parole. Cette opinion renvoie à une représentation classique des relations internationales selon laquelle le comportement désinvolte ou hostile d'un seul individu (le diplomate ou le militaire), incarnant un Etat, peut avoir des conséquences désastreuses sur les relations entre deux Etats. Ensuite, il s'agit de préserver des bonnes relations indispensables à la réussite des projets de coopération. Les individus éviteront alors de s'exprimer sur tel ou tel sujet en présence de leur partenaire, pensant qu'ils sont susceptibles de heurter ou de froisser sa susceptibilité. Qu'ils nient ou pas l'existence de sujets "tabous" dans le cadre des échanges franco-allemands, les propos des militaires interrogés permettent de déterminer des thèmes ou des situations qui appellent selon eux un certain type d'attitude. Il est possible d'en identifier schématiquement trois.

« [En raison de mon affectation en France], je n'ai pas besoin de m'accrocher à mon identité allemande ici. On doit déjà être d'une certaine manière ouvert, prêt à jouer les intermédiaires, mais aussi défendre de manière diplomatique un point de vue dans certains domaines...(...) [Les conflits ou les difficultés sont] plutôt cachés. Je dirais qu'ils sont plutôt cachés. En Allemagne, je les traiterais de manière plus ouverte. De mon point de vue, c'est plus caché ici...Personnellement, j'ai plus tendance à aller directement voir la personne avec laquelle j'ai un problème. [...] » (Sous-officier allemand)

Certains aspects de l'histoire de chacun des deux pays et des relations franco-allemandes en particulier méritent ainsi d'être encore abordés avec prudence selon un nombre non négligeable de militaires allemands et français⁷³. Le but est alors d'éviter les conversations ou les remarques qui sont supposées pouvoir déboucher sur le réveil et l'expression de rancunes liées à un passé national, mais aussi parfois familial. Il convient de souligner que l'intensité de l'interdit varie selon le degré d'intimité que les militaires rencontrés entretiennent avec la culture de l'Autre. Il disparaît même selon certains

⁷³ Les Français diront éviter plus précisément les thèmes liés à la Seconde Guerre mondiale, dont ils supposent que l'évocation pourrait "gêner" des Allemands. Selon les militaires allemands, outre une même prudence à l'égard de cette période, une certaine courtoisie impliquerait de ne pas évoquer le passé colonial français, sa politique "post-coloniale", et de ne pas critiquer la volonté de grandeur d'une France qui aurait perdu son statut.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

militaires bilingues. Cependant, d'autres nuances apparaissent selon qu'on a tissé des liens amicaux ou pas avec son collègue de travail d'une autre nationalité. Les confrontations d'opinion sur les événements historiques seront alors libres et sans retenue, s'il existe des relations de confiance préalables.

L'évaluation des compétences professionnelles de l'Autre ou les jugements sur ses choix organisationnels et ses méthodes de travail ferait également partie de ces sujets à traiter avec prudence. Un jugement négatif sur telle caractéristique ou habitude professionnelle de son partenaire pourrait heurter les sensibilités.

Enfin, les jugements ou opinions sur la valeur ou les compétences de tel ou tel militaire de la nationalité du partenaire représente le troisième des thèmes impliquant une forme d'autocensure ou l'adoption d'un comportement « diplomatique ». Ces jugements à proscrire dans un contexte binational renvoient souvent à des conflits de personnes, « des question de personnalités » selon l'un de ces militaires. La gestion de ce type de confrontation (qui peut également exister dans un cadre national) serait complexe. Ils pourraient en effet induire une confrontation entre les deux nationalités. La critique pourrait ne plus être interprétée comme s'appliquant à un seul individu, mais étendue au groupe auquel il appartient.

Une coopération loyale entre égaux.

Des égaux ! C'est en tout cas l'image que semblent vouloir donner les militaires allemands et français rencontrés de la coopération des deux armées. D'un point de vue absolu (en comparant les effectifs et le niveau technologique) et relatif (du point de vue européen, seules trois armées seraient d'un niveau comparable, l'Armée française, la Bundeswehr et l'Armée britannique), la coopération s'appuierait sur un principe implicite de symétrie. Cette situation induirait de la part des deux armées et des individus qui les représentent certaines obligations et attitudes.

Dans un premier temps, ce principe rendrait nécessaire un strict équilibre des charges financières et de travail supportées par les deux armées. Il prend juridiquement la forme du « principe de réciprocité » dans les arrangements administratifs. Au quotidien, il implique une observation sourcilleuse de ce que les uns et les autres font. Cette attitude aboutit à la tenue d'une comptabilité informelle. Alors que dans le cadre d'une coopération de type asymétrique (avec une armée de taille inférieure ou d'un niveau technologique plus faible), on peut supposer que les militaires français et allemands toléreront plus facilement des efforts unilatéraux (en terme de moyens mis à la disposition de l'autre), une situation d'égalité semble abaisser ce seuil de tolérance. Ceci permet de fournir une explication supplémentaire aux frustrations déjà par ailleurs évoquées et

exprimées aussi bien par des militaires allemands que français. L'évaluation de son propre effort en faveur du partenaire, sans une approche globale de toutes les interactions, suscite une impression d'inégalité. Les uns et les autres se plaindront parfois de leur supposée plus grande contribution au bon fonctionnement de la coopération. Certains militaires français considéreront ainsi que les militaires allemands abusent de leur faculté d'adaptation ou de leur grande disponibilité. Des militaires allemands verront pour leur part leur effort en faveur de l'accueil des français sur leur territoire bien mal récompensé.

Ce principe d'égalité semble également imposer des mécanismes de négociation lents, car il ne s'agit pas de chercher à imposer une solution, comme cela peut être le cas lorsqu'un des partenaires est en position dominante. L'accord ne peut être alors obtenu que par un rapprochement progressif des positions de chacun. Le respect réciproque des partenaires repose aussi sur l'indépendance postulée de chacun des deux et la possibilité qui est la leur de ne pas poursuivre l'une ou l'autre des formes de coopération. La crainte de voir le couple franco-allemand devenir un « ménage à trois » dans le cadre européen - en considérant l'autre acteur principal que représente le Royaume Uni - n'est cependant pas exprimée par les officiers rencontrés. Certains soulignent que dans le cadre d'un fonctionnement normal des relations intra-européennes, il est logique que chacune des trois grandes armées développent des relations bilatérales distinctes. Cette situation serait justifiée par la construction d'une Europe de la Défense. Cependant, chez les Français comme chez les Allemands, leurs relations respectives avec les Britanniques suscitent l'intérêt et la curiosité. Les propos recueillis laissent alors parfois apparaître la question de l'alternative à la coopération franco-allemande. Ainsi, un officier de la *Bundesmarine* avoua qu'il pensait qu'en raison de son format et de ses missions, la Marine française serait plus encline à coopérer avec la *Royal Navy*.

« Je pense que ce n'est pas la plus importante des combinaisons [la coopération franco-allemande]. Dans tous les cas pour les Français. (...) Lorsque la conversation roule [avec des Français] sur des affaires de politique générale, de coopération internationale, peut-être pas dans un strict sens militaire, les Allemands sont les premiers nommés de manière générale comme amis, viennent ensuite les Espagnols, puis à un moment ou un autre les Britanniques qui ne sont pas très appréciés en raison de leur euroscepticisme....En revanche, quand il s'agit de questions militaires, nous devenons inintéressants. (...) parce que c'est beaucoup plus important et beaucoup plus intéressant de travailler avec les Américains et surtout avec les Britanniques qui ont l'expérience et les moyens nécessaires...en étant provocant, je dirais que nous ne sommes pas pris au sérieux parce que nous n'avons pas l'arme nucléaire et que nous ne disposons pas de porte-avions. C'est pourquoi les Français ont essayé de construire ce deuxième porte-avions avec les Anglais....ils sont la référence. Et nous, en raison de notre expérience limitée des opérations extérieures, et selon la perception des

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Français...la Bundeswehr est aussi naturellement intéressante parce qu'elle est l'armée de son plus important partenaire en Europe, mais sûrement pas par la seule prise en considération des affaires militaires. » (Officier supérieur allemand, affecté en France)

Cette opinion semble en effet relativement répandue chez les Français, même chez des officiers très impliqués dans la coopération franco-allemande. L'un d'entre eux qualifia ainsi de « naturelle » la coopération avec les Britanniques. La faiblesse relative de la coopération franco-anglaise en matière de défense s'expliquerait alors pour ces militaires français par des orientations politiques distinctes sur le projet européen. Pour ces mêmes officiers, le choix de l'Allemagne serait également justifié par sa grande loyauté à l'égard de son partenaire. La loyauté devient ainsi une des caractéristiques et des règles de la coopération militaire franco-allemande.

Mais à la loyauté déclarée à laquelle on peut associer les règles de franchise et de transparence répondent, semble-t-il, des réflexes de prudence. Un officier allemand déclara qu'il percevait une méfiance constante chez les Français dans le cadre de la coopération. Un officier français n'affirma-t-il d'ailleurs pas : « Ils nous roulent dans la farine ! ». D'une manière générale, la recherche des motivations du partenaire, et de ses supposés objectifs cachés, continue d'alimenter certains doutes sur sa franchise. L'argument juridique avancé parfois par les militaires allemands pour ne pas participer à telle activité ou pour refuser l'adoption d'une solution est parfois analysé comme de la mauvaise foi par certains militaires français. Ainsi, Gilles Robert soulignait en 1991 à propos de la BFA que si les militaires allemands étaient les premiers à se plaindre des contraintes induites par la présence d'une administration civile puissante et d'un corps de textes juridiques encadrant précisément leur activité, il n'était pas impossible de détecter chez eux ce qu'on pouvait identifier comme un « principe d'utilisation de la règle » [Crozier, Friedberg, 1977, p.221], selon lequel « les règles pourront être exploitées dans un sens défensif aussi bien qu'offensif ».

Une coopération paisible à somme positive.

Des conflits larvés ont pu apparaître lors des interviews de certains militaires du rang allemands. Certaines expressions violentes ont même pu être recueillies. L'agacement était parfois décelable dans les propos de certains officiers ou sous-officiers engagés dans la coopération. Toutefois, de la même manière qu'il est apparu des résistances chez les officiers français rencontrés à l'emploi du terme d'échec pour décrire le résultat de certaines actions de coopération, le terme de "conflit" avancé par le chercheur au cours de l'enquête fut souvent rejeté. La coopération serait par essence l'antithèse du conflit. Son

caractère volontaire interdirait la production de situations conflictuelles. Les officiers travaillant de manière extrêmement régulière avec leurs partenaires préfèrent employer les termes de « tensions », de « blocages », ou encore de « difficultés ». Par certains aspects, ces termes choisis semblent renvoyer une fois encore à l'utilisation d'un langage « diplomatique » marqué par l'euphémisme.

« Non, [il n'y a pas de conflit] parce que déjà quand on lance une coopération, c'est que sur le principe on est d'accord. Après ce ne sont que des questions de détails qui se règlent durant les négociations. Ce n'est pas ça qui cause des problèmes. Mais il est évident que chacun a ses contraintes nationales. Des fois, on a des projets communs, mais ils sont décalés dans le temps chez l'un ou chez l'autre, ce qui fait que la négociation peut en pâtir ou être retardée. » (Officier supérieur français)

Le refus d'admettre la dualité de toute interaction sociale (à la fois intégrative et antagoniste, attraction et répulsion) n'est d'ailleurs pas propre à la coopération militaire comme l'a analysé Georg Simmel⁷⁴. Selon ce dernier, toute situation de coopération entre individus, même intimes⁷⁵, suppose le maintien d'un sentiment d'hostilité [Simmel, 2003]. Il semble que, pour les acteurs de la coopération, l'effort de chacune des parties visant à travailler ensemble serait antinomique au développement de conflits.

Cette perception semble particulièrement répandue chez les officiers français intervenant au niveau des instances de pilotage de la coopération. Alors qu'ils participent aux négociations - parfois difficiles - en représentant leur armée, ils ne perçoivent pas leur action comme visant à défendre des intérêts nationaux, tout au contraire.

« Je crois que là, on y est pas du tout. D'abord, personne ne dit : « Vous allez à une négociation et puis vous allez défendre ça. » Ca n'existe pas. Vous arrivez avec une idée, vous dites que vous avez pensé à quelque chose, et demandez au partenaire ce qu'il en pense. On n'arrive pas pour imposer une idée. Celui qui vient négocier pour imposer une idée, c'est qu'il n'a rien compris en relations internationales et il va au devant de grandes désillusions, parce que en face, on va se bloquer culturellement sur des idées, et votre projet, il est mort. Ce qui est important, c'est d'arriver avec quelque chose qui soit faisable. En disant cela, je ne veux pas dire que tout doit forcément

⁷⁴ Les chercheurs de l'Institut des Sciences sociales de la Bundeswehr (SOWI) dans leur enquête au sein de l'état-major dano-germano-polonais ont constaté le même phénomène de négation des conflits [Gareis et Alii, 2003, p.121]. Ce phénomène ne serait pas propre à la coopération militaire, mais relèverait des rencontres interculturelles en général, et trouverait son origine dans une « conception classique » et « fictive » du consensus.

⁷⁵ L'exemple du couple est utilisé par Georg Simmel dans sa démonstration. Il semble faire écho à l'image du "couple franco-allemand" si souvent utilisée pour décrire les relations entre les deux Etats.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

aboutir avec tous les compromis. Un compromis complet, ça veut dire que vous videz de son sens la proposition initiale. Donc, il faut arriver à s'entendre sur un objectif commun. Quel est l'objectif commun ? Qu'est-ce qu'on va faire ensemble ? » (Officier supérieur français)

De manière paradoxale, ce sont généralement les officiers allemands qui perçoivent les intérêts français comme clairement définis et défendus par les militaires français dans le cadre de la coopération. C'est alors aussi pour mieux regretter ce qu'ils perçoivent comme une absence de réalisme politique de la part de leur propre échelon politique.

« Je ne tiens pas cela pour illégitime [l'investissement français dans la construction d'une Europe de la Défense afin de maintenir son rang]. Le peuple français compte sur le gouvernement français pour représenter les intérêts français. Je suis seulement d'avis qu'en Allemagne, la perception n'est pas tout à fait réaliste, peut-être parce qu'on préfère voir les choses telles qu'on aimerait qu'elles soient, ou parce qu'on les voit au travers des lunettes roses. » (Officier supérieur allemand)

« La France a une stratégie et nous, malheureusement, aucune. Nous n'en avons malheureusement aucune. La France l'exprime elle très clairement : nous voulons une Europe de la Défense. Nous voulons une Europe de l'armement. (...) Et nous avons tous besoin de cela, afin d'être indépendants des Etats-Unis. Et cela ne serait jamais dit sous cette forme dépolitisée en Allemagne. Nous faisons plutôt le grand écart lorsque nous disons : l'Europe oui, mais il faut aussi prendre en compte la consolidation nationale et faire le grand écart en ne négligeant pas le pont transatlantique. Nous restons confus à ce sujet. » (Officier supérieur allemand).

Or, que les conflits naissent en raison d'intérêts objectifs divergents, d'agendas différents, ou bien qu'ils soient motivés par des oppositions entre personnalités, il apparaît illusoire de vouloir les nier. Ils sont une des composantes de toute coopération. « Il n'est pas vrai que l'on obtiendrait toujours une vie collective plus riche ou plus pleine si l'on en éliminait les énergies répulsives qui sont aussi, considérées isolément, destructrices - comme on accroît sensiblement une fortune quand on a éliminé les passifs - mais on aurait une image tout aussi différente et souvent tout aussi irréalisable que si on avait supprimé les forces de coopération et de sympathie, de solidarité et d'harmonie des intérêts » [Simmel, 2003, p.25-26].

Cette image d'une coopération paisible peut être articulée avec celle forcément positive qui ressort de l'évaluation par les acteurs des avantages que chacun retire du travail en commun.

« Nous sommes plus forts, lorsque nous intervenons ensemble. Et pour être à l'unisson, on est obligé de réaliser certains compromis. Saint-Exupéry a écrit une fois quelque chose de très beau sur la communauté : une communauté n'est pas la somme des intérêts, une communauté est la somme des abnégations. Soit un petit peu d'idéalisme et être prêt à faire des compromis. Je crois que les Français sont aussi prêts à cela, à condition que tous les autres le soient aussi. » (Officier supérieur allemand).

« Le but, c'est fait avec une attitude win-win. On ne peut pas tirer la couverture uniquement à soi. Il faut que la coopération profite aux deux partenaires, sinon elle ne marchera pas longtemps. Le but, c'est de trouver un compromis qui satisfasse les deux parties au mieux. » (Officier supérieur français)

« Ca ne peut être qu'un jeu gagnant/gagnant. Il n'y a pas d'exemples de coopération réussie où il y en ait une partie qui enfonce l'autre, ça n'existe pas, il faut que tout le monde trouve son avantage, il faut un but commun : pas de Junior Partner. Autrefois, cela pouvait être acceptable, parce qu'on les aidait. Je vais vous dire, c'est ce qui me plaît. Maintenant les buts politiques sont clairs, maintenant l'Allemagne a pris fortement conscience de ces évolutions... ». (Officier supérieur français)

Le principe du donnant/donnant dans la coopération est présent dans de nombreux entretiens. Il s'insère alors dans ce complexe de règles ou de principes non-dits déjà évoqués : loyauté, franchise, égalité entre les partenaires... qu'il faut respecter si l'on veut une coopération qui fonctionne et cela dans un double sens : des mécanismes fluides et des résultats concrets.

La mise en perspective de ces règles implicites ou principes non-dits fait apparaître un autre résultat. Celui d'une connaissance propre au processus de coopération, une connaissance ayant trait aux voies, moyens et comportements qu'un acteur doit adopter dans un cadre binational afin d'atteindre les objectifs de la coopération : une "méta-coopération". Au regard des exemples précédents, il s'agit de connaissances procédurales (nécessaires pour accomplir certaines tâches) ou heuristiques (concernant l'expérience acquise lors d'une tâche et ses raisonnements implicites) qui s'appuient sur un apprentissage et des ajustements mutuels et progressifs. Cet ensemble peut alors être considéré comme un premier socle au développement d'une culture partagée par les acteurs allemands et français de la coopération.

2 - Rôles et stratégies des acteurs de la coopération.

Dans son célèbre *Tout empire périra*, Jean-Baptiste Duroselle évoque "les machinistes", ces hauts fonctionnaires, civils ou militaires, qui participent dans l'ombre à la production de la politique extérieure française. L'Histoire ne retient

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

que rarement leur nom. Dans le cadre de la coopération militaire franco-allemande, cette enquête a permis d'en rencontrer certains. Mais sous l'expression « acteurs de la coopération », nous avons préféré aussi réunir tous les militaires participant à divers titres aux activités en commun. Les paragraphes suivants s'attacheront à déterminer leur place et leur rôle dans les processus de coopération.

En raison de l'influence de certains d'entre eux sur les orientations ou la conduite des activités communes, il nous est également apparu nécessaire de broser leur profil professionnel et personnel afin d'en souligner peut-être les caractéristiques. Enfin, comme l'a souligné Sven Gareis dans son enquête sur le corps germano-dano-polonais [Gareis et alii, 2005], la manière dont les acteurs perçoivent et intériorisent les objectifs de la coopération joue un rôle sur leur engagement au quotidien. C'est pourquoi on s'attachera plus particulièrement à leurs perceptions des buts de la coopération et des limites de cette dernière.

2.1 - Identification et rôle des acteurs.

La description et l'analyse des mécanismes de la coopération ont déjà permis de préciser le rôle de certains acteurs. Comme les développements précédents ont cherché à le souligner, les organigrammes ne fournissent qu'une vision superficielle qui omet les mécanismes informels.

Pour dépasser cette approche et centrer notre réflexion sur les individus qui vivent et font vivre la coopération au quotidien, il est possible de s'appuyer sur trois indicateurs. Le premier est lié à la capacité d'influence des acteurs. Il ne s'agit pas de la seule prise en compte du grade et donc de la position hiérarchique, mais de la capacité à intervenir sur le pilotage et la détermination des objectifs. Cet indicateur synthétise les résultats de l'analyse du fonctionnement formel et informel de la coopération. Les deux autres ont trait au cadre de travail : l'affectation géographique (en France ou en Allemagne) et la régularité des interactions professionnelles binationales, soit le degré d'interdépendance entre acteurs de nationalité différente. L'utilisation de ces indicateurs pourrait laisser supposer la volonté de répartir les individus en cercles concentriques, en distinguant ceux au centre, au "cœur" de la coopération, et ceux situés à sa périphérie. Au regard de la composition de notre échantillon, cette présentation serait peu pertinente. En effet chacun d'entre eux participe ou "est" la coopération franco-allemande.

2.1.1 - Les superviseurs.

En poste au sein de leur état-major national, responsables en titre de la coopération franco-allemande, ces officiers supérieurs sont également co-

secrétaires du GFACM ou d'un des sous-groupes de travail. Ils sont en contact constant avec leurs homologues dans l'état-major du pays partenaire. Le rythme déjà soutenu des coups de téléphone, des échanges de courriers électroniques, voire des rencontres s'accélère lors de la préparation des réunions des co-présidents des sous-groupes de travail, ou du GFACM lui-même. Les co-présidents, leurs supérieurs directs dans cette mission, des officiers généraux, n'ont pas en effet cette seule responsabilité, et comptent sur leurs co-secrétaires pour assurer le suivi des dossiers de la coopération. Préparant les rencontres, contrôlant plus ou moins directement l'état d'avancement de certains projets, animant les travaux des groupes d'experts, ils sont un échelon de synthèse au niveau national (vis-à-vis de leur hiérarchie nationale) et binational (le CFADS et son secrétariat⁷⁶). Ils sont également un "point d'entrée" sur la coopération pour les autres bureaux d'état-major de leur armée (Armée de Terre, Marine, Armée de l'Air) ou d'autres structures (organismes de formation, de commandement, de gestion administrative, etc.). Préparant et portant sur les fonds baptismaux de nouvelles formes de coopération, ils en suivront les évolutions et pourront être amenés à intervenir à nouveau si certaines difficultés apparaissent. Ils arbitreront et interpréteront parfois les directives produites par l'échelon supérieur.

2.1.2 - Les "facilitateurs" de la coopération.

Vivant sur le territoire du voisin, travaillant au sein des organismes du partenaire ou au sein de l'ambassade de leur pays, ces militaires (officiers de liaison, officiers d'échange, attachés militaires) représentent un réseau officiel de recueil d'informations pour chacun des deux pays. Possédant une connaissance générale et spécialisée (par leur affectation) du système militaire du partenaire, ils interviennent principalement de deux manières. Tout d'abord, ils sont à même de répondre à des demandes d'informations de leur administration nationale. Par leur situation privilégiée (immersion ou proximité géographique), ils peuvent répondre à des questions techniques ou "d'ambiance" sur les débats qui animent les institutions du partenaire. Cette recherche d'informations pourra passer par la mise en action de leurs réseaux personnels. Ensuite, et cette capacité d'intervention est liée à la précédente, ils peuvent ponctuellement intervenir pour offrir leurs « bons offices » et permettre de dépasser, par exemple, un blocage apparu dans le cadre d'une négociation. Connaissant à la fois leur propre organisation et celle du partenaire, ils peuvent éclairer les positions respectives des partenaires et ainsi surmonter les crispations. Leur rôle

⁷⁶ Comme il a été souligné à plusieurs reprises, cette enquête a pour objet la coopération militaire. Ceci explique pourquoi l'analyse des interactions à l'échelon militaro-politique, ainsi que celle du rôle du secrétariat du CFADS, n'est pas développée.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

d'interface peut les conduire à avoir une influence parfois non négligeable sur certains dossiers.

2.1.3 - Les "administrateurs" de la coopération.

Ces cadres militaires, essentiellement des officiers, parfois des sous-officiers, sont en charge de la gestion quotidienne des activités de coopération. Affectés sur leur territoire national ou celui du voisin, voire pour certains participant à des opérations extérieures, la réalisation de leur mission les conduit à avoir des relations professionnelles relativement intenses avec des représentants de l'autre nationalité. Il peut s'agir des officiers commandant une formation mixte ou certains de leurs subordonnés. On peut leur associer les militaires assurant le suivi des stagiaires envoyés chez le partenaire⁷⁷. Ayant à faire face aux difficultés concrètes que suscite la mise en œuvre des actions de coopération, ils sont souvent amenés à trouver et à développer des solutions provisoires et totalement originales afin d'accomplir les missions qui leur ont été confiées.

2.1.4 - Les "passagers" de la coopération.

Les plus nombreux, ils ont peu d'influence sur le pilotage de la coopération et/ou leurs contacts professionnels avec les militaires de l'autre nationalité sont parfois faibles. Il s'agit d'abord des militaires affectés dans les unités mixtes franco-allemandes. Les stagiaires, sous-officiers ou officiers, en formation chez le partenaire pour une durée plus ou moins longue représentent le deuxième groupe constituant cette population. Enfin, dans une vision extrêmement extensive, on peut leur adjoindre les militaires amenés à réaliser des exercices en commun ou à passer quelques jours dans un camp de manœuvre sur le territoire du partenaire.

Cette typologie doit être évidemment considérée avec prudence. D'une part, parce qu'il s'agit de rôles. Un acteur peut donc en assurer plusieurs en même temps (par exemple, les attachés militaires, facilitateur et administrateur de la coopération). D'autre part, cette classification concerne les principaux acteurs de la coopération. Certains peuvent n'intervenir que de manière ponctuelle, même si cette intervention peut être parfois décisive. Ainsi, les "experts", officiers affectés dans des services nationaux, dépendant des sous-groupes de travail peuvent ne s'investir que peu dans la coopération. Sans compétence particulière relative à la coopération militaire franco-allemande, le temps qu'ils consacrent à cette dernière peut varier. Faible durant une longue

⁷⁷ Cette mission est en partie assurée du côté français par la mission militaire auprès de l'ambassade de France à Berlin. La Bundeswehr a pour sa part mis en place une structure spécialement dédiée à cette tâche à Fontainebleau.

période, leur rôle peut devenir majeur si leur champ de compétence devient indispensable à la poursuite d'un projet de coopération. De manière comparable, les responsables de certains organismes nationaux dont l'existence n'est pas dédiée à la coopération (Directions du personnel, Organismes de formation, "Têtes de chaînes" de commandement organique ou opérationnel) doivent être aussi considérés comme des acteurs occasionnels de la coopération. Enfin, durant leur carrière, un militaire pourra assurer différents rôles dans le cadre de la coopération franco-allemande.

2.2 - Sélection et recrutement des acteurs de la coopération.

Un officier supérieur français de la BFA nous fit part de la nécessité de maintenir une bonne image de la coopération franco-allemande afin d'assurer un recrutement suffisant de militaires du rang ou d'attirer les meilleurs cadres (officiers ou sous-officiers) lors des mutations. Bien que cette inquiétude soit commune à l'ensemble des armées françaises depuis leur professionnalisation, elle soulève la question de savoir comment sont recrutés les militaires engagés dans les activités franco-allemandes. Au regard de la particularité des missions à remplir et de leur contexte - maîtriser une langue étrangère et/ou accepter de déménager à l'étranger -, les besoins des armées doivent également rencontrer les souhaits des individus qui vont vivre et faire vivre la coopération franco-allemande.

2.2.1 - Des profils particuliers ?

Les acteurs rencontrés au cours de cette enquête représentent pour le moins une population hétérogène. Au delà de la distinction induite par la nationalité, ils n'appartiennent pas à la même armée (Terre, Air, Marine) et sont issus de trois groupes de grades (militaires du rang, sous-officiers, officiers). Enfin dans le cadre de la coopération, ils n'assurent pas les mêmes fonctions ou les mêmes rôles. En raison de la taille de l'échantillon, il serait dangereux de vouloir singulariser ces groupes à partir des seules données recueillies. Cependant, l'analyse et la comparaison des éléments biographiques de ces militaires fait apparaître, particulièrement chez les Français⁷⁸, certains schémas récurrents. Cela peut apparaître logique, si l'on considère que les affectations sont le résultat d'une gestion supposée rationnelle des effectifs par les différentes directions du personnel. Cependant, si les postes à pourvoir dans la coopération rentrent pour une part dans les nomenclatures nationales classiques en terme de spécialité ou de niveau de responsabilité, le contexte franco-

⁷⁸ En raison du caractère parcellaire des éléments biographiques réunis sur les militaires allemands interviewés, ce paragraphe prendra essentiellement comme objet les militaires français

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

allemand semble conduire à l'introduction de nouveaux critères, nécessaires à la détermination de « profils »- et donc à la sélection des individus - adaptés à ces emplois. En d'autres termes, de nouveaux critères, qui ne sont habituellement pas pris en compte dans la gestion de la majorité de la population militaire, se font jour. Une "filière" franco-allemande semble apparaître à côté des filières professionnelles normées.

La compétence linguistique est évidemment l'un de ces critères complémentaires discriminants qui permet d'affiner le profil des candidats recherchés. Cet élément apparaît dans le dossier professionnel de chacun des militaires. Il peut être le résultat de l'obtention de diplômes militaires de langue délivrés au sein des armées. Cependant, la maîtrise, même parfois approximative, d'une langue étrangère n'est pas toujours liée à une période de formation professionnelle. Deux autres critères apparaissent alors : les origines géographiques et le parcours professionnel des individus.

« Alors le circuit, et c'est pourquoi j'ai dit oui et non à votre question, le circuit d'une part existe. En effet, lorsque je vais à Paris à la Direction du Personnel, je dis : « Voilà, il me faut tel profil », et le profil devient de plus en plus exigeant. Je ne sais pas si on vous a parlé des nouvelles missions, mais maintenant il faut la pratique de l'anglais jusqu'à des niveaux très bas, ce à quoi il faut ajouter l'allemand. Si vous ajoutez ensuite une spécialité technique, la fenêtre est réduite. La filière de fait, si on privilégie l'allemand, elle devient un peu les "locaux", c'est-à-dire les Lorrains, les Alsaciens, les gens du Territoire de Belfort, ou deuxième piste, et il y en a beaucoup tout de même dans l'Armée de terre, parce qu'il y avait beaucoup de forces en Allemagne, les gens mariés avec des Allemandes. C'est cela le "circuit", mais il n'y a pas de réflexion globale. Et de temps en temps, on a un ou deux "exotiques" qui arrivent, qui sont volontaires et qui ont envie de faire du franco-allemand. » (Officier supérieur français, chef de corps)

Ainsi, en raison de la pénurie de germanophones dans les armées françaises et de francophones dans la Bundeswehr, certains tropismes régionaux semblent apparaître. Sur les quarante-et-un militaires français rencontrés, dix étaient originaires de Lorraine ou d'Alsace, un des Vosges, un du Jura. La surreprésentation des Alsaciens et des Lorrains avait été déjà signalée au sein de la BFA au début des années 90. Mais à l'époque ce constat portait sur les militaires du rang, des conscrits. Aujourd'hui, ce phénomène semble surtout être développé dans la population des officiers⁷⁹.

⁷⁹ Le recours par les armées françaises aux officiers d'origine alsacienne et lorraine pour occuper les postes à responsabilité de la coopération laisse dubitatif. D'une part, comme nous le rappelleront certains Alsaciens ou Lorrains rencontrés, cette origine n'assure pas une maîtrise innée de la langue allemande et renvoie à des stéréotypes. D'autre part, il serait intéressant de mesurer l'influence que peut avoir cette origine, voire identité régionale, sur la perception par ces

D'autres éléments qui ne sont pas liés au parcours professionnel des individus rencontrés peuvent être soulignés. Quatre sont nés ou ont passé une partie de leur jeunesse en Allemagne, parce que leur père servait dans les Forces françaises en Allemagne (FFA). Les épouses de deux militaires français interviewés étaient de nationalité allemande et deux autres précisèrent l'origine alsacienne de leur épouse.

Les expériences professionnelles (affectation dans les FFA, puis dans les FFECSA au sein de la BFA, Corps européen, stages ou formations chez le partenaire) semblent enfin jouer un rôle décisif dans la sélection des acteurs de la coopération. Vingt des militaires français interviewés avaient déjà été ainsi en contact d'un point de vue professionnel avec l'Allemagne. Parmi les officiers supérieurs français, dix étaient passés par la *Führungsakademie* (pendant du CID au sein de la Bundeswehr)⁸⁰.

Les entretiens réalisés auprès des militaires de la Bundeswehr ont été moins riches en données sur ces thèmes. Il semble apparaître toutefois que le recours aux "frontaliers", supposés être prédisposés à l'apprentissage ou à la maîtrise du français, est moins développé. Parmi les vingt-sept interviewés, six indiquèrent être originaires d'un Land frontalier (deux de la Rhénanie du Nord-Westphalie, deux du Bade-Wurtemberg, et deux de la Sarre). De la même manière, posséder une expérience dans le "franco-allemand" semble moins déterminant dans la sélection du personnel, puisque seuls huit des militaires allemands interviewés firent part d'une précédente affectation impliquant des contacts avec les armées françaises.

2.2.2 - Une "filière" franco-allemande ?

Il n'existe formellement pas de "filière franco-allemande" professionnelle au sein des armées françaises et allemandes. Dans le cas des officiers français, l'institutionnalisation d'un tel parcours professionnel serait même antinomique selon certains avec l'une des qualités centrales de l'officier : sa dimension « généraliste ». L'esquisse de caractérisation de l'échantillon laisse cependant apparaître, au moins du côté français, des réflexes dans la gestion du personnel. Réflexes dont le but est de répondre à un besoin en individus maîtrisant l'allemand et/ou possédant une connaissance préalable de la culture allemande, voire de la Bundeswehr. La prise en considération des compétences

officiers de leur rôle dans la coopération franco-allemande.

⁸⁰ Les officiers supérieurs français ayant franchi avec succès l'étape du concours d'entrée au CID (qu'ils réalisent ou pas cette période de formation à Paris ou dans une académie étrangère) seront par la suite dits "brevetés". Selon un processus comparable, les officiers supérieurs allemands seront dits "i.G" (prononcé « i Gué ») pour « *Im Generalstabdienst* » après leur passage à la *Führungsakademie*(FüAk). Un officier français stagiaire de la *FüAk* sera donc à la fois "breveté" et i.G..

linguistiques par les organismes français de gestion du personnel doit être cependant nuancée. Tout d'abord, ces caractéristiques propres à certains emplois dans la coopération franco-allemande s'ajoutent à celles définissant l'emploi selon des normes nationales. En d'autres termes, le franco-allemand représente une contrainte supplémentaire dans la sélection du personnel, et, pour certains emplois, les compétences techniques des individus seront plus déterminantes que leur connaissance de l'allemand. Ensuite, la possibilité ou la volonté de trouver les germanistes pourra dépendre de la composante des forces armées concernée. En effet, l'armée de Terre, la Marine ou l'armée de l'Air ne possèdent pas les mêmes effectifs, et donc le même "réservoir" d'individus pratiquant l'allemand⁸¹. Enfin, ces critères tendent à n'être utilisés que pour certains postes de responsabilité et ne concerner, de fait, que les officiers supérieurs. Ceci doit être mis en relation avec la conception horizontale de la coopération, le véritable travail en commun et la mixité réelle devant être réservés, par principe, aux échelons militaires les plus élevés.

L'analyse de l'échantillon allemand et des entretiens semble révéler de plus une certaine différence dans la gestion de cette population. Tout d'abord, de manière évidente, la Bundeswehr ne dispose pas de bassins de recrutement tels que ceux des FFA ou des Alsaciens/Lorrains, bien que certains d'entre eux aient pu souligner aussi avoir vécu en France lorsque leur père était en poste en France. La logique appliquée afin de répondre à la pénurie de personnel possédant des compétences linguistiques nécessaires semble être différente. En effet, beaucoup des militaires affectés dans le "franco-allemand" ont fait part de stages linguistiques intensifs dans la période précédant leur affectation en France. Il s'agissait certes parfois de l'approfondissement de connaissances linguistiques solides, mais aussi du réveil de notions acquises dans le système scolaire, voire de "grands débutants". Les logiques de gestion française et allemande dans ce domaine semblent bien distinctes, entre le recours à des "réservoirs" préexistants (Alsaciens, Lorrains, FFA au sens large) et la formation linguistique intensive et ponctuelle.

En revanche, un nombre non négligeable d'Allemands et de Français s'accordent sur le fait que seuls des officiers avec un profil bien particulier peuvent occuper certains postes centraux de la coopération militaire franco-allemande. Les compétences linguistiques, voire le bilinguisme, deviennent alors nécessaires mais ne sont plus suffisantes. Il faut de plus une excellente connaissance de la culture du partenaire et de son outil de défense.

⁸¹ Par ailleurs, l'histoire et les missions des différentes armées ont induit certaines habitudes ou inclinaisons linguistiques et culturelles favorable au maintien d'une compétence linguistique. L'armée de terre a ainsi toujours maintenu depuis la Seconde Guerre Mondiale un lien étroit, si ce n'est avec la Bundeswehr, du moins avec l'Allemagne, au travers des Forces Françaises en Allemagne (FFA).

« Si vous regardez la durée des affectations à différents postes des officiers i.G., cela serait selon moi une erreur manifeste de ne pas employer immédiatement un camarade ayant suivi une formation d'école de guerre en anglais dans la coopération germano-anglaise ou dans la coopération européenne. Ainsi, si je l'emploie pour le Pakistan...quoique, bon, peut-être y a-t-il certains points de rencontre, mais pour travailler avec la France, cela lui demandera un temps invraisemblable pour s'adapter et ne comprendre qu'un tout petit peu comment fonctionne la coopération franco-allemande au degré où elle existe aujourd'hui. » (Officier supérieur allemand)

De fait, arrivé aux échelons les plus élevés de la hiérarchie militaire, un certain "club" des professionnels de la coopération franco-allemande semble se faire jour. Au sein de l'Armée française ou de la Bundeswehr, il s'agit en particulier des officiers supérieurs (Terre, Air, Marine) qui ont, année après année, été stagiaires de la *Führungsakademie* pour les Français, du CID pour les Allemands. En raison de ces compétences particulières, souvent jugées indispensables pour occuper un certain nombre de postes (au sein des états-majors, en tant qu'officier d'échange, attachés militaires, etc...), c'est finalement un groupe relativement restreint d'individus qui se retrouvent à occuper au cours de leur carrière différentes fonctions dans la coopération franco-allemande⁸². Au sein d'une armée (Terre, Air, Mer), les officiers supérieurs engagés dans la coopération franco-allemande se connaîtront tous, au moins de nom (dans le cas français, les origines régionales peuvent renforcer ce phénomène). Ces parcours professionnels tendront ainsi à forger dans les trois composantes de chacune des deux forces armées un sentiment d'appartenance et de reconnaissance mutuelle. Bien sûr, selon un processus comparable, et pour les mêmes raisons, ces officiers - allemands et français (les officiers de marine allemand et français, les aviateurs français et allemands, etc.) - constitueront un groupe marqué par le développement de relations personnelles. Enfin, ces groupes peuvent devenir interarmées. En effet, les stagiaires français et allemands envoyés chaque année respectivement à la *Führungsakademie* et au CID sont issus des trois armées. De plus, l'échelon stratégique-militaire, celui des états-majors des armées et du ministère de la Défense est par nature interarmées.

Ce sentiment d'appartenance à une filière ou à un groupe spécialisé dans le "franco-allemand" a pu s'exprimer de différentes manières au cours des entretiens. D'une part, des officiers allemands et français ont expliqué en des

⁸² Par exemple, un officier français de l'Armée de terre pourra avoir fait un passage dans sa jeunesse dans les FFA, puis plus tard, occupé un poste d'officier de liaison en Allemagne. Son succès au concours du CID l'aura ensuite amené à passer deux années au sein de la *Führungsakademie*. A son retour, il pourra devenir un des officiers en charge de la coopération franco-allemande dans un organisme de commandement. Après un temps de commandement d'une unité, il pourra repartir en Allemagne au sein de la mission militaire. Cette biographie a été "construite" à partir de celles de différents officiers rencontrés.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

termes proches qu'ils étaient « tatoués » ou « étiquetés » franco-allemand par les responsables de la gestion du personnel.

« Il y a un petit peu...enfin, il n'y a pas une véritable filière du franco-allemand, mais vous êtes marqué par le franco-allemand. Une filière, je dirais, internationale, de plus en plus, elle était légèrement marquée. A l'époque on faisait du FFA [forces françaises en Allemagne], ce n'était pas du franco-allemand. Puis après, il y a eu la Brigade Franco-Allemande et le Corps européen. Et donc, vous avez peut-être une filière, mais qui est dans une dimension plus généraliste, celle de la multinationalité, puisque aujourd'hui tout état-major est marqué par une dimension multinationale. Mais au sein de la multinationalité, il y a un petit peu le franco-allemand, et on nous dit toujours : « vous êtes marqués par le franco-allemand ». Je dirais presque tatoué, car c'est indélébile. Donc, sans qu'il y ait une filière véritablement identifiée, en fait, vous avez beaucoup de gens qui sont marqués par le franco-allemand, et qu'on retrouve toujours un petit peu. » (Officier supérieur français).

A l'inverse, des officiers français et allemands n'ayant pas eu d'affectation précédente au sein de la coopération franco-allemande ont pu se qualifier eux-mêmes de « corps étrangers » (*Fremdkörper*). Enfin, certains comportements tendent à faire penser à une sorte d'autogestion, voire de cooptation, au sein de ces groupes, en particulier dans les armées françaises. Certains officiers supérieurs estiment ainsi qu'il est de leur responsabilité de veiller aux recrutements futurs et de pallier parfois aux défaillances des organismes de gestion.

« Une filière franco-allemande ? Oui, il en existe une. Pour faire un i.G. qui soit chef de corps, ça se prépare. Pour faire la FüAke, il faut un niveau linguistique minimum. Et pour l'acquérir, il faut une pratique. Il est donc très rare qu'on trouve quelqu'un formé, bilingue, habitué aux différences culturelles de la Bundeswehr, avec les Allemands en général, et qui n'est pas servi dans un régiment en Allemagne. C'est donc quelque chose qui se prépare. J'ai eu la chance d'être préparé par mes chefs de corps successifs qui m'ont envoyé en stages : stage des capitaines, stage de l'Innere Führung, immergé dans une unité allemande. Et mon problème, c'est de faire vivre cette filière, faute de quoi l'institution va se trouver confrontée à un problème de ressources. C'est vrai que je suggère à la DPMAT [Direction du Personnel de l'Armée de terre] de réaliser qu'il y a un problème parce que la filière est en train de se tarir, et qu'il y a un problème national, l'abandon de l'enseignement de l'allemand à l'école, mais malgré tout il y a des solutions que la DPMAT n'a pas encore saisies. » (Officier supérieur français)

Cette intervention peut aller jusqu'à la sélection officieuse par l'officier muté de son successeur, ou au minimum la détermination d'un profil très

précis. Reproduisant le schéma de sa propre sélection, il pourra rappeler à son supérieur ou à la direction du personnel que la fonction qu'il a occupée nécessite par exemple l'affectation d'un officier breveté, passé par la *Führungsakademie*, même si la fiche décrivant le poste et l'emploi n'en fait pas formellement mention.

« En situation de pénurie de germanistes, et si mon successeur n'investit pas au bon moment, s'il ne fait pas l'effort au bon moment sur [l'organisme de gestion du personnel], il n'est pas impossible d'avoir un breveté de l'Ecole de Guerre britannique. Ce n'est pas impossible mais ça serait fort dommageable...on l'a vu dans certaines affectations ». (Officier supérieur français)

Les entretiens réalisés auprès des militaires allemands semblent moins empreints d'un tel type de réflexion. La position française quant à cette filière "franco-allemande" doit elle-même être nuancée. Deux approches peuvent en effet être distinguées. L'une justifie la disparition de cette "relation spéciale" par la construction d'une Europe de la Défense et le renforcement des liens avec l'Otan. Ce lien bilatéral devrait se fondre dans les mécanismes multilatéraux. Le maintien de cet axe franco-allemand pourrait même devenir un frein aux développements de la nouvelle architecture européenne de Défense. Par conséquent, la compétence linguistique, à l'origine du développement d'une gestion du personnel plus ou moins spécifique, ne serait plus un facteur discriminant pour certaines affectations. L'anglais, sur lequel un gros effort de formation a été réalisé ces dernières années, viendrait remplacer l'allemand comme langue vernaculaire. La deuxième approche, pour l'instant encore majoritaire parmi les officiers rencontrés, affirme au contraire la nécessité d'une certaine singularité dans la gestion des personnels affectés à la coopération franco-allemande. Tout en soulignant le caractère bénéfique du développement de l'anglais comme langue de travail aux échelons subalternes et les dangers de l'« enfermement » professionnel pour certains spécialistes de la coopération, ces officiers considèrent qu'une coopération aussi approfondie que celle qu'entretiennent la France et l'Allemagne implique la préservation ou le développement d'un « réservoir » d'officiers supérieurs, linguistiquement et culturellement formés. Aux niveaux les plus élevés, l'abandon de cette spécificité, dont la manifestation principale serait la maîtrise de la langue allemande, conduirait à « dénaturer » l'esprit de la coopération franco-allemande, et dans une certaine mesure sa qualité. L'existence (pour la Marine) et le développement (pour les armées de terre et de l'air) d'échanges annuels d'élèves-officiers soulignent l'affirmation et le renforcement de cette approche au sein des forces armées françaises.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

« L'idée que je défends sur la relation franco-allemande, c'est qu'elle a pour objectif le développement de la paix en Europe, et pour atteindre cet objectif, il doit y avoir des laboratoires franco-allemands qui sont ensuite mis à disposition de l'Europe, comme la BFA à l'origine du Corps européen, ou l'EFA qui s'élargit maintenant à l'Espagne. Tout ça, c'est légitime et nécessaire. Mais en même temps, j'estime que la relation franco-allemande doit se fonder sur une spécificité. Elle doit être comme un sucre qui se dilue dans l'Europe mais qu'il faut renouveler souvent. Et cette spécificité, c'est la filière franco-allemande. Jusqu'à présent, elle était constituée après les années d'Ecole de Guerre... le thème qui m'intéresse aujourd'hui fortement est celui d'une formation commune des officiers dès les écoles de formation. Ceci présentera deux avantages : maintenir la spécificité et former des officiers qui dès leur plus jeunes âges auront une connaissance du franco-allemand. Mais il faut encore que les trois armées utilisent chaque fois que possible les lycées franco-allemands. Il faut s'appuyer à la fois sur les structures civiles des lycées franco-allemands et des formations militaires croisées, pas communes, mais croisées. » (Officier supérieur français).

En conclusion, il est possible de souligner que l'existence en soi et pour soi de cette filière franco-allemande varie en intensité selon la nationalité et le grade. Par ailleurs, les questionnements autour de l'avenir de la relation bilatérale face au développement des structures européennes de coopération militaire semblent se poser plus particulièrement aux militaires français.

2.2.3 - Une carrière dans le franco-allemand : un choix professionnel ?

En raison des contraintes qu'induisent certaines des fonctions au sein de la coopération (en particulier l'expatriation), les besoins exprimés par les organismes de gestion du personnel doivent aussi rencontrer les souhaits des militaires. L'expression de ce volontarisme se manifeste pour les militaires du rang au travers de l'engagement, et par l'expression de souhaits lors des mutations pour les sous-officiers et les officiers. Hors quelques cas où les militaires rencontrés exprimèrent le sentiment d'avoir été affectés « par hasard » dans l'une ou l'autre des structures de la coopération franco-allemande, plusieurs types d'arguments sont apparus au cours des entretiens pour expliquer l'engagement ou le choix d'une affectation dans le "franco-allemand".

La localisation géographique peut ainsi jouer un rôle dans le choix d'une affectation. C'est d'abord le souhait de ne pas s'éloigner d'une région. Ceci est particulièrement vrai semble-t-il pour les militaires du rang de la Bundeswehr au sein de la BFA. Pour les Français, le désir de servir au sein de la BFA peut être, lui aussi, lié à la proximité avec leur famille (la frontière est proche), voire avec celle de leur épouse allemande. De manière comparable, certains militaires français affectés à l'Ecole du Tigre développèrent le même type de justification (la réalisation ou le projet d'une accession à la propriété venant renforcer cette

motivation). Il peut s'agir ensuite du désir de vivre à l'étranger. Certains militaires français exprimèrent leur envie de découvrir un autre pays et une autre culture. D'autres ayant déjà effectué un séjour en Allemagne soulignèrent leur souhait de retrouver la qualité de la vie allemande. Pour les Allemands, le choix d'un poste impliquant un long séjour en France renvoie parfois à la réalisation d'un rêve, comme en témoigne le récit par un officier allemand de la joie de sa famille à l'annonce de leur prochain départ en France. Ce sentiment est peut-être encore plus fort pour les Allemands affectés à l'EFA au Luc-en-Provence.

Liée directement au point précédent, la rémunération peut être aussi un motif d'engagement ou de mutation dans certaines structures franco-allemandes. En effet, un militaire verra sa solde augmenter pour la durée de son séjour à l'étranger. Cette situation n'est pas sans susciter d'ailleurs quelques jalousies entre des militaires de nationalités différentes travaillant ensemble dans une même unité.

A côté ou en synergie avec ces motivations "matérielles", certains militaires rencontrés (essentiellement les sous-officiers et les officiers) inscrivent leur affectation dans des projets professionnels construits autour de leur spécialité ou de leur domaine de compétence. Deux situations peuvent apparaître. Le souhait d'être affecté à un poste n'est plus articulé que de manière résiduelle avec la dimension franco-allemande. Le cas de certains sous-officiers ou officiers de l'EFA est à ce titre exemplaire. C'est essentiellement la mise en œuvre d'un nouvel équipement, l'hélicoptère Tigre, qui motiva certains choix d'affectation. En effet, cet appareil représente aux yeux des militaires rencontrés un véritable saut qualitatif en terme technologique au sein des deux armées de terre. Participer à la création de l'EFA et à l'introduction de cet appareil représente pour ces sous-officiers et officiers, mécaniciens ou pilotes, un véritable défi professionnel. Au-delà d'une satisfaction immédiate du point de vue de la mise en œuvre de leurs compétences techniques, il s'agit d'une opportunité professionnelle qui leur assurera en principe une rente de situation pour la suite de leur carrière.

Analysée en tant qu'étape d'un parcours professionnel, une affectation en Allemagne ou en France peut être aussi considérée comme un aboutissement ou une opportunité professionnelle. Une expérience à l'étranger et/ou dans une structure multinationale peut aussi représenter en particulier pour les officiers un passeport pour certains postes. Cette dernière motivation semble être appréciée de manière différente selon la nationalité. En raison de la traditionnelle forte implication de la Bundeswehr dans les structures multinationales (et en particulier l'Otan), l'affectation dans une structure de coopération militaire représente dans la carrière d'un officier un passage si ce n'est obligé, au moins plus fréquent que pour un officier français. Une affectation en France ou dans une formation binationale est considérée comme

ayant un effet assez neutre ou plutôt positif sur le déroulement futur de la carrière. Chez les officiers français, la situation semble plus complexe. En effet, dans les forces armées françaises, le passage dans des structures multinationales permanentes reste encore aujourd'hui plus l'exception que la règle. Ce sont d'abord les affectations à des postes nationaux de responsabilités (en particulier dans un cadre opérationnel) qui distinguent et annoncent les carrières les plus prometteuses. Au contraire, « tatoués » et « enfermés » dans le franco-allemand, certains officiers de l'Armée de terre ont pu laisser entendre que l'inscription de leur carrière dans cette quasi-filière fut plus un inconvénient qu'un avantage⁸³. La particularité de ces affectations leur aurait même « fait perdre du temps » par rapport à leurs camarades de promotion. Acceptant ce constat, plusieurs officiers soulignèrent cependant que cette situation était en train d'évoluer, annonçant même pour l'un d'entre eux, l'arrivée d'un officier général, issu du "franco-allemand" aux plus hautes responsabilités au sein d'une des composantes des forces armées.

En raison d'un certain manque de valorisation par le passé de ces officiers du « franco-allemand », leur enthousiasme ne semble alors pouvoir s'expliquer par leur conviction de l'utilité et de la nécessité d'une coopération franco-allemande.

2.3 - Perception et intériorisation des objectifs de la coopération par ses acteurs.

Lors de son enquête sur la jeune Brigade franco-allemande, Gille Robert souligna les interrogations suscitées par la création de cette unité mixte chez les cadres français. Sans remettre en cause le principe d'une coopération bilatérale, sa concrétisation sous cette forme ne semblait s'inscrire dans aucune logique "militaire" ou opérationnelle. La justification ne pouvait en être que "politique", tribut accordé au rapprochement des deux pays. Cependant, ce "sens" attribué à la BFA ne permettait pas de répondre aux questions qui pouvaient se poser parfois au quotidien à ces militaires sur les objectifs concrets à atteindre.

La question de la définition et de la clarté des objectifs n'est pas propre à la BFA, ni même à la coopération militaire franco-allemande. Cette analyse postule l'influence de la perception et de l'intériorisation des objectifs sur le comportement des acteurs. Il s'agit alors de déterminer comment ces derniers,

⁸³ L'importance accordée en France à l'expérience opérationnelle explique aussi un certain dépit de la part des officiers affectés au sein de la BFA qui pendant longtemps ne purent partir en opérations extérieures en raison même du caractère binational de cette formation. Cette situation a évolué depuis quelques années, mais les « tours » des régiments français pour les missions outre-mer (relève, mission de courte durée, missions de souveraineté) demeurent moins réguliers que ceux des régiments métropolitains.

selon leur grade, leur fonction ou leur nationalité, comprennent la logique de la coopération et l'articulent avec leur tâche au quotidien.

Or, les propos recueillis chez les militaires allemands et français révèlent une grande variété de justifications. De manière schématique et en s'inspirant de la distinction posée par Max Weber, il est possible de différencier des rationalités relatives aux valeurs (*Wertrationalität*) de celles relatives aux fins (*Zweckrationalität*). Adaptées à notre objet, les premières renverraient aux explications de la coopération par des logiques ne relevant pas de l'expertise militaire : convictions, croyances, dimension symbolique, etc. Les secondes répondraient en revanche à une recherche d'adéquation des moyens aux fins militaires : efficacité opérationnelle, économie d'échelles, etc. Ces deux types de rationalité peuvent évidemment coexister dans les différents discours.

2.3.1 - Du caractère symbolique de la coopération à la conviction européenne.

« Symbolique » tel fut pendant de nombreuses années le qualificatif souvent employé à l'égard de la Brigade franco-allemande au sein des armées. Par les difficultés que sa mise en place suscita et continue de susciter, elle apparaissait au yeux des professionnels comme le fruit d'une volonté "politique", ne répondant pas à une logique militaire/opérationnelle⁸⁴. Ce raisonnement n'est bien sûr pas appliqué de manière homogène à toutes les formes de la coopération franco-allemande, et a évolué depuis le début des années 90.

Cependant, le recours à une justification ne relevant pas du domaine militaire mais puisant dans les registres symbolique et/ou politique continue encore de jouer un rôle certain. Il vient justifier le principe même de la coopération ou certaines décisions jugées aberrantes d'un point de vue militaire.

A l'origine étaient officiellement⁸⁵ la réconciliation et le rapprochement de deux nations qui s'étaient affrontées trois fois en l'espace d'un siècle. Le Traité de l'Elysée et, par la suite, d'innombrables déclarations, s'appuyèrent sur cette rhétorique pour justifier l'approfondissement de la relation franco-allemande. La coopération militaire devint, parmi d'autres projets, la manifestation et l'instrument de cette amitié. Le poids relatif progressivement accordé dans ces discours à la notion de « communauté de destin » marqua la mise en avant d'une autre dimension de la relation franco-allemande. Elle

⁸⁴ Lors de l'enquête du SOWI déjà citée, on demanda aux militaires travaillant au sein de l'état-major multinational dano-germano-polonais quel était, selon eux, l'objectif poursuivi, 88% répondirent qu'ils pensaient moins travailler dans une unité militaire qu'ils ne cherchaient à assurer une fonction plus ou moins politique. Ils évoquèrent un « symbolisme politique ».

⁸⁵ La volonté des deux pays de renforcer leur coopération s'explique en effet largement aussi, dès l'origine, par des raisonnements moins idéalistes, et parfois très pragmatiques (contrôler le réarmement allemand, puis contrebalancer l'influence américaine en Europe pour la France ; asseoir sa position dans le cadre européen pour l'Allemagne fédérale)

devenait un moyen pour les deux pays d'orienter le processus de construction européenne. Elément central d'un discours légitimateur, la réconciliation, jugée nécessaire en raison du passé, devait peu à peu laisser place à une justification fondée sur un projet européen commun. La coopération militaire devait subir cette évolution. De garante de la paix entre les deux pays et donc aussi de l'Europe, elle devint pour ses promoteurs un moyen de construire un outil de défense et de sécurité commun.

Cette rapide description est évidemment simplificatrice. En effet, réconciliation et projet européen se succèdent moins qu'ils ne coexistent et se combinent dans les textes officiels et dans les argumentations des militaires rencontrés. En effet, si l'objectif de la construction d'une Europe de la Défense est unanimement exprimé (avec plus ou moins de conviction), sans distinction de grade ou de nationalité, comme justifiant les tâches et efforts réalisés au quotidien, son interprétation semble différer selon le grade ou le degré de connaissance de l'Autre. Ce phénomène est dans une certaine mesure exemplaire de la perception au niveau local du projet global.

Ainsi, lorsque certains militaires du rang et sous-officiers se plaignent d'un manque de mixité, ce regret peut être analysé comme symptomatique d'une certaine conception de l'Europe de la Défense, voire d'une armée européenne. Cette perception renvoie à un rapprochement concret entre les citoyens des deux pays. L'image du "brassage" qui doit conduire à la paix n'est pas alors sans rappeler la philosophie animant la relation franco-allemande depuis son origine. Il existe ainsi pour les individus partageant cet idéal un décalage entre l'idée qu'ils se font d'une Europe de la Défense et la réalité qu'ils en observent (une juxtaposition de structures et une certaine imperméabilité des deux entités militaires). Pour les officiers, ayant par définition plus de responsabilités, et souvent plus d'occasions de contacts avec le partenaire, la justification par la réconciliation est rarement évoquée, ou si elle l'est, c'est pour en souligner le caractère dépassé. Une conception beaucoup plus pragmatique de la coopération militaire se fait jour. Elle s'inscrit dans un projet politique. Le but n'est plus alors seulement un rapprochement concret des peuples, mais la construction d'une Europe politique forte. La coopération militaire doit fournir à cette dernière les moyens de ses ambitions par la mise en place d'un outil militaire efficace. Lors d'un entretien, un officier français paraphrasa ainsi Clausewitz pour expliquer cette articulation du politique et du militaire. Or, selon ces experts, cet objectif est contradictoire avec le principe d'une intégration jusqu'au plus bas niveau. On atteint alors les limites de la rationalité en termes de valeurs pour aborder la rationalité en termes de fins.

Cette analyse des logiques traversant les discours sur la coopération mérite d'être précisée. En effet, elle suppose chez tous les acteurs le partage d'une même conviction européenne. Toutefois, même si plusieurs des officiers français et allemands rencontrés déclarèrent qu'il fallait être « convaincus » de

l'intérêt de la coopération franco-allemande pour en être un acteur efficace, le contenu et l'intensité de cette conviction peut sensiblement varier.

En effet, si la nécessité de construire un instrument de défense européen crédible et efficace sur la scène internationale est un constat largement répandu, elle s'intègre dans des représentations politiques distinctes. Selon les discours, le futur outil de défense servira d'abord à répondre à un besoin d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis (qui n'est pas sans rappeler certains élans gaulliens chez les Français) ou bien participera par nature à la construction d'une Europe politique. Il s'agit là bien sûr de nuances, mais qui révèlent des approches distinctes. De la même manière, la prise en considération de la forme adoptée (degré d'interdépendance entre les armées partenaires) ou de l'articulation Otan/Union Européenne fait (ré)apparaître des différences. Si les propos de la majorité des officiers interviewés expriment sur ce dernier point le dépassement d'une logique antagoniste au profit d'une logique de complémentarité⁸⁶, certains, plus souvent allemands que français, expriment encore leur préférence atlantiste.

Ces différences dans les représentations ont également selon nous un impact sur l'intensité de la conviction. Ainsi, le sentiment de la nécessité de coopérer semble d'autant plus fort et l'acteur moins critique à l'égard de la coopération qu'il est également convaincu de la légitimité du processus de construction d'une Europe politique. Selon nous, il serait possible d'utiliser pour les acteurs de la coopération la typologie développée par Karl Haltiner [Haltiner, 1994]. Ce dernier proposa une classification des officiers européens construite à partir de leurs opinions vis-à-vis de l'intégration européenne. Il distingua trois groupes : les « nationaux-conservateurs » opposés à tout abandon de souveraineté, les « Euro-sceptiques pragmatiques » qui souhaitent poser certaines limites à l'intégration et qui doutent de la réussite du projet européen, et enfin les « Euro-progressifs » favorables à une forte intégration et au dépassement des réflexes nationalistes. Ces derniers sont optimistes quant aux chances de succès de la construction européenne. Si des exemples du premier groupe sont plutôt rares dans notre échantillon, il est possible d'y découvrir des représentants des courants « euro-progressifs » et « euro-sceptiques pragmatiques »⁸⁷.

Ces distinctions semblent toutefois disparaître lorsque ces militaires du "franco-allemand", en particulier les officiers, sont replacés dans leur communauté nationale respective. En effet, certains admettent jouer le rôle de promoteur et de défenseur de la coopération franco-allemande vis-à-vis de

⁸⁶ A ce titre, il n'est pas anodin de rappeler que les services (et les militaires) en charge de la coopération franco-allemande au sein des différents états-majors sont également responsables des coopérations engagées de manière multilatérale avec l'Union européenne et l'Otan.

⁸⁷ Selon nous, les officiers réalisant au mieux leur mission en "bon professionnel" (comportement justifié par le principe du primat du politique sur le militaire) peuvent être classés dans ce groupe.

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

collègues au mieux indifférents au pire critiques. Cependant, de la même manière que l'Europe de la Défense est devenue pour les acteurs de la coopération un objectif clair justifiant leur mission, les initiatives et réalisations européennes en matière militaire semblent améliorer la perception de la coopération franco-allemande au sein des deux armées. En réalité, ce processus mérite d'être décomposé. C'est parce que, dans le cadre de la construction d'une Europe de la Défense, les initiatives franco-allemandes passées et futures ont été réinscrites dans une rationalité « militaire », que leur évaluation tend à devenir positive.

2.3.2 - L'opérationnalité, pierre de touche de la légitimité de la coopération.

De nombreuses actions de coopération franco-allemande, menées avant la relance du projet d'une Défense commune européenne à la fin des années 90 et au début des années 2000, sont loin d'avoir été toutes qualifiées de « symboliques ». Il en est ainsi des programmes communs d'armement tels ceux des missiles *Roland*, *HOT*, ou encore de l'appareil de transport *Transall*. Ces équipements répondaient à des besoins des deux armées et correspondaient, même de manière schématique pour leurs utilisateurs, à des logiques économiques et industrielles. De manière comparable, les exercices et manœuvres franco-allemands se justifient par de possibles engagements en commun sur un théâtre d'opérations. Il s'agit d'apprendre à travailler ensemble afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle évaluée en terme de rapidité de réaction, de succès de la mission, et de faiblesse des pertes humaines.

Ces deux exemples illustrent cette rationalité relative aux fins évoquée plus haut, ou ce que nous avons pu qualifier de logique « militaire », par référence à une analyse professionnelle propre aux membres des forces armées. Ils ont en commun de justifier l'action de coopération présente par son utilité dans un futur contexte opérationnel. Sans considérations d'ordre symbolique, politique ou affectif, ce raisonnement s'appuie sur l'utilité ou la valeur d'un projet dans le cadre de l'accomplissement des missions attribuées aux forces armées. Ce dernier point induit évidemment parfois des différences selon la nationalité, puisque les tâches attribuées à chacune des deux institutions ont pu être sensiblement différentes au cours de leur histoire: des missions plus souvent orientées vers l'intervention extérieure et dans un cadre national pour les Français, et, pendant longtemps, la seule défense du territoire au sein de l'Otan pour les Allemands. Mais c'est toujours une approche téléologique qui fonde l'action de coopération.

« On ne coopère pas pour coopérer », cette expression déjà citée illustre bien la logique qui se fait le plus souvent jour dans les propos recueillis. L'Europe de la défense se concrétisant, les objectifs de la coopération franco-

allemande semblent apparaître plus clairement⁸⁸ non seulement à ses animateurs, mais aussi aux membres des deux armées : contribuer à la construction d'une défense européenne efficace et, si cela est possible, servir de modèle (offrir une expertise) ou être à l'origine d'initiatives visant à terme à associer d'autres pays européens.

Ces objectifs sont alors déclinés dans les dimensions "organique" et "opérationnel" déjà décrites. Cette rationalité en termes de fins opérationnelles, bien qu'elle domine les propos recueillis, n'est évidemment pas la seule. La mutualisation de ressources financières vient ainsi particulièrement justifier chez les militaires concernés le choix de la création d'une Ecole franco-allemande pour le Tigre. La mise en commun ou la gestion coordonnée de matériels coûteux (tels par exemple les avions de transport au travers de l'EAC) s'appuie également sur un principe d'économie d'échelles.

2.3.3 - Perceptions croisées des objectifs de la coopération pour chacun des partenaires.

Si les développements précédents tendent à gommer les différences nationales dans la manière dont les acteurs expliquent et justifient leur action et, plus généralement, la coopération franco-allemande, l'analyse des perceptions croisées permet de réintroduire certaines différences.

En effet, si les militaires de deux nationalités s'accordent pour penser que chacun des partenaires attribue la même importance à la coopération, il existe aussi selon eux des différences dans les motifs de cet investissement.

Ainsi plusieurs officiers français soulignèrent que la place accordée par les Allemands à la coopération militaire entre les deux pays était motivée par la reconquête d'un statut perdu sur la scène internationale. Travailler en étroite collaboration avec les Français permettrait à la Bundeswehr d'accroître sa valeur opérationnelle pour de futures interventions extérieures. Un outil militaire renforcé, permettant des contributions nombreuses et de qualité aux opérations multinationales, viendrait appuyer la candidature de l'Allemagne à un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU. Cependant cette volonté d'affirmation sur la scène internationale ne serait pas sans conséquence parfois sur la coopération elle-même.

« Sans risque de se tromper, on peut dire que les Allemands favorisent l'organique et les Français l'opérationnel. Cela est clair. Ainsi, par exemple, lorsqu'on a voulu se coordonner pour aller ensemble en 2001 répondre aux événements du 11 septembre 2001, avec un départ en Afghanistan, les Allemands ont manifesté des attitudes hystériques pour partir seuls. Les Allemands ont un besoin d'affirmation légitime, ils

⁸⁸ En effet, déjà le protocole de 1988 créant le CFADS inscrivait les structures permanentes de coopération dans le projet de « construction européenne ».

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

ont changé de statut, ils sont devenus un géant politique, ils visent un poste au Conseil de sécurité. Et la relation franco-allemande est à la fois légitime et en même temps, il y a le risque d'ombre. Par exemple, quand on propose aux Britanniques d'envoyer dans le groupe aéronaval Charles-de-Gaulle une frégate, et bien, les Britanniques qui ont une grande Marine n'ont aucun problème pour faire cela. Alors que les Allemands qui ont une marine de 30 000 hommes voient dans ce cas un navire allemand un peu vassalisé, et je le comprends. Ils ont un besoin d'affirmation. Mais il existe des champs de coopération. La France a en permanence un navire sur la côte orientale de l'Afrique. On peut très bien imaginer qu'il y ait une coordination avec l'Allemagne avec un bateau dans les ports africains, tantôt français, tantôt allemand. » (Officier supérieur français)

Selon les Allemands, l'engagement français dans la coopération ne serait pas non plus dénué de ressorts nationaux. « La grande Nation » comme aiment à qualifier parfois les Allemands la France - non sans ironie - viserait au travers de la coopération franco-allemande à retrouver sa stature internationale. L'aide allemande et une défense européenne commune serviraient le rêve français d'une grandeur passée et retrouvée.

Christophe PAJON

Conclusion

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

La coopération militaire franco-allemande représente une forme de relation interétatique d'une extraordinaire intensité et d'une telle profondeur qu'elle apparaît toujours, dans une certaine mesure, inédite. Il n'est pas alors étonnant que malgré les débuts d'une institutionnalisation, elle reste encore marquée par l'apprentissage permanent. Cette analyse se trouve confirmée par le maintien ou la création de structures *ad hoc*, l'absence d'un cadre juridique général ou l'influence de la "personnalité" des acteurs sur la qualité de la coopération (bonne ou mauvaise volonté, connaissances culturelles, etc...).

Selon nous, si elle apparaît encore souvent expérimentale et, parfois, fragile, c'est parce qu'une étape n'a pas été franchie. Politiquement, certains abandons de souveraineté induits par la production de textes juridiques communs ne sont pas encore à même d'être acceptés ou même discutés. Pour des raisons culturelles, les institutions militaires nationales et ses membres résistent encore plus ou moins consciemment à certaines évolutions (préférences pour les solutions nationales en France, pour l'Otan en Allemagne ou simples corporatismes).

De plus, cette recherche a souligné l'existence de tendances au sein de la coopération (en terme de solutions organisationnelles, de mentalités ou de projets) qui peuvent être interprétées à la fois comme contradictoires et/ou complémentaires.

D'abord, les acteurs militaires allemands et français reconnaissent partager aujourd'hui des idées communes sur les buts de la coopération. Il y aurait convergence des "mentalités" permettant de dépasser les postures classiques (gaulliste ou atlantiste). L'introduction de la projection parmi les missions de la Bundeswehr et sa participation à des opérations extérieures rapprocherait progressivement les cultures militaires allemandes et françaises. Les structures de commandement (états-majors des armées) deviendraient proches dans leur conception. Au-delà d'un simple accord sur les objectifs de la coopération ou les missions des armées, on a aussi pu constater le développement de règles communes régulant les interactions (courtoisie, diplomatie, règles de travail) et une analyse souvent proches des problèmes existants. Ceci peut être perçu comme l'esquisse d'une identité professionnelle commune. La volonté de renforcer la relation bilatérale se concrétise par l'envoi d'officiers et de sous-officiers chez le partenaire afin qu'ils soient formés. Des efforts sont faits pour augmenter le nombre de germanistes et de francophones. On crée des écoles communes. Ces différents éléments laissent penser que les deux pays ou leurs institutions militaires respectives souhaitent la poursuite et l'approfondissement de la coopération.

Cependant, de l'avis même de certains acteurs, la coopération est « en régression » depuis l'impulsion de 1988. Les projets (en particulier dans le domaine de l'armement) seraient moins nombreux. La faiblesse des effectifs de germanistes ou de francophones et certains choix organisationnels conduiraient

à rendre la mixité et les situations d'intégration rares. L'adoption de l'anglais comme langue de travail dans le franco-allemand serait symptomatique de la perte « d'une certaine idée » de la coopération. De manière comparable, l'analyse des structures souligne le choix de la juxtaposition (coopération horizontale) plutôt que de l'intégration (coopération verticale). Ce dernier est réalisé au nom de l'efficacité et apparaît légitime aux yeux des officiers allemands et français aussi bien en opération qu'en garnison. Certaines contraintes nationales comme les rotations de personnel participent au ralentissement périodique de la coopération.

A ces deux tendances contradictoires, s'ajoute la question de l'inscription de la coopération franco-allemande dans les projets européens. On a tenté de souligner l'impact positif du développement d'une Europe de la Défense sur la relation bilatérale. Cette dernière a été redynamisée par des projets multilatéraux soit dans le cadre de l'UE, soit dans celui de l'Otan. Cette évolution vers le multilatéralisme de la coopération entre les deux pays devrait être complémentaire à deux titres. D'une part, il n'y aurait plus concurrence entre les solutions de défense commune proposées par l'Union européenne ou par l'Otan. D'autre part, l'approche multilatérale ne viendrait pas nier ou remplacer le bilatéralisme. Il y aurait articulation comme le souligne l'analyse des actuels projets. Cependant, quelques entretiens l'ont révélé, une certaine crainte de voir la coopération franco-allemande "noyée" dans le multilatéralisme existe aussi.

Enfin, bien sûr, apparaît en filigrane de cette étude, l'articulation entre sphère militaire et sphère politique. Comme souligné auparavant, les principales initiatives en matière de coopération militaire sont nées d'une impulsion politique. Cela n'a rien d'étonnant en soi en application du principe classique de la soumission du militaire au politique. Les gouvernements forgent des outils militaires les plus adaptés (selon des critères d'efficacité ou de légitimité internationale). L'opération Artemis de l'Union européenne, essentiellement "armée" par des Français et, de manière symbolique, par des Allemands est un exemple de cette instrumentalisation. En raison de la composition du contingent, et des fortes réticences exprimées en 2003 et encore aujourd'hui par la partie allemande, la coopération franco-allemande et le mandat européen semblent avoir été surtout le moyen de fournir une légitimité accrue à cette mission.

Il s'agit d'une forme d'instrumentalisation de la coopération militaire franco-allemande au niveau européen et international. Cependant l'analyse du fonctionnement de la coopération militaire franco-allemande a révélé que si le militaire "sert" le politique, l'interventionnisme politique, voire son immixtion dans les affaires militaires, fait apparaître de nouvelles difficultés dans la mise en œuvre. Or si les initiatives sont politiques, les solutions le sont aussi.

La coopération militaire franco-allemande reste ainsi prise dans certaines de ses contradictions originelles, qui n'ont pas été ou qu'on n'a pas voulu

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

surmonter. Elle est aujourd'hui considérée, plus encore qu'hier, comme l'un des piliers du développement d'une Europe de la Défense. La question est de savoir si elle trouvera les solutions à ses propres dilemmes au sein d'un multilatéralisme européen ou si ce dernier, en "normalisant" la coopération franco-allemande, ne provoquera pas un certain retrait des deux partenaires.

Christophe PAJON

Bibliographie

Documents institutionnels :

LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Protocole additionnel de 1988 et ensemble des déclarations du CFADS disponibles sur : www.leforum.de

« Vision commune sur l'avenir de la brigade franco-allemande », signé par le Chef d'Etat major de l'armée de terre et l'*Inspekteur des Heeres*, le 19 décembre 2004.

Arrangement entre le ministère de la défense de la République française et le ministère fédéral de la défense de la République fédérale d'Allemagne relatif à la Brigade franco-allemande – 1989.

Arrangement entre le ministère de la défense de la République française et le ministère fédéral de la défense de la République fédérale d'Allemagne relatif à l'organisation et au fonctionnement l'Ecole franco-allemande du Tigre– 2000

Arrangement entre le ministère de la défense de la République française et le ministère fédéral de la défense de la République fédérale d'Allemagne relatif à la Brigade franco-allemande –2004.

« Réflexions sur les différences culturelles franco-allemandes vues à travers les unités mixtes d'une grand unité militaire binationale : la Brigade franco-allemande », Document BFA, 5 p.

Ouvrages :

Abrahamsson B. (1972) , *Military Professionalization and Political Power*, Beverly Hills, Sage Publications.

Allison G. (1976), « Modèles conceptuels et la crise des missiles de Cuba », in Braillard Philippe, *Théories des Relations Internationales*, Paris, PUF, p.172-196.

Andrieux P. (1997), « Bundeswehr et Armée française, deux "systèmes d'hommes" », in Pirotte O. (dirs), *Les politiques de Défense franco-allemandes*, Paris, FED, p.131-156.

Ansoff H.I. (1984), *Implementing strategic management*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, New Jersey

Anthony R.N. (1965), *Planning and Control Systems : A Framework for Analysis*, Harvard University Graduate School of Business Administration, Studies in Management Control, Cambridge, Mass.

Arboneau T. (d') (1999), « Politique de défense française et coopération franco-allemande », in Boyer Y.(dirs) *Allemagne(s): Certitudes et Incertitudes de la politique de sécurité*, Ellipses, Paris, 1999, p.113-119.

- Axelrod R. (1981), « The Emergence of Cooperation Amongst Egoists », *American Political Science Review*, 75 (2), juin, p.306-318.
- Axelrod Robert (1992), *Donnant-Donnant. Théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob.
- Baldwin D. A. (1993) (Eds.). *Neorealism and Neoliberalism: The Contemporary Debate*. New York: Columbia University Press.
- Barrère-Maurisson M.-A., Robert G. (1994), *Métier et service public France-Allemagne : l'exemple du système militaire*, Paris, La Documentation française.
- Battistella D.o (2003), *Théories des Relations Internationales*, Paris, Presses de Science Po.
- Beger P., Luckmann T. (1996), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin.
- Boëne B., Dandeker C. (dir.) (1998), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte.
- Boltansky L., Thévenot L. (1991), *De la justification – Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard (NRF).
- Boudon R. (2000), *Dictionnaire critique de la Sociologie*, Paris, PUF.
- Boudon R. (2001), *La logique du social*, Paris, Hachette (Coll. Pluriel) (réed.)
- Boulding, K.E. (1956), *General Systems Theory*, Management Science.
- Bourhis Jean-Yves (2004), Coopération militaire franco-allemande, *Revue Défense Nationale*, p.47-56.
- Bouron, T., *Structure de communication et d'organisation pour la coopération vers un univers multi-agents*, Thèse de Doctorat, Université de Paris VI, 1992
- C2SD, CEHD, SOWI, Karl-Theodor Molinari Stiftung, "Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours", Actes du colloque des 2 et 3 novembre 1998, Paris, novembre 1999.
- Caforio G., Nuciari M. (1994), « The Officer Profession : Ideal Type », *Current Sociology*, 42 (3), p.33-56.
- Cailleteau F., Bonnardot G. (1998), « Le recrutement des généraux en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne », in Suleiman Ezra, Mendras Henri (dir.) (1998), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte.
- CDES (1999), "Premier Séminaire de Commandement multinational du CDES", in *Objectif Doctrine*, n°7, septembre, pp.7-11
- Charillon F. (2001), « Fin ou renouveau des politiques étrangères? », in Charillon Frédéric (dir.), *Les politiques étrangères. Ruptures et continuités*, Paris, La Documentation française, p.13-33.
- Checkel J.T. (1999), « Social Construction and Integration », *Journal of European Public Policy* Vol.6, N°4.
- Checkel J.T. (2001), « The Europeanization of Citizenship? », in Cowles M.G., Caporaso J., Risse T. (eds.), *Transforming Europe*, Ithaca, Cornell University Press.
- Cohen S. (1994), *La défaite des généraux*, Paris, Fayard.
- Crozier M., Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

- Delannoy Beranrd (1997), "Le couple franco-allemand et la défense", in Pirotte O., *Les politiques de défense franco-allemandes*, Paris, FED, p. 157-184
- Demorgon J. (2004), *Complexité des cultures et de l'interculturel*, Paris, Anthropos.
- Elbe M., Richter G. (2005), « Militär : Institution und Organisation », in Leonhard N., Werkner I.-J. (Hrsg), *Militärsoziologie - Eine Einführung*, VS-Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, p.136-156.
- Ferry J.-M. (2004), « Face à la question européenne, quelle intégration postnationale ? », *Critique internationale*, n°23, p.83-96
- Friedberg E. (2005), « La culture "nationale" n'est pas tout le social : en réponse à Philippe d'Iribarne », *Revue française de Sociologie*, Vol. 46, n°1, p.177-193.
- Gareis S. et al. (2003), *Conditions of Military Multinationality. The Multinational Corps Northeast in Szczecin*, Forum International 24, Strausberg.
- Gareis S., Vom Hagen U. (2003), « Chancen und Grenzen militärischer Integration. Das multinationale Korps Nordost », in: Klein Paul, Haltiner Karl (Hrsg.), *Chancen und Risiken militärischer Multinationalität*, Baden-Baden, Nomos.
- Goffman E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Grieco J.(1988), «Anarchy and the Limits of Cooperation. A Realist Critique of The », in Baldwin David A. (1993) (Eds.). *Neorealism and Neoliberalism: The Contemporary Debate*. New York, Columbia University Press, p.116-140.
- Haine J.-Y. (2001), *L'Eurocorps et les identités européennes de défense : du gage franco-allemand à la promesse européenne*, Paris, Les documents du C2SD n°31.
- Hall, E.T. (1979), *Au delà de la culture*, trad. française, Seuil, Paris.
- Hall, E.T. (1984), *Le langage silencieux*, Seuil (coll. Points), 1984
- Hass E. (1968, 2nd éd.), *The Uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces. 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press.
- Herfay C., « Plaidoyer pour un refus de l'excessive courtoisie dans les rencontres internationales », Texte de travail n°4, Office franco-allemand pour la Jeunesse (<http://www.ofaj.org/paed/arbeitstexte.html>)
- Hoffmann S. (1990), « La France dans le nouvel ordre européen », *Politique étrangère*, Hiver, n°4.
- Hofstede G. (1992), *Vivre dans un monde multiculturel. Comprendre nos programmations mentales*, Paris, Les éditions d'organisation.
- Iribarne Ph. (1989), *La logique d'honneur*, Paris, collection Points- Essais (sociologie)
- Iribarne Ph. D' (2005), «Analyse stratégique et culture : un nécessaire retour aux sources », *Revue française de Sociologie*, Vol. 46, n°1, p.151-170.
- Irondelle B. (2002-2003), « La défense européenne, quel objet pour quel outil d'analyse », *La Revue internationale et stratégique*, n°48, p.80-88.
- Jervis Robert (1978), « Cooperation under the Security Dilemma », *World Politics* 30, p.167-217
- Joseph F. (1998), « La coopération navale franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, juin, p.69-83.

- Keller J. (1998), « Multinationale Streitkräfte - Eine Untersuchung aus organisatorischer Sicht », in Führungsakademie der Bundeswehr (Hrsg.), *Europäische Integration. Prozesse - Strukturen – Perspektiven*, Hamburg.
- Keller J. (2001), « Chances und Unvereinbarkeiten kultureller Traditionen des Militärs, oder: Ist eine europäische Armee möglich? », in Martin Kutz, Petra Weyland (Hrsg.), *Europäische Identität. Versuch, kulturelle Aspekte eines Phantoms zu beschreiben*, Bremen.
- Keohane R., Nye J. (2001), *Power and Interdependence*, New York, Addison-Wesley.
- Kessler M.;-C. (1999), *La politique étrangère de la France*, Paris, Presse de Science-Po.
- Klein P., Haltiner K. (Hrsg.) (2003), *Chancen und Risiken militärischer Multinationalität*, Baden-Baden, Nomos.
- Lamblin-Gourdin A.-S. (1997), « La fragilité du couple franco-allemand », in Pirotte Olivier (dir.), *Les politiques de défense franco-allemandes*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense, p. 13-39.
- Le Moigne J.-L., *Les systèmes de décision*, Paris, PUF, 1974.
- Lequesne C., Smith A. (1997), « Union européenne et science politique : où en est le débat théorique ? », *Cultures et Conflits*, hiver, p.7-31.
- Lipiansky M.E., *La formation interculturelle consiste-t-elle à combattre les stéréotypes et les préjugés ?*, Texte de travail n°14, Office franco-allemand pour la Jeunesse - (<http://www.ofaj.org/paed/arbeitstexte.html>)
- Martens S. (2002-2003), « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », *La revue internationale et stratégique*, n°48, p.13-21.
- Merkens H., *Les cultures d'entreprise et le management culturel – Management interculturel*, Texte de travail n°16, OFAJ (<http://www.ofaj.org/paed/arbeitstexte.html>)
- Mintzberg H. (1981), *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les Editions d'organisation.
- Moravcsik A. (1997), « Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics », *International Organization*, 51 (4), automne, p.513-553.
- Muller P. (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), p.189-207.
- Nonaka I., Takeuchi H. (1995), *Knowledge-Creating Company: How Japanese Companies Create the Dynamics of Innovation*, Oxford University Press.
- of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pajon C. (2001), *Forces armées et société dans l'Allemagne contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2001
- Pajon C. (2003), « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ? Le cas des acteurs militaires britannique, allemand et français. », *Politique européenne*, printemps 2003, n°10

- Pajon C. (2003), « Leadership in Deutschland und Frankreich : Ein Vergleich », in Kümmel G., Collmer S. (Hrsg), *Soldat-Militär-Politik-Gesellschaft*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, p.77-87
- Paveau M.-A. (1994), *Le langage des militaires : Eléments pour une ethnolinguistique de l'Armée de terre*, Thèse de doctorat d'état, Paris IV.
- Powell R. (1994), "Anarchy in International Relations Theory : the neorealist-neoliberal debate", *International Organization* 48, Spring 1994, p.313-344.
- Putnam R. (1988), « Diplomacy and Domestic Policy. The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, 42 (3), été, p.427-460.
- Quermonne J.-L. (2003), « La France et la Constitution européenne », *Allemagne d'aujourd'hui*, 2^{ème} Trimestre 2003, p.9-21.
- Rietsch A. (Cne), *La professionnalisation des militaires du rang français du BCS*, Diplôme de qualification militaire, multigraphié.
- Robert G. (1991), *La Brigade franco-allemande : rencontre entre deux systèmes nationaux*, Paris, rapport du Centre de Sociologie de la Défense nationale multigraphié.
- Roman-Amat P. (1998), « La coopération militaire, un système d'hommes », *Revue Défense Nationale*, novembre, p.73-79.
- Schild J. (2002-2003), « Les relations franco-allemandes dans une Europe élargie : la fin d'une époque ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°48, p.31-42.
- Simmel Georg (2005), *Le conflit* (trad.), Paris, Circé.
- Simon H.. (1955), « A behavioral model of rational choice », *Quarterly Journal of Economics*, No. 69, February, pp 99-118
- Smidt P. (1993), *Le couple franco-allemand et la sécurité dans les années 90 : L'avenir d'une relation privilégiée*, *Cahiers de Chaillot*, IES.
- Soeters J. (1998), « Valeurs militaires, valeurs civiles : vers le soldat-communicateur », in Boëne Bernard, Dandeker Christophe (dir.), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, p.275-277.
- Soeters J.. (1997), « Value Orientations in Military Academies : A thirteen Country Study », *Armed Forces & Society*, 24 (1), p.7-32.
- Soutou G.-H. (1999), « La France et l'Allemagne vont-elles continuer à être le moteur de la construction européenne ? », *Géopolitique*, n°65, p.40-49
- Stein A. (1983), « Coordination and Collaboration. Regimes in an Anarchic World », in Krasner Stephen (Ed.), *International Regimes*, Ithaca, New York, Cornell University Press.
- Surel Y. (2000), « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 50 (2), p.235-254.
- Tardivel L.(2004), « La promesse européenne du Corps européen », *Revue Défense Nationale*, novembre, p.57-65.
- Tardy (I.), "Pour une meilleure insertion des officiers français dans les organisations internationales", in *Défense Nationale*, vol.56, n°5, mai 2000, pp.80-94.

Christophe PAJON

Tardy (T.), Genin (col) (dir.), *Connaissance mutuelle des caractéristiques culturelles de nos principaux partenaires en vue d'améliorer l'efficacité du travail d'état-major dans un cadre multinational: Rapport*, Etat-Major de l'Armée de Terre, Centre de Relations Humaines, Paris, décembre 1999.

Thompson J.D. (1967), *Organizations in Action*, New-York, Mc Graw-Hill.

Touati K. (2005), *Conception d'un système d'aide à la décision organisationnelle pour le management des connaissances Affaires*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse I.

Vaillant J. (2002-2003), « La coopération franco-allemande à l'épreuve du traité de l'Elysée. Retour sur quarante ans d'attentes, de déceptions et de succès », *La revue internationale et stratégique*, n°48, p.23-30

Vennesson P. (1995), « Idées, Institutions et relations internationales », *RFSP* 45, 5, p.857-866

Vom Hagen U., Moelker R., Klein Paul, Soeters Joseph, *True Love. Integrated Multinationality in the 1 (German/Netherlands) Corps*, Forum International 25, Strausberg.

Walt S. (1987), *The Origins of Alliances*, Ithaca, Cornell University Press.

Waltz K. (1979), *Theory of International Politics*, Reading, Addison-Wesley.

Wendt A. (1992). «Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization* 46: 391-425.